
MÉMORIAL

DES

SÉANCES DU CONSEIL MUNICIPAL

DE LA VILLE DE GENÈVE

Sixième séance – Lundi 23 juin 2003, à 20 h 30

Présidence de M. André Kaplun, président

La séance est ouverte à 20 h 30 dans la salle du Grand Conseil.

Font excuser leur absence: *MM. Roberto Broggini, Alain Fischer, M^{mes} Liliane Johner, Virginie Keller Lopez, Florence Kraft-Babel et Annina Pfund.*

Assistent à la séance: *M. Christian Ferrazino, maire, M. Pierre Muller, vice-président, MM. Manuel Tornare, André Hediger et Patrice Mugny, conseillers administratifs.*

CONVOCATION

Par lettre du 12 juin 2003, le Conseil municipal est convoqué dans la salle du Grand Conseil pour lundi 23 juin et mardi 24 juin 2003, à 17 h et 20 h 30.

1. Communications du Conseil administratif.

Néant.

2. Communications du bureau du Conseil municipal.

Néant.

3. Rapport de la commission de l'aménagement et de l'environnement chargée d'examiner la proposition du Conseil administratif du 5 février 2003 en vue de l'ouverture:

- d'un crédit de 2 448 000 francs pour les travaux d'aménagement et de modération de la circulation dans le quartier du Petit-Saconnex, liés à la prolongation de la ligne 3 des Transports publics genevois en direction de la campagne Gardiol;
- d'un crédit de 570 000 francs pour l'étude d'aménagement urbain de la place du Petit-Saconnex,
soit 3 018 000 francs (PR-271 A)¹.

Suite du premier débat

M. Jean-Marie Hainaut (L). Juste avant la pause, les collègues radicaux et démocrates-chrétiens avaient pu insister sur le besoin d'avoir une certaine vision de mixité des transports et de voir cohabiter les transports publics et privés. C'est là également un souci que le Parti libéral a exprimé depuis longtemps, quand bien même dans le projet concerné ici il pourrait y avoir un certain nombre d'interrogations qui subsistent, notamment quant à l'aspect de stationnement ou l'aspect de trafic de transit. Il nous apparaît que les mesures de modération de la circulation

¹ Rapport, 519.

qui sont proposées sont plus que compensées par les gains de sécurité dans le périmètre concerné. C'est pour cette raison que le groupe libéral votera en faveur de ce projet qui nous semble aller dans la bonne direction.

M. Damien Sidler (Ve). Lors de la séance précédente, nous avons pu entendre de la bouche de M^{me} Rys que la vitesse n'était pas forcément la cause du danger. J'aimerais quand même lui rappeler qu'en physique – M. Deneys l'avait souligné lors d'une séance de la précédente législature – ce qui provoque des dégâts dans un accident c'est la quantité de mouvement, cette grandeur physique qui multiplie la masse et la vitesse. Etant donné que la masse des véhicules, 4x4 et autres, est en constante augmentation, il est tout à fait opportun de vouloir maîtriser la vitesse de ces véhicules dans les rues de nos quartiers. Nous constatons que, a priori, les dégâts dus aux accidents dans les zones 30 km/h, même si éventuellement certaines statistiques disent qu'ils sont plus nombreux, sont en tout cas bien moins importants et bien moins graves qu'en dehors de ces zones. Nous pensons donc que c'est une bonne chose que de vouloir réguler le trafic dans ces poches de la façon dont la Ville le fait.

Là où je pourrais rejoindre M^{me} Rys, c'est sur la façon dont on s'y prend pour proposer ce genre de mesures, c'est-à-dire qu'on se base uniquement sur des études de trafic et qu'on ne prend pas en compte les besoins du quartier et les desiderata de ses habitants. A notre avis, la démarche est fautive et, à la commission de l'aménagement et de l'environnement, on peut constater qu'elle a tendance à augmenter, puisque chacune des propositions qui arrive dans cette commission s'appuie comme seule et unique base sur une étude de trafic. Je pense qu'il est faux de se baser uniquement sur une étude de trafic pour réduire les problèmes qui existent et pour améliorer la qualité de vie des quartiers. Une étude bien plus globale sur les besoins des habitants dans leur quotidien serait plus intéressante et, ensuite, on y intégrerait les mesures de trafic. Là, il n'y a que des mesures de trafic et c'est un peu dommage.

Pour terminer, en ce qui concerne l'aménagement de la place du Petit-Saconnex, nous voterons bien entendu le crédit qui nous est proposé, tout en rappelant que nous tenons au maintien ou à l'augmentation de la perméabilité du sol. Nous serons donc très attentifs aux conclusions de l'étude qui nous reviendra quant au revêtement proposé ou aux modifications proposées pour ce revêtement.

M. Gérard Deshusses (S). Bien entendu, le groupe socialiste votera ce rapport, dans la mesure où il s'agit du programme même du Parti socialiste qui va se réaliser. C'est tout autant le programme de l'Alternative et nous nous en félicitons. Nous remercions le magistrat d'aller dans le bon sens.

Il est vrai que, là, il y a la volonté de réaliser un aménagement de quartier qui réponde à une meilleure qualité d'habitat. C'est nécessaire pour la population du Petit-Saconnex, qui a longtemps été désavantagée, notamment aux alentours de la place du Petit-Saconnex, qui va retrouver sa fonction originelle, qui était celle d'une place de village à l'époque où le Petit-Saconnex était encore une commune indépendante. Cela date d'avant 1930.

Evidemment, en modérant le trafic dans ce secteur, on rejette la circulation à l'extérieur. Comme le disait tout à l'heure M. Sidler, du groupe des Verts, il est vrai qu'il faudrait qu'une étude plus large soit faite, car, en écartant cette circulation du centre du Petit-Saconnex, nous avons, nous, groupe socialiste, une inquiétude quant à l'itinéraire de délestage, notamment en ce qui concerne la rue de Moillebeau où, effectivement, il va y avoir un trafic beaucoup plus intense risquant de nuire aux personnes qui habitent le long de cette rue-là. Cela est un problème pour nous, et nous y veillerons par la suite, mais nous entendons que l'aménagement concernant la place du Petit-Saconnex et les alentours soit réalisé.

Deuxième débat

Mise aux voix, la recommandation de la commission est acceptée sans opposition (abstention de l'Union démocratique du centre).

Mis aux voix article par article et dans son ensemble, l'arrêté I, amendé par la commission, est accepté sans opposition (abstention de l'Union démocratique du centre).

Mis aux voix article par article et dans son ensemble, l'arrêté II est accepté sans opposition (abstention de l'Union démocratique du centre).

La recommandation est ainsi conçue:

RECOMMANDATION

L'emplacement de l'arrêt «Briquet» (à la descente, direction ville) devrait être déplacé à l'extrémité du chemin de la Tourelle, avant l'intersection avec le chemin Moïse-Duboule.

Les arrêtés sont ainsi conçus:

ARRÊTÉ I

LE CONSEIL MUNICIPAL,

vu l'article 30, alinéa 1, lettre e), de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984 et les articles 22 et suivant de la loi sur les routes du 28 avril 1967 ainsi que 204 de la loi sur les eaux du 5 juillet 1961;

sur proposition du Conseil administratif,

arrête:

Article premier. – Il est ouvert au Conseil administratif un crédit de 2 448 000 francs pour les travaux d'aménagement et de modération de la circulation dans le quartier du Petit-Saconnex, liés à la prolongation de la ligne 3 des Transports publics genevois en direction de la campagne Gardiol.

Art. 2. – Les arrêts de bus seront allongés pour accueillir des véhicules de 25 m et devront tenir compte de l'accès de plain-pied dans les bus à plancher surbaissé. Les trottoirs devront comporter des bordurettes d'accostage.

Art. 3. – Au besoin, il sera provisoirement pourvu à la dépense prévue à l'article premier au moyen d'emprunts à court terme à émettre au nom de la Ville de Genève, à concurrence de 2 448 000 francs.

Art. 4. – La dépense prévue à l'article premier sera inscrite à l'actif du bilan, dans le patrimoine administratif, et amortie au moyen de 20 annuités qui figureront au budget de la Ville de Genève dès l'année suivant la mise en exploitation de l'ouvrage, soit de 2005 à 2024.

Art. 5. – Le Conseil administratif est autorisé à constituer, épurer et radier toutes servitudes à charge et au profit des parcelles comprises dans cette opération.

ARRÊTÉ II

LE CONSEIL MUNICIPAL,

vu l'article 30, alinéa 1, lettre e), de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984;

sur proposition du Conseil administratif,

arrête:

Article premier. – Il est ouvert au Conseil administratif un crédit de 570 000 francs pour l'étude d'aménagement urbain de la place du Petit-Saconnex.

Art. 2. – Au besoin, il sera provisoirement pourvu à la dépense prévue à l'article premier au moyen d'emprunts à court terme à émettre au nom de la Ville de Genève, à concurrence de 570 000 francs.

Art. 3. – La dépense prévue à l'article premier sera inscrite à l'actif du bilan de la Ville de Genève, dans le patrimoine administratif. Si l'étude est suivie d'une réalisation, la dépense ajoutée à celle de la réalisation sera amortie sur la durée d'amortissement de la réalisation. Sinon, l'étude sera amortie en 3 annuités.

Art. 4. – Le Conseil administratif est autorisé à constituer, épurer et radier toutes servitudes à charge et au profit des parcelles comprises dans cette opération.

Un troisième débat n'étant pas réclamé, les arrêtés deviennent définitifs.

Le président. Mesdames et Messieurs, nous passons maintenant aux objets urgents annoncés lors de la séance précédente. Je vous prie d'être attentifs, parce que cela n'est pas simple. Nous allons traiter les motions M-368, M-369 et M-370 en même temps, en intervenant tout d'abord sur l'urgence. Si la clause d'urgence de ces objets est acceptée, nous entrerons en matière sur les trois motions. Ensuite, nous traiterons les motions préjudicielles M-271 et M-272 au projet d'arrêté PA-45 ainsi que le projet d'arrêté PA-45. Tous ces points traitent du même sujet. Bien entendu, si vous acceptez une des deux motions préjudicielles, cela rendra automatiquement le projet d'arrêté PA-45 caduc.

- 4.a) Clause d'urgence sur la motion de MM. Jean-Marie Hainaut, Jean-Marc Froidevaux, Alexis Barbey, André Kaplun, Armand Schweingruber, Blaise Hatt-Arnold, Georges Queloz, Jean-Pierre Oberholzer, Patrice Reynaud, M^{mes} Bérengère Rosset, Florence Kraft-Babel, Linda de Coulon, Marie-Thérèse Bovier, Nathalie Fontanet et Renate Cornu: «Manifestations antimondialistes en ville de Genève: transparence et information sur les dégâts causés» (M-368)¹.**
- 4.b) Clause d'urgence sur la motion de MM. Jean-Marc Froidevaux, Alexis Barbey, André Kaplun, Armand Schweingruber, Blaise Hatt-Arnold, Georges Queloz, Jean-Marie Hainaut, Jean-Pierre Oberholzer, Patrice Reynaud, M^{mes} Bérengère Rosset, Florence Kraft-Babel, Linda de Coulon, Marie-Thérèse Bovier, Nathalie Fontanet et Renate Cornu: «Ne jetons pas nos perles aux briseurs de «G-huître» (M-369)².**
- 4.c) Clause d'urgence sur la motion de M^{mes} Nathalie Fontanet, Bérengère Rosset, Florence Kraft-Babel, Linda de Coulon, Marie-Thérèse Bovier, Renate Cornu, MM. Patrice Reynaud, Blaise Hatt-Arnold, Jean-Marie Hainaut, Jean-Marc Froidevaux, Alexis Barbey, André Kaplun, Armand Schweingruber, Georges Queloz et Jean-Pierre Oberholzer: «G8: dégâts en ville de Genève; détermination de la participation ou du soutien d'organismes dépendant financièrement de la commune» (M-370)³.**

M. Jean-Marie Hainaut (L). Nous sortons d'un magnifique week-end de la Fête de la musique où toute la ville s'est bien amusée; elle avait raison de le faire, car il faisait très beau.

Malheureusement, il y a quelques week-ends, nous n'avions pas eu la même chance, car des événements ont marqué notre ville en marge du sommet du G8. A cette époque-là, quand nous avons eu la première séance de notre nouvelle législature, nous attendions tous de voir comment se termineraient ces événements avant de pouvoir faire un certain nombre de réflexions. Il nous paraît aujourd'hui que ces réflexions doivent être faites et nous avons préparé des projets de motion qui ciblent des sujets touchant la Ville de Genève. Il est urgent d'en traiter, parce que si nous n'en traitons pas aujourd'hui, non seulement ce sera un signe de peu

¹ Annoncée, 418.

² Annoncée, 418.

³ Annoncée, 418.

d'intérêt pour un événement qui a beaucoup concerné la Ville de Genève, mais ces réflexions seront presque sans intérêt si elles sont traitées au mois de septembre.

Je vous invite donc à voter la clause d'urgence de ces motions afin que nous puissions en discuter en un temps qui est encore opportun.

Mises aux voix, les clauses d'urgence des motions M-368, M-369 et M-370 sont acceptées à la majorité.

5. a) Motion de MM. Jean-Marie Hainaut, Jean-Marc Froidevaux, Alexis Barbey, André Kaplun, Armand Schweingruber, Blaise Hatt-Arnold, Georges Queloz, Jean-Pierre Oberholzer, Patrice Reynaud, M^{mes} Bérengère Rosset, Florence Kraft-Babel, Linda de Coulon, Marie-Thérèse Bovier, Nathalie Fontanet et Renate Cornu: «Manifestations antimondialistes en ville de Genève: transparence et information sur les dégâts causés» (M-368)¹.

PROJET DE MOTION

Considérant:

- les émeutes qui se sont déroulées en ville de Genève en marge de la conférence du G8 à Evian;
- les effets traumatisants que ces scènes d'une violence particulièrement intense ont eus sur la population genevoise;
- les dégâts très importants qu'ont causés les émeutiers tant au patrimoine public qu'à la propriété privée;
- le droit légitime de la population de notre commune à être informée de manière complète et transparente sur l'étendue de ces dégâts;
- la nécessité d'analyser l'opportunité pour la Ville de Genève de poursuivre par la voie judiciaire les responsables des dégâts commis à l'encontre de son patrimoine public;
- la teneur de l'article 259 du Code pénal suisse réprimant la provocation publique au crime ou à la violence,

¹ Urgence acceptée, 544.

le Conseil municipal invite le Conseil administratif à:

- dresser un inventaire exhaustif des dégâts causés par les émeutiers au patrimoine municipal, à le chiffrer et à le rendre public par voie de presse ou par tout autre moyen d'information accessible à tous;
- informer, selon le même mode, la population de la ville de Genève sur l'étendue chiffrée des dégâts causés à des particuliers par les émeutiers;
- entreprendre les démarches nécessaires sur le plan juridique, tant sur le plan civil que sur le plan pénal, à l'encontre des responsables des dégâts que la Ville a subis.

5. b) Motion de MM. Jean-Marc Froidevaux, Alexis Barbey, André Kaplun, Armand Schweingruber, Blaise Hatt-Arnold, Georges Queloz, Jean-Marie Hainaut, Jean-Pierre Oberholzer, Patrice Reynaud, M^{mes} Bérengère Rosset, Florence Kraft-Babel, Linda de Coulon, Marie-Thérèse Bovier, Nathalie Fontanet et Renate Cornu: «Ne jetons pas nos perles aux briseurs de «G-huître» (M-369)¹.

PROJET DE MOTION

Considérant que:

- lors du sommet du G8 à Evian et en réponse aux sollicitations du Conseil municipal – mais aussi de sa propre initiative – le Conseil administratif a engagé des efforts considérables pour accueillir honorablement les altermondialistes qui venaient prendre part aux manifestations dans notre ville, soit en leur versant des montants en espèces, soit en leur fournissant des prestations en nature;
- malgré les vœux du Conseil administratif (exprimés dans sa réponse à la motion M-350), tout ne s'est pas «déroulé dans le calme» et que «tout débordement n'a pas pu être évité»;
- les citoyens de la ville de Genève ont un droit légitime à être informés de manière complète et transparente sur le coût pour leur municipalité des efforts consentis en marge du G8;
- l'utilisation des deniers publics doit faire l'objet d'un contrôle strict, l'argent du contribuable ne devant pas servir à soutenir des fauteurs de troubles,

¹ Urgence acceptée, 544.

le Conseil municipal invite le Conseil administratif à:

- lui communiquer la liste exhaustive des soutiens apportés à toute organisation à l'occasion du sommet du G8 à Evian, en indiquant la nature du soutien et en le chiffrant;
- lui transmettre la teneur des projets qui l'ont amené à accorder ces subventions;
- lui faire part de l'état d'accomplissement de ces projets.

5.c) Motion de M^{mes} Nathalie Fontanet, Bérengère Rosset, Florence Kraft-Babel, Linda de Coulon, Marie-Thérèse Bovier, Renate Cornu, MM. Patrice Reynaud, Blaise Hatt-Arnold, Jean-Marie Hainaut, Jean-Marc Froidevaux, Alexis Barbey, André Kaplun, Armand Schweingruber, Georges Queloz et Jean-Pierre Oberholzer: «G8: dégâts en ville de Genève; détermination de la participation ou du soutien d'organismes dépendant financièrement de la commune» (M-370)¹.

PROJET DE MOTION

Considérant que:

- de fortes présomptions planent sur la participation ou le support, directs ou indirects, apportés par des organismes et des associations subventionnés par la Ville de Genève aux bandes de casseurs qui ont mis la ville à sac en marge du G8;
- certains membres du Conseil administratif se sont engagés publiquement à revoir les aides financières accordées à certains organismes ou associations, notamment l'Usine, dans l'hypothèse où serait avérée la participation de ces derniers lors des émeutes du dernier week-end de l'Ascension ou leur support aux émeutiers;
- le Conseil municipal, et plus largement la population de la ville de Genève, a un droit légitime à être informé de manière complète sur une telle utilisation des deniers publics,

le Conseil municipal invite le Conseil administratif à:

¹ Urgence acceptée, 544.

- solliciter, dans les délais les plus brefs, auprès de toute instance, notamment auprès du Conseil d'Etat, et plus particulièrement du Département de justice, police et sécurité, la transmission des informations pertinentes qui permettraient ainsi de déterminer le rôle effectivement joué par ces organismes et associations subventionnés par la Ville de Genève à l'occasion des émeutes qui se sont déroulées en marge du G8;
- présenter, sur la base des informations reçues, au Conseil municipal le résultat de ces démarches;
- présenter, en fonction des conclusions auxquelles il parvient, au Conseil municipal les mesures qu'il aura prises ou décidé de prendre à l'encontre des organismes et associations dont la participation ou le soutien directs ou indirects aux émeutes seraient avérés.

M. Jean-Marie Hainaut (L). Je vais faire un certain nombre de réflexions s'appliquant aux trois motions, puis j'interviendrai plus spécifiquement sur chacune d'entre elles. L'idée de chacune de ces motions est d'avoir, au niveau du Conseil municipal et au niveau de la population de la ville de Genève, une certaine transparence, un certain nombre d'informations concernant les événements qui se sont déroulés en marge du G8. Nous pensons que la Ville de Genève se doit de récolter et de nous fournir ces informations.

La première des trois motions dont je vais traiter, la motion M-368, est celle qui s'intitule «Manifestations antimondialistes en ville de Genève: transparence et information sur les dégâts causés», étant donné que la partie la plus importante des émeutes – parce qu'on ne peut pas les appeler autrement que cela – s'est déroulée en ville de Genève, que ces émeutes ont touché de manière indifférente les bâtiments publics, les bâtiments privés, les commerces, donc des biens du patrimoine public et du patrimoine privé. A cet égard, il nous paraît nécessaire que la Ville de Genève puisse nous informer en premier lieu des dégâts qu'elle-même a subis, des dégâts que son patrimoine administratif a subis, qu'elle puisse en faire la liste, chiffrer les dégâts et qu'elle soit en mesure d'en informer la population de manière que cette dernière puisse savoir quelle a été la partie du coût subi par la Ville de Genève lors de cette manifestation.

Malheureusement, la Ville de Genève n'a pas été la seule à subir des dégâts, il y a également eu des déprédations sur des biens appartenant à des privés et, sans en faire un inventaire aussi exhaustif que ce que l'on peut exiger pour les dommages publics, je crois qu'il convient aussi que l'on sache quelle est l'étendue de ces dégâts dans le périmètre et sur le territoire de la commune de Genève. Il s'agit, encore une fois, d'informer dans une transparence citoyenne, qui concerne chacun des concitoyens de la ville de Genève, des dégâts subis par des personnes qui exercent leur profession ou qui détiennent des biens sur notre territoire.

Enfin, je reviens aux dommages subis directement par la Ville. Il nous apparaît aussi normal et légitime de s'interroger sur l'opportunité d'entreprendre des démarches judiciaires, qu'elles se placent sur le plan civil ou sur le plan pénal, de manière à sauvegarder les intérêts de la Ville en relation avec les dommages qu'elle a subis. Cette première motion n'est rien d'autre que l'information à laquelle la population a droit et la réaction qu'on est en droit d'attendre d'une collectivité publique qui subit des dommages de cette nature et de cette envergure.

La deuxième motion, la M-369, dont je souhaite vous entretenir est celle dont le titre est: «Ne jetons pas nos perles aux briseurs de «G-huître». Il nous paraît qu'à l'occasion du sommet du G8 et des manifestations qui ont été organisées pour exprimer un autre avis que celui du G8, le Conseil administratif a engagé des efforts considérables pour accueillir les manifestants, les personnes qui souhaitent s'opposer à ce sommet. A l'époque, cela avait fait l'objet d'un débat et, si nous ne revenons pas sur le principe, puisque non seulement il avait été voté par le Conseil municipal mais que de toute façon les faits sont derrière nous, il nous semble important maintenant que nous puissions avoir une information détaillée sur les soutiens apportés spécifiquement à l'occasion de ces manifestations, que ce soit par la remise de prestations en nature ou que ce soit par un subventionnement en espèces. Il nous paraît également important d'avoir une complète information à ce sujet-là.

Nous ne doutons pas que les subsides qui ont été accordés l'ont été sur la base de projets ou de demandes étayés, motivés par les bénéficiaires. Par conséquent, le Conseil administratif devrait être en mesure, en marge de la liste exhaustive des soutiens apportés, de communiquer la teneur de ces projets qui l'ont amené à accorder ces subventions et, par là même, d'aboutir à une sorte de conclusion sur ces projets pour nous donner le détail de l'état d'accomplissement de ceux-ci. Encore une fois, il nous semble que ce sont des informations légitimes auxquelles la population genevoise peut largement s'attendre.

Le troisième texte qui vous est proposé est la motion M-370 intitulée «G8: dégâts en ville de Genève; détermination de la participation ou du soutien d'organismes dépendant financièrement de la commune». Mesdames et Messieurs, il s'agit là d'un sujet d'un degré de gravité encore un peu plus fort, nous semble-t-il. En effet, pour le bien et pour l'information de tout le monde, nous souhaitons qu'une fois pour toutes soit clarifié le rôle qu'ont pu jouer un certain nombre d'organismes ou d'associations subventionnés par la Ville de Genève, de manière récurrente, dans le cadre du soutien ou de la participation directe ou indirecte aux émeutes qui ont émaillé la ville de Genève durant une semaine.

Cet objet va véritablement dans le sens d'une information, qui bénéficierait à tout le monde, parce que de deux choses l'une: ou des institutions ont participé aux émeutes, comme nous avons pu le lire dans la presse – mais nous ne nous

contentons pas de la presse, car, comme le dit notre collègue Losio, parfois celle-ci dit des choses vraies – ou cette participation qui est alléguée n'est pas avérée et, dans ce cas, les personnes visées méritent que cela soit dit. Par contre, si cette participation ou ce soutien direct ou indirect sont avérés, nous devons aller dans le sens du discours tenu par un des magistrats de la Ville lors d'une séance précédente, qui disait que, effectivement, si de tels soutiens ou participations devaient être avérés, cela donnerait lieu à une révision de la politique de soutien financier à ces institutions.

Il est important qu'on puisse clarifier ce point – car vous savez qu'en automne nous aborderons le budget – de manière notamment qu'à l'occasion de l'étude du budget les points qui sont en suspens par rapport à ces institutions-là ne puissent pas être de nouveau soulevés, que l'on sache que cet aspect-là a été réglé une fois pour toutes et que l'on sache à quoi s'en tenir. Forcément, la Ville de Genève n'est pas particulièrement chargée de faire des investigations dans ce domaine. On sait que les informations qui ont pu être récoltées lors de ces événements sont avant tout en main des instances cantonales. Aussi, ce que nous demandons, c'est que le Conseil administratif fasse les démarches nécessaires pour récolter auprès des instances cantonales qui les détiennent – nous avons cité le Conseil d'Etat, le Département de justice, police et sécurité, mais toutes les instances qui pourraient détenir des informations qui permettraient de clarifier ces points sont visées – les informations nécessaires de manière à pouvoir clarifier la situation et nous dire si ces institutions ont, oui ou non, joué un rôle dans le soutien direct ou indirect à ces émeutes. Puis, bien sûr, nous aurons besoin d'avoir un compte rendu du résultat de ces démarches, de manière à être informés des informations qui auront pu être transmises par toutes les instances cantonales concernées au Conseil administratif.

Enfin, et cela nous semble la suite logique de cette démarche, en fonction des conclusions auxquelles sera arrivé le Conseil administratif, nous souhaitons que celui-ci nous présente tout simplement les décisions qu'il aura déjà prises ou qu'il entend prendre ou qu'il n'entendra pas prendre à l'égard des institutions visées.

Mesdames et Messieurs, je crois qu'il faut voir ces trois motions comme une sorte de *post mortem*, si je puis dire, une sorte de débat sur des aspects qui touchent spécifiquement la Ville de Genève. Notre but n'est pas de monter jusqu'à la Confédération, évidemment, mais il nous semble à la fois nécessaire et d'une certaine mesure légitime, vis-à-vis de la population aussi, d'inviter par ces motions notre exécutif à entreprendre ces démarches d'information. On sait qu'information et transparence deviennent des mots clés dans la vie politique, cela à juste titre. Par conséquent, il nous semble que ces trois motions devraient recevoir de la part du Conseil municipal, puisque l'on sait que l'ensemble des partis souhaite la transparence et l'information, un accueil favorable.

Préconsultation

M. Guy Mettan (DC). M. Hainaut a très bien présenté les trois motions qu'il a déposées. Pour sa part, le groupe démocrate-chrétien soutiendra ces motions, parce que nous estimons que, effectivement, les citoyennes et les citoyens de notre ville ont le droit d'être informés correctement et de tout savoir sur ce qui s'est passé pendant les événements du G8.

Je crois que ces trois motions permettront aux autorités de la Ville de définir tous les aspects liés aux événements du G8 qui la concernent et, dans ce sens-là, si nous acceptons ces trois motions, le résultat pourra être tout à fait complémentaire aux travaux de la commission extraparlamentaire qui sera formée par le Conseil d'Etat et le Grand Conseil durant le courant de cette semaine. Je crois que nous nous devons en tant qu'élus du peuple, quelle que soit notre appartenance politique, nous livrer à ce devoir d'information, afin de pouvoir établir à la fois l'inventaire de tous les dégâts commis, les responsabilités éventuelles et, comme cela est mentionné dans la troisième motion, la M-370, également les coûts.

J'aimerais revenir sur cette notion des coûts – je n'ai pas pu poser une question orale à ce sujet lors de la séance de 17 h, Monsieur le président – parce que je crois que c'est important et peut-être que le Conseil administratif pourra nous répondre tout de suite et nous donner déjà une première estimation des dépenses qui ont été engagées par la Ville de Genève pour accueillir les altermondialistes. La presse – on revient toujours à elle – avait parlé à l'époque, il y a un mois, d'un montant de 3 millions de francs. Je crois avoir entendu M. Ferrazino dire que 1 million de francs ont été dépensés par la Ville, puisqu'on a effectivement eu un peu moins de monde que prévu aux manifestations. Je serais reconnaissant au Conseil administratif de pouvoir déjà nous donner une petite information à ce sujet.

M. Christian Ferrazino, maire. C'est l'occasion, Monsieur Mettan, de livrer quelques précisions et quelques réponses à vos différentes questions. Comme nous vous l'avions dit, nous avons pris un certain nombre de mesures visant, d'une part, à accueillir les altermondialistes, donc à créer les infrastructures nécessaires pour accueillir un nombre indéterminé de personnes et nous avons préféré avoir des infrastructures qui soient plus importantes que le nombre de personnes qui allaient venir plutôt que l'inverse. D'autre part, nous avons pris des mesures préventives pour essayer de prévenir un certain nombre de dégâts, notamment sur nos bâtiments.

Il est vrai que, dans le cadre des discussions que nous avons eues avec le Canton, nous avons pu nous apercevoir que les forces à disposition qui restaient, en quelque sorte, pour protéger nos biens patrimoniaux étaient réduites à une portion

congrue. Force nous a été d'admettre qu'il fallait prendre nous-mêmes nos dispositions pour mandater un certain nombre de polices privées, qui pourraient, si nécessaire, intervenir auprès du Service d'incendie et de secours ou de la police pour prévenir d'éventuels dégâts. Je dois dire qu'aujourd'hui on ne peut que s'en féliciter et cela a permis à mon collègue Pierre Muller de faire la connaissance d'un de ses homonymes, qui s'est distingué – d'ailleurs, on le félicite – avec courage et détermination dans la rue de l'Hôtel-de-Ville. Cette personne était engagée par la Ville de Genève, comme vous le savez ou comme vous ne le savez pas, et elle a été remerciée par le Canton de Genève, à juste titre, puisque, grâce à l'intervention de ce collaborateur d'une entreprise privée de surveillance, le bâtiment où nous sommes, en particulier l'aile qui fait l'angle avec la rue Henri-Fazy, a pu être préservé. En effet, plusieurs cocktails Molotov ont été jetés contre cet immeuble; d'ailleurs, avec mon collègue Patrice Mugny, nous les avons vus en passant vers 1 heure du matin. Heureusement, deux de ces cocktails Molotov n'ont pas éclaté et celui qui a éclaté a pu être éteint par ce Pierre Muller, qui a pu se saisir d'une échelle chez Glôzu – heureusement que les cafés restent ouverts tard dans la Vieille-Ville – et pénétrer au premier étage pour éteindre ce début d'incendie.

C'est dire que cette démarche était nécessaire, parce que je ne vous cite qu'un seul exemple d'une intervention efficace. Bien entendu, l'intervention, même si elle ne se révélait pas efficace, était hautement nécessaire. Aussi, nous avons posté sur plusieurs lieux importants, comme le Musée d'art et d'histoire, pour ne citer que celui-ci, un certain nombre de vigiles de cette nature. La facture pour la surveillance des bâtiments s'élève exactement à 723 000 francs. C'est un montant élevé, qui concernait une surveillance sur plusieurs jours, mais nous avons préféré engager ces dépenses plutôt que de prendre des risques qui, eux, s'ils s'étaient réalisés, auraient non seulement coûté davantage en termes financiers, mais n'auraient pu être permis de préserver la qualité du patrimoine auquel je faisais allusion.

Le poste «assurances» s'élève à un peu plus de 150 000 francs, parce que nous avons dû revoir un certain nombre d'assurances par rapport à un risque qui n'est pas toujours facilement pris en compte par nos compagnies d'assurance. Je dois dire que nous avons négocié de manière assez efficace avec l'aide précieuse d'un collaborateur une augmentation de 150 000 francs des primes pour cette question.

Je dirai qu'un des montants les plus importants est un montant qui nous a été en quelque sorte imposé par l'Etat. Il faut dire les choses telles qu'elles sont, puisque l'Etat a pris cette décision et je ne suis pas sûr qu'il ait pensé à nous consulter, mais je pense qu'il l'a prise dans une attitude de prévention également, en tenant compte du fait que les forces policières n'étaient pas forcément à la hauteur de ce que nous pouvions attendre et en demandant de prendre des mesures de protection sur les chantiers. Je ne vous cache pas que je n'ai pas une grande expé-

rience en stratégie policière, mais je me disais que de mettre quelques policiers à l'entrée d'une rue coûterait certainement moins cher que de boucher tous les chantiers dans la rue. Mais c'est l'autre version qui a été adoptée et, comme il s'agissait de la rue de Lausanne en particulier et de la rue des Acacias, qui comportent deux chantiers où la Ville de Genève est engagée avec l'Etat, la Ville pour un tiers, l'Etat pour deux tiers, la facture se répartit à peu près dans les mêmes montants. C'est dire que, en ce qui concerne les estimations faites, encore une fois, par le maître d'œuvre qui est l'Etat, et ce qui nous sera demandé, nous arrivons à un montant supérieur au million de francs, uniquement pour la sécurisation des chantiers.

Je tiens à préciser que, si les forces de l'ordre avaient été en suffisance à l'intérieur de ces rues pour empêcher, par exemple, de pénétrer à la rue de Lausanne, il aurait été inutile de sécuriser le chantier à cet endroit, d'autant plus que la rive droite – je me permets cette petite parenthèse – était à ma connaissance une rive où les manifestations n'étaient pas prévues, puisqu'elle était précisément une zone d'exclusion. Peut-être pouvons-nous considérer superfétatoire de prendre des mesures à l'intérieur d'une zone qui est une zone interdite. Mais, encore une fois, ce n'est pas un stratège de mesures policières qui vous parle. Nous nous sommes simplement permis de poser la question et, comme vous me demandez maintenant à combien s'élève l'addition, je vous en livre les chiffres. Nous avons plus de 400 000 francs de location de matériel. Nous devons également payer le nettoyage des lieux, des dégâts dans quelques endroits, entre autres au Grand Théâtre, qui nous concernent et qui ont été l'objet de déprédations: tout cela s'élève à 200 000 francs environ.

Nous avons aussi eu des frais par rapport à différentes interventions, parce que, comme vous le savez, nous avons mis sur place un PC aux Pâquis, avec des radios pour un certain nombre de collaborateurs. Nous pensions que les téléphones portables pourraient éventuellement ne pas fonctionner, car vous savez qu'on peut les mettre hors d'usage par des systèmes assez sophistiqués. Nous souhaitions pouvoir rester en contact avec certains collaborateurs sur le terrain et à l'intérieur de nos différents postes. En raison de cela, nous avons mis en place un système radio qui, bien entendu, reliait le Conseil administratif in corpore avec ces collaborateurs, ce qui nous a permis peut-être d'être au rendez-vous à chaque moment quand un certain nombre d'événements se passaient et aussi de prendre des décisions en rapport avec les dépenses auxquelles je fais allusion. Ces postes-là, location de radios, PC, etc., sont de l'ordre de 300 000 francs. Vous aurez tous ces chiffres dans le cadre des comptes que vous examinez année après année, avec l'attention que nous vous connaissons et qui vous honore.

Mesdames et Messieurs, permettez-moi de vous dire, à l'intention du groupe libéral en particulier, que vous enfoncez un peu des portes ouvertes, parce que vous nous demandez de mener un certain nombre d'investigations, d'enquêtes.

Nous n'avons pas relu Montesquieu avant de venir, mais nous nous souvenons quand même de ce principe de la séparation des pouvoirs, qui veut que le rôle d'un exécutif n'est pas de faire un certain nombre d'investigations ni de collecter un certain nombre d'informations pour, le cas échéant, après un examen attentif du dossier, saisir l'autorité judiciaire de ces domaines-là. Je crois que le rôle du gouvernement était précisément de prendre les mesures préventives que j'ai rappelées pour éviter ou réduire au minimum le risque que nous pouvions courir et je crois que nous l'avons fait. Nous avons également tout mis en œuvre pour faire en sorte que Genève reste cette ville ouverte qui est à même d'accueillir le plus grand nombre de manifestants en toute occasion. Simplement, les forces de police ne sont pas de la compétence et de la maîtrise de la municipalité, il ne nous appartenait donc pas de pouvoir nous déterminer à ce sujet-là.

Cependant, je redis, puisque l'occasion m'en est donnée, ce que j'ai déjà dit en d'autres occasions, à savoir que, après la nuit du 31 mai au 1^{er} juin, ayant constaté sur place un comportement que nous comprenions difficilement de la part des forces de l'ordre, unanimement, nous avons souhaité rencontrer le Conseil d'Etat, ce qui fut fait dans l'après-midi, pour lui dire de modifier cette stratégie. En effet, là encore, sans être expert en matière de stratégie policière, tout le monde pouvait s'accorder à reconnaître que l'attitude qui avait été adoptée n'était en tout cas pas la bonne. On pouvait donc prendre n'importe quelle autre attitude, on était sûrs de ne pas trop se tromper! On nous a répondu qu'on agirait en conséquence, etc. Malheureusement, la nuit du 1^{er} au 2 juin était un peu une répétition de la nuit précédente, ce qui fait qu'à ce sujet des points d'interrogation subsistent encore. Mais ne nous trompons pas de Conseil, ce n'est pas le Conseil administratif, mais le Conseil d'Etat qui répondra au Grand Conseil, dans cette enceinte, aux questions auxquelles il y a lieu de répondre.

Maintenant, s'agissant de toute la problématique qui intervient dans l'une ou l'autre de ces motions, que cela soit dans le cadre des trois motions que vous avez présentées ou dans la motion préjudicielle au projet d'arrêté PA-45 du groupe démocrate-chrétien, la M-371, je crois que vous n'avez pas bien compris les propos que je vous ai livrés en réponse à une question qui m'avait été posée par M. Patrice Reynaud à la séance de 17 h. Je disais et je le redis: libre à vous de considérer que la Ville de Genève doit se substituer aux démarches faites par le Canton pour tenter d'indemniser les commerçants – c'est à peu près ce qui est mentionné dans la motion M-371 du Parti démocrate-chrétien: on nous demande en quelque sorte de porter les valises du Conseil d'Etat... Je ne sais pas si vous doutez de sa capacité à se débrouiller seul dans ce dossier, mais il appartient au Conseil d'Etat d'intervenir auprès de la Confédération en l'invitant à intervenir auprès des autorités françaises pour que nos commerçants, pour que toutes les personnes lésées soient indemnisées, et qu'elles le soient totalement. Si ces démarches devaient se révéler vaines ou n'aboutir qu'à une couverture partielle, à

ce moment-là, nous assumerions nos responsabilités et la Ville serait là pour pallier, le cas échéant, les carences des autres autorités. Ce n'est que dans le cadre d'une démarche de subsidiarité que la Ville entend intervenir.

Enfin, permettez-moi de vous rappeler ce que je vous ai dit tout à l'heure, à savoir que ce principe d'indemnisation des différentes collectivités publiques: autorités françaises, autorités de la Confédération, autorités cantonales et, enfin, autorités municipales, cette hiérarchie d'interventions des collectivités publiques, Mesdames et Messieurs les libéraux, les radicaux et les démocrates-chrétiens, n'interviendra qu'après l'indemnisation des assurances. Vous n'allez quand même pas demander aux collectivités publiques de se substituer aux assurances, alors que ces dernières ont des engagements de droit privé qu'elles doivent honorer. C'est un peu paradoxal que j'aie à vous rappeler ce genre de principe relativement élémentaire dans le cadre de la relation entre une assurance et un commerçant.

Cela pour dire – parce qu'on ne va pas y passer la soirée – que j'ai pris connaissance de la deuxième motion préjudicielle au projet d'arrêté PA-45, la M-372, qui a été déposée par M^{mes} Sandrine Salerno, Hélène Ecuyer, MM. Jacques Mino et Damien Sidler, et qui résume en quelques phrases tout ce que je viens de dire, à savoir que la Ville ne s'esquivera pas du tout dans cette affaire; simplement, elle n'entend pas se substituer aux autres parties, autorités, collectivités publiques comprises, qui ont à répondre également dans certains types d'engagement ou de non-engagement dans ce dossier. C'est la raison pour laquelle on ne peut que vous inviter à accepter la motion préjudicielle M-372.

M. Patrice Mugny, conseiller administratif. J'aimerais intervenir sur une des motions en cause, la M-370, qui est évidemment celle qui essaie de jeter la suspicion sur des associations subventionnées, en particulier l'Usine.

Je l'ai dit, je le redis: le Conseil administratif est unanime sur ce point: si on nous apporte les preuves qu'une association subventionnée par la Ville, quelle qu'elle soit, est liée de manière patente aux casseurs, nous remettrons en cause ses subventions. Je ne vois pas comment faire autrement que de le dire aussi clairement.

Cela étant, je m'étonne un peu que cette motion vienne de vos rangs, Mesdames et Messieurs les libéraux, puisque c'est M^{me} Spoerri, qui était absente lors de la rencontre entre le Conseil d'Etat et le Conseil administratif, qui détiendrait, si ces preuves existent, lesdites preuves. Vous me répondrez que si elle est aussi lente à nous les fournir qu'à accorder les autorisations, nous allons attendre longtemps... Pour le moment, c'est à elle de nous fournir les preuves et pas à nous d'aller investiguer, parce que, jusqu'à preuve du contraire, nous ne sommes pas

des policiers. J'attends donc de M^{me} Spoerri – j'espère que vous la rendrez un peu plus dynamique – qu'elle nous amène ces preuves prouvant que les personnes faisant partie de ces associations sont des criminels.

M. Jacques Mino (AdG/SI). Je vais m'exprimer au nom de l'Alternative sur la première des trois motions, la M-368. Suite aux débats fleuves qui ont déjà eu cours sur ce sujet au Grand Conseil, une commission d'enquête du Grand Conseil a été mise sur pied et nous, l'Alternative, nous entendons attendre les résultats qu'elle saura nous fournir dans la transparence. Nous n'allons pas faire son travail.

En l'état, suite aux interventions répétées des membres du Conseil administratif qui ont été on ne peut plus claires, maintenir ces trois motions et ne pas les retirer sent le réchauffé. Il n'en reste que des relents de chasse aux sorcières et des procès d'intention que nous ne saurions accepter.

A propos de procès, il a été dit par le maire que nous allons laisser la séparation des pouvoirs en place, donc laissons aussi le procureur général s'arranger avec les lésés qui auront à déposer des plaintes, ce qui est tout à fait fondé. Pour le reste, nous allons simplement refuser la motion M-368 et je laisse la parole à d'autres camarades de l'Alternative.

M. Pierre Maudet (R). Je vais donner la position du groupe radical sur les motions M-368, M-369 et M-370. Mais, avant, j'aimerais vous dire que nous faisons nôtres les mots qu'a employés notre doyen d'assemblée lors de son discours au début de la législature, c'est-à-dire que nous nous plaçons sous le signe de la sérénité et de la hauteur de vue. Nous pensons, comme vous tous semble-t-il dans cette assemblée, que nous gagnerions tous, les élus, les citoyens, les différents acteurs de ce qui s'est passé au début du mois de juin à Genève, à avoir davantage d'informations pour pouvoir ensuite, chacun, se faire son idée. Il s'agit ensuite, dans nos enceintes respectives, d'en tirer les conséquences qui s'imposent, de dégager les responsabilités et, le cas échéant, de sanctionner et, si ce sont des associations subventionnées qui se sont prêtées à des activités condamnables, eh bien, de prendre des mesures ou de dégager d'autres types de responsabilité.

Pour nous, s'il est vrai que ces motions ont un peu le côté d'une porte qu'on enfonce quand bien même elle est ouverte, cela fait toujours moins mal d'enfoncer une porte ouverte, me direz-vous, et, après les dégâts du G8, c'est peut-être non négligeable. Il faut parfois dire les choses, cela va beaucoup mieux en le disant. Nous souscrivons donc à ces motions libérales en insistant sur le fait que, pour nous, il est légitime que la population, que les élus aient accès à toutes les informations demandées ici, qu'elles soient de nature financière ou autres. M. Ferrazino nous a donné ce soir une brochette sur les coûts et j'espère qu'il la

complétera comme il s'était engagé à le faire lors du débat sur la réponse à la motion M-350, «Accueil des altermondialistes par Genève pendant le prochain sommet du G8», une Genève ville ouverte vis-à-vis des altermondialistes. Cette motion avait été acceptée par le Conseil municipal, et le Conseil administratif s'est engagé à nous donner par écrit l'ensemble des coûts générés par tous les effets collatéraux – puisque c'est un terme à la mode – du G8. Nous attendons donc avec impatience ces renseignements.

Pour le reste, nous demandons également que la lumière soit faite sur les relations des uns et des autres, en insistant en particulier sur différents organismes subventionnés par la Ville de Genève, dont tout présuppose qu'ils ont pu jouer un rôle actif. Mais, là aussi, nous ne voulons pas nous livrer à une chasse aux sorcières. Cependant, rendons-nous bien compte que la population ne va pas attendre des mois pour que l'on fasse la lumière là-dessus. J'insiste particulièrement auprès du Conseil administratif et du maire, qui a montré dans un précédent débat qu'il était capable d'aller très vite, pour qu'ils fassent également diligence en la matière pour que nous puissions nous prononcer rapidement en connaissance de cause.

Pour le reste, c'est-à-dire les motions préjudicielles M-371 et M-372 et notre projet d'arrêté PA-45, nous y viendrons après, puisque le débat est un peu différent et porte sur les indemnisations, que cela soit pour la perte de gain ou pour les dommages causés. Cela dit, je le répète, le groupe radical votera les invites des motions M-368, M-369 et M-370.

M. Pierre Losio (Ve). Tout d'abord, je tiens à rendre hommage au Conseil administratif. Cela ne m'arrive pas très souvent de le faire, notamment dans les débats budgétaires, mais, ce soir, au nom de l'Alternative, je dois reconnaître et affirmer l'extrême responsabilité dont a fait preuve le Conseil administratif pendant ces événements. Les conseillers administratifs étaient sur place, ils ont fait des décisions rapides, pris les responsabilités qu'ils doivent assumer en tant que magistrats municipaux. Ils ont sollicité le Conseil d'Etat pour avoir des discussions pour modifier les stratégies policières et les explications que M. le maire vient de nous donner montrent que le Conseil administratif, unanimement, travaille dans la transparence. Il me semble qu'en ce qui concerne les coûts la demande des préopinants libéraux devient rapidement caduque, puisqu'on vient de donner les chiffres qu'ils réclament et que ces chiffres sont publiés au *Mémorial*. S'il faut que le Conseil administratif fasse un communiqué de presse, il le fera, dans sa souveraineté, à décider ce qu'il fera. Cela, c'est la prémière chose.

Deuxièmement, je voudrais maintenant parler particulièrement à la motion M-370, intitulée «G8: dégâts en ville de Genève; détermination de la participation du

soutien d'organismes dépendant financièrement de la commune». Je suis absolument sidéré des propos qui ont été tenus par le préopinant libéral, soutenus par le préopinant radical. Depuis de nombreuses années dans ce Conseil municipal, j'ai l'habitude d'entendre très régulièrement des leçons de juridisme de la part du Parti libéral. Il se trouve que les libéraux ont un éminent conseiller municipal et un président qui sont de très grands connaisseurs du droit et qui nous expliquent très régulièrement qu'on ne peut pas faire ceci, qu'on ne peut pas faire cela. Alors, ce qui me sidère dans cette motion, vous me direz qu'on ne vote pas sur les considérants, mais je suis quand même obligé de m'y attarder, c'est qu'un des principes fondamentaux du droit, qui est la présomption d'innocence, est mis en cause dans un des considérants. C'est-à-dire que le Parti libéral a déjà estimé que le coupable était, entre autres, l'Usine!

Toutefois, nous y sommes habitués, Mesdames et Messieurs, car cela fait bientôt dix ans que le Parti libéral essaie de saborder l'Usine, de la condamner, de la pillonner. On a déjà eu l'affaire sur la drogue et, à cette époque, on a envoyé M. le conseiller municipal de Freudenreich voir sur place. Celui-ci est revenu en disant que, finalement, les responsables de l'Usine font un sacré boulot pour la prévention contre l'usage des stupéfiants, qu'ils surveillent très attentivement ce qui se passe, qu'ils chassent les dealers, quitte à ce que l'expulsion ne se fasse pas dans les termes les plus courtois. Aujourd'hui, on revient avec l'Usine, parce que, bien entendu, c'est elle la coupable...

Ce que j'ai de la peine à comprendre, c'est la cohérence du Parti libéral. La semaine dernière, nous avons traité à la commission des finances une certaine motion, la M-320, concernant des amendes inscrites au budget pour des automobilistes qui seraient contrevenants à la loi. Le Parti libéral nous a proposé de mettre à la ligne budgétaire s'y rapportant le chiffre zéro, parce qu'aucun automobiliste n'est potentiellement coupable de vouloir se parquer en dehors des limites prescrites, en dehors des zones bleues, etc. Mais aujourd'hui la présomption d'innocence disparaît, il y a un coupable: c'est l'Usine! On nous dit: «Il paraît...», parce qu'on se méfie toujours de ce que nous dit la presse – je ne vais pas répéter ce que j'ai dit lors de la séance précédente – «qu'il y aurait eu des policiers déguisés en membres du Black Block, qui se seraient introduits dans l'Usine et que c'est un scandale.» Que la police utilise des méthodes policières, cela ne m'étonne pas, seulement il faut voir les dégâts collatéraux auxquels cela correspond. Cette intrusion n'est pas de la présomption d'innocence; des policiers déguisés en membres du Black Block sont rentrés dans l'Usine, et ce sont des faits qui ont été reconnus par le Département de justice, police et sécurité. Alors, les dommages collatéraux qu'il y a eu sur le moment à l'Usine, vous ne pouvez pas les imputer à l'Usine, vous devez les imputer aux forces de police qui utilisent des méthodes policières.

Aujourd'hui, dans le deuxième considérant de la motion M-370, on désigne un coupable en toutes lettres: l'Usine. C'est l'Usine qui a tout organisé, qui ali-

mente les activistes du Black Block, peut-être même qu'elle leur a payé à manger pour qu'ils soient en forme pour aller casser... Messieurs du Parti libéral, vous délirez! Comment pouvez-vous dans votre logique interne du juridisme déposer une motion où vous mettez en cause même la présomption d'innocence? En plus de cela, ce qui me choque en tant que citoyen, c'est qu'une collectivité publique fasse pression sur la justice. Comment pouvez-vous accepter que des juges soient mis sous pression par une collectivité publique? Et l'indépendance des juges, et la séparation du pouvoir, qu'est-ce que vous en faites? Cette motion est inacceptable et l'Alternative la refusera. (*Applaudissements de l'Alternative.*)

M. Jean-Marie Hainaut (L). Je ne vais pas parler trop longtemps, mais, visiblement, un certain nombre de choses n'ont pas été comprises, donc je n'ai pas dû être suffisamment clair. Tout d'abord, lorsque M. le maire fait un amalgame entre les motions préjudicielles M-371 et M-372 au projet d'arrêté PA-45 qui traitent de l'indemnisation et les motions libérales M-368, M-369 et M-370, j'affirme encore une fois, pour ceux qui auraient pris le temps de lire ces dernières, qu'il n'est précisément pas question d'indemnisation dans ces motions-là. Nous n'avons pas attendu le discours ou la déclaration de M. Ferrazino tout à l'heure pour comprendre que c'était un autre sujet et qu'il ne fallait pas tout mêler.

Maintenant, en ce qui concerne deux des trois motions, la M-368 et la M-369, il ne s'agit que de la collecte d'informations que la Ville doit avoir à sa disposition. M. Ferrazino a déjà énoncé un certain nombre de ces informations et ce sera d'autant plus facile de répondre à ces deux motions en reprenant les notes qu'il posède et en les complétant avec les éléments qui manquent. Encore une fois, si la collectivité n'avait pas les informations que nous demandons là, nous serions quand même en droit de nous demander pourquoi et comment sont contrôlées les choses publiques de la Ville de Genève.

La remarque suivante concerne l'intervention de M. Losio, le préopinant des Verts, qui s'attache aux considérants de la motion M-370. Il n'a pas dû écouter ce que j'ai dit, car, précisément dans mon intervention, j'ai dit qu'il nous semble qu'il serait plus agréable pour tout le monde de savoir une fois pour toutes où nous en sommes, y compris dans l'hypothèse que nous souhaitons tous voir se réaliser, qui est celle où on démontrerait qu'effectivement il n'y a pas de rôle joué par des organisations subventionnées par la Ville. La confusion des genres, la confusion des pouvoirs législatif et exécutif, mais je n'en vois pas le début de la trace dans nos motions, la seule chose que nous demandons, c'est que l'exécutif de la Ville se renseigne. Concernant la motion M-370, je ne vois pas où il y a des pressions sur les juges, je ne vois pas l'un de nos magistrats aller faire pression sur les juges; vous disiez que nous délirions, Monsieur Losio; je dois dire que je vous retourne le compliment, parce que je n'arrive vraiment pas à voir cela dans cet objet.

J'en viens à l'intervention du magistrat Mugny, qui nous dit qu'il attend du Conseil d'Etat les informations requises dans nos motions. Monsieur Mugny, il faut que vous vous renseigniez auprès de vos quatre collègues, qui sont là depuis une législature au moins, pour qu'ils vous disent comment ils savent prendre les devants, même auprès du Conseil d'Etat, lorsqu'il s'agit de manifester une intention pour obtenir quelque chose. Je suis sûr que, s'il vous tient à cœur de faire la lumière là-dessus, vous n'aurez aucune peine à adresser, ne serait-ce qu'un courrier, à des personnes que vous jugerez adéquates pour y répondre, afin d'obtenir ces informations.

Encore une fois, pour deux de nos trois motions, il ne s'agit que de récolter des informations et, pour la troisième, il s'agit aussi de récolte d'informations avec une activité un peu plus poussée du Conseil administratif, parce qu'il faut faire une démarche auprès du Canton. Nous ne demandons ni plus ni moins que cela et certainement pas les pressions juridiques ou les débordements qui ont pu être énoncés par le préopinant des Verts.

M^{me} Sandrine Salerno (S). Monsieur le président, vous transmettez à M. Hainaut que non seulement j'ai bien lu les textes des trois motions, que je l'ai l'écouté attentivement lors de sa première intervention ainsi que lors de sa deuxième intervention, mais que j'avoue ne pas être beaucoup plus éclairée pour autant. En lisant ces trois textes-là, j'ai plutôt l'impression que le groupe libéral essaie de nous rejouer une scène qui s'est passée au Grand Conseil, qui a eu un certain succès au Grand Conseil, parce que, effectivement, il y avait beaucoup de choses à dire. Maintenant, je pense que si nous voulons, nous, analyser l'attitude de la Ville, notamment du collège exécutif de la Ville de Genève, il faudrait plutôt nous rallier à la position que mon confrère, M. Losio, vient d'énoncer, à savoir féliciter le Conseil administratif et le féliciter in corpore, parce que je pense que, sur les événements qui se sont déroulés en marge du G8, sur l'accueil qui a été donné aux altermondialistes, l'exécutif de la Ville s'est montré hautement respectable.

Il s'est montré responsable parce qu'il a su fournir un accueil, parce que la Ville de Genève est finalement à la hauteur de ce qu'est notre ville, à savoir un espace territorial qui accueille énormément d'organisations internationales, dont le siège européen des Nations Unies, et dont les autorités déclarent que, lorsqu'il y a des manifestations, elles ont aussi un rôle à jouer. Ce rôle-là a été joué. Nous avons, lors des premiers débats à la suite du G8, félicité la fonction publique pour tout l'engagement dont elle a fait preuve. Je pense que ce soir le compliment peut aussi être adressé au Conseil administratif, un Conseil administratif responsable, qui a communiqué de manière transparente, claire et efficace les options politiques qu'il avait suivies, qui a répondu aux souhaits que nous avions émis et qui, ce soir, finalement, nous a donné encore certains éléments d'information.

Je ne me fais donc aucun souci sur le bon accueil réservé à certaines questions, parce que ce sont cinq magistrats qui sont responsables. A mon avis, il n'y avait pas à leur demander de nous communiquer, par exemple, la liste exhaustive des soutiens apportés à toute organisation à l'occasion du G8, puisque, comme l'a dit M. le maire, les comptes sont faits pour cela. Il est bien évident que dans les comptes 2003 nous aurons l'ensemble de ces détails.

A mon sens, la motion M-369, «Ne jetons pas nos perles aux briseurs de «G-huitre», est nulle et non avenue. Je pense que c'est un coup médiatique, que c'est un effet politique raté de la part du Parti libéral. Je déplore que nous ayons dû remettre les points sur les «i» et je finirai par remercier M. le maire et M. le magistrat Mugny de leurs interventions, car elles étaient claires, concises et pertinentes.

M. Eric Ischi (UDC). Au nom du groupe de l'Union démocratique du centre, j'aimerais vous signaler que nous soutenons sans réserve les trois motions du Parti libéral. Il est quand même vrai qu'il s'est passé des événements que tout le monde connaît. J'entends dans cette enceinte que l'on se félicite que cette salle n'ait pas brûlé, qu'on ait pu préserver un certain nombre de bâtiments, mais permettez-moi de vous rappeler qu'un certain nombre de commerçants, de petits commerçants ont vu leurs commerces anéantis.

En ce qui nous concerne, les demandes du Parti libéral sont simplement légitimes: on veut avoir des renseignements précis sur ce qui s'est passé. On ne demande pas au Conseil administratif de devenir des Sherlock Holmes ou des policiers, mais je crois que c'est aussi le devoir du Conseil administratif d'aller chercher les renseignements auprès du Conseil d'Etat, s'il ne les obtient pas automatiquement. Nous ne pouvons pas nous borner à attendre qu'on nous amène les renseignements, nous devons aller les chercher.

C'est la raison pour laquelle l'Union démocratique du centre soutiendra les trois motions M-368, M-369 et M-370.

M. Jean-Marc Froidevaux (L). Avec quelques autres, je n'ai aucune peine à féliciter le Conseil administratif pour l'exécution de sa tâche pendant les événements du G8; par contre, la question que je me pose est de savoir quel était son cahier des charges. En effet, féliciter, c'est bien, mais dire dans quelle mesure les conseillers administratifs ont accompli les objectifs qui étaient les leurs, c'est autre chose. Les objectifs qu'ils se sont fixés à eux-mêmes étaient d'accueillir un nombre indéterminé de personnes et il est notoire que le nombre indéterminé de personnes venues était sensiblement moindre que le nombre de personnes que nous étions prêts à accueillir.

La mission était donc raisonnablement facile, alors, quand j'entends sur les bancs du groupe des Verts ou du groupe des socialistes des compliments sans réserve, je suis un peu étonné et je dirai même que je les trouve un peu narcissiques, car les oppositions aux propositions libérales que nous avons entendues étaient essentiellement dictées par l'égoïsme. Vous nous avez dit que M. Ferrazino avait répondu à la première motion, la M-368, que nous avions les coûts et que ceux-ci s'élevaient à 2 780 000 francs. Ce n'est pas l'objet de la première motion; ce qu'on nous a présenté, ce sont les coûts engagés par la Ville de Genève pour se prémunir contre le risque. La première motion consiste non pas à déterminer ce que la Ville a payé pour se prémunir contre le risque, mais quelles ont été les conséquences dommageables pour les pouvoirs publics et pour les privés en ville de Genève.

Nous ne parlons pas d'assurance, nous parlons de dommages et nous aimerions – et je crois que chacun dans la municipalité le désire – avoir une idée globale de ce que l'ensemble des coûts générés au titre de la réparation des dommages en ville de Genève ont représenté, qu'il s'agisse du domaine privé ou public. De ce point de vue là, je crois que la réponse qui a été donnée par le magistrat est un peu de la poudre aux yeux, mais qu'elle ne tient absolument pas compte de l'objectif fixé par cette motion. Cela dit, la réponse est pertinente, elle s'inscrit en effet dans la logique de la motion M-350 de la 160^e législature.

En ce qui concerne la deuxième motion, la M-369, développée par M. Hainaut, qui a pour titre: «Ne jetons pas nos perles aux briseurs de «G-huitre», vous, l'Alternative, avez dit trois fois non! Moi, j'ai toutefois entendu le magistrat Mugny dire, globalement: «Je m'y engage!» J'ai vu ce magistrat se lever une deuxième fois pour nous dire que, s'il y avait des subventionnés qui, d'une manière ou d'une autre, étaient intervenus de façon condamnable lors des manifestations contre le G8 d'Evian, il prenait l'engagement devant nous de revoir sa politique de subventionnement. Vous, l'Alternative, vous dites: «Non, quelle horreur!» Comment fonctionne-t-on dans ce Conseil municipal? Bien sûr que la démarche de la motion M-369 est juste. Qu'est-ce que dit cette motion? Elle dit comment nous allons procéder, parce que, précisément, nous ne voulons pas de chasse aux sorcières.

Des fonds publics ont été investis dans des associations en vue des démarches qu'elles avaient à accomplir dans le cadre de l'accueil du G8. Ce que nous voulons savoir, c'est quel était le cahier des charges de celles-ci et quel a été l'accomplissement de ce cahier des charges, ce qu'on pourrait appeler une gestion par objectif. Si l'argent a été dépensé pour ce pour quoi il a été donné, il n'y a aucun motif de s'intéresser davantage à cette matière. Si l'argent n'a pas été dépensé dans ce sens, alors nous devons aller plus loin dans cette investigation.

Ce que nous voulons savoir dans un premier temps, sans aucune présomption de culpabilité, c'est quelles ont été les quelques associations qui auraient peut-être utilisé l'argent à d'autres fins, cela pour permettre à M. Mugny d'aller au terme de son affirmation. Soutenez donc votre magistrat et votez sans hésiter la motion M-369 «Ne jetons pas nos perles aux briseurs de «G-huître».

En ce qui concerne la présomption d'innocence, je crois que j'ai envie de dire à M. Losio que le groupe libéral, en présentant la motion M-370, est à peu près encore le dernier à croire à l'innocence de l'Usine. D'ailleurs, le deuxième considérant de cette motion le dit bien: «... dans l'hypothèse où serait avérée la participation...» on aurait pu ajouter «par impossible», mais c'eût été outrecuidant à l'égard de l'activité de l'Usine.

C'est la raison pour laquelle, par la force des choses, ce n'est pas sous cet aspect-là qu'on peut faire un quelconque reproche à cette motion, tant il est avéré qu'en tout cas la place des Volontaires et les bâtiments qui la bordent ont servi, à un moment donné, de lieu de rassemblement. La question qui est posée – ce n'est qu'une question posée – c'est dans quelle mesure l'environnement de la place des Volontaires a-t-il pu servir de base arrière, voire peut-être de quartier général à des activistes du Black Block.

J'observerai, à l'intention de M. Losio, que, là encore, il n'est guère douteux que l'Usine à un moment donné ait pu héberger quelques casseurs. Cela ne signifie pas, et loin s'en faut, que l'Usine aurait une quelconque responsabilité, parce que, en effet, les portes de l'Usine sont ouvertes à tous. La question qui est posée est de savoir quel a été le rôle des cadres, des animateurs, du personnel de l'Usine à l'égard des hôtes qu'ils ont pu héberger ce jour-là. De nouveau, il faut aller au fond des choses, il ne faut pas rester comme cela, coi, en criant au loup, simplement parce qu'on prononce des noms ou des mots, mais il faut déterminer si oui ou non il y a eu des liens organiques. C'est cela la question, parce que, pour le reste, personne n'est dupe, chacun sait raisonnablement comment les mouvements se sont faits. Ce que veut cette troisième motion, c'est exclusivement déterminer si vraiment il y a eu des liens organiques entre le Black Block et l'Usine ou si cette dernière a fait l'objet, elle aussi, en pratique, d'un assaut de la part du Black Block. C'est là l'objet.

Ces motions n'ont rien de méchant, elles ne contiennent aucune affirmation, elles n'aspirent qu'à une seule chose, c'est à nous renseigner, à renseigner aussi le Conseil administratif, parce que lui aussi doit être curieux et, éventuellement, mais très subsidiairement, à renseigner la population de telle manière que d'un événement difficile nous sachions, au final, tirer les leçons qui s'imposent. Si nous ne voulons pas faire cet exercice, alors nous devons nous attendre, demain, sans doute, à pire qu'hier. (*Applaudissements des groupes libéral et de l'Union démocratique du centre.*)

Le président. Chers collègues, est-ce qu'il y a des objections pour qu'on ne fasse qu'un seul vote sur les trois motions? Monsieur Hainaut, vous avez la parole.

M. Jean-Marie Hainaut (L). Aussi bien il était légitime de parler dans le débat des trois motions, et on a essayé tant que faire se peut de démontrer les particularités des unes et des autres, aussi bien, me semble-t-il, ce sont trois textes différents qui méritent chacun d'être votés séparément.

Mise aux voix, la motion M-368 est refusée par 39 non contre 33 oui.

Mise aux voix, la motion M-369 est refusée par 40 non contre 32 oui.

Mise aux voix, la motion M-370 est refusée par 40 non contre 31 oui (2 abs - tentions).

6. Projet d'arrêté de M^{mes} Claudine Gachet, Catherine Hämmerli-Lang, MM. Michel Ducret, Alain Fischer, Pierre Maudet et René Winet: «Dommages subis par les commerces genevois pendant le sommet du G8 à Evian» (PA-45)¹.

PROJET D'ARRÊTÉ

Considérant:

- le préjudice économique considérable pour les commerces, les artisans et les entreprises genevoises engendré par les dommages collatéraux (mobilité réduite, départs massifs de la ville, sécurité faiblement garantie, manifestations, saccages, image de la ville à l'étranger) liés au sommet du G8 qui s'est tenu à Evian-les-Bains (France), les 1^{er}, 2 et 3 juin 2003;
- le préjudice particulier subi par les commerces, les artisans et les entreprises situés dans le périmètre de la ville, tant sur la rive gauche que sur la rive droite;

¹ Annoncé, 411.

- que ces commerces, ces artisans et ces entreprises participent à l'effort financier communal par le biais d'une ponction fiscale appelée «taxe professionnelle communale», calculée en fonction du chiffre d'affaires, du personnel employé et de l'emprise au sol, et censée être redistribuée sous forme de prestation du type sécurité, salubrité, etc.,

LE CONSEIL MUNICIPAL,

vu l'article 30, alinéa 1, lettre e), de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984;

arrête:

Article unique. – Il est pratiqué pour deux douzièmes (équivalent de deux mois sur l'année) un abattement de 100% sur la taxe professionnelle communale pour l'ensemble des contribuables assujettis en ville de Genève.

Le président. Nous avons reçu deux motions préjudicielles au projet d'arrêté PA-45. La première motion préjudicielle, la M-371, provient du groupe démocrate-chrétien et est intitulée «Contribution au dédommagement financier des commerces victimes des manifestations anti-G8». Nous la traitons tout de suite.

PROJET DE MOTION PRÉJUDICIELLE M-371

Considérant:

- les importants préjudices matériels subis par de nombreux commerçants, artisans et entreprises installés sur le territoire de la Ville de Genève à l'occasion des manifestations liées au G8 (dépenses engendrées par l'installation de protections préventives, le bris de vitrines, le vol de marchandises, le manque à gagner, etc.);
- l'action en cours au niveau de l'Etat en vue de dédommager ces commerces sur la base du résultat de l'évaluation de la «Cellule d'évaluation G8»;
- le souhait du Conseil d'Etat d'«obtenir le plus large soutien possible, notamment auprès des collectivités publiques»;
- la volonté exprimée par le Conseil administratif de contribuer autant que possible au dédommagement des dégâts subis,

le Conseil municipal invite le Conseil administratif à contribuer financièrement au dédommagement des commerces et entreprises victimes des manifestations anti-G8 sur le territoire de la Ville de Genève. Cette contribution doit se faire en collaboration avec la cellule mise en place par le Conseil d'Etat. Elle peut prendre la forme d'aides directes et/ou de prestations offertes (espaces publicitaires, promotion de manifestations de commerçants, etc.).

M. Guy Mettan (DC). Nous avons déposé cette motion préjudicielle pour deux raisons. Premièrement, le projet d'arrêté radical PA-45 qui nous a été proposé ne nous paraît pas acceptable en l'état, en ce sens que la proposition d'accorder deux douzièmes de la taxe professionnelle à l'ensemble des entreprises et des commerces de la ville nous semble injuste pour la simple et bonne raison, qu'on le veuille ou non, que des secteurs de l'économie ont profité du G8. Effectivement, si on parle des vitriers, des menuisiers et des services de sécurité, ces secteurs de l'économie ont bénéficié, fort malheureusement, des manifestations anti-G8 et cela ne nous paraît pas logique que nous accordions à ces entreprises une réduction de la taxe professionnelle. Il y a un principe d'équité que nous entendons respecter et qui nous semble important.

Deuxièmement, il nous importe de dédommager les entreprises, les commerces et les artisans lésés, et seulement eux. C'est pourquoi nous avons déposé cette motion préjudicielle, parce que seuls ceux qui ont subi un préjudice doivent être indemnisés. Tout dommage doit être réparé et c'est ce seul principe qui nous inspire et nous guide. C'est pourquoi je vous invite à accepter notre motion préjudicielle qui pose le problème, je crois, de façon assez juste.

J'ai aussi dit que M. Ferrazino, que j'estime beaucoup en qualité de maire, n'a pas bien lu le texte de notre invitation, parce qu'il a prétendu que ce que nous proposons n'était pas subsidiaire à ce que proposait l'Etat. Je relis donc l'invitation: «Le Conseil municipal invite le Conseil administratif à contribuer financièrement au dédommagement des commerces et entreprises victimes des manifestations anti-G8 sur le territoire de la ville de Genève. Cette contribution doit se faire en collaboration avec la cellule mise en place par le Conseil d'Etat.» Il y a donc déjà un principe de collaboration et de subsidiarité qui est introduit, lequel est marqué noir sur blanc dans ce qui suit: «Elle peut prendre la forme d'aides directes et/ou de prestations offertes...» Nous citons quelques cas: «espaces publicitaires, promotion de manifestations de commerçants, etc.», de telle manière que ces manifestants puissent s'y retrouver. En l'occurrence, il y a une leçon de complémentarité qui a dû échoir à notre maire, mais que je lui rappelle volontiers.

En conclusion, un dernier mot pour vous dire que je salue au passage les efforts faits par l'Alternative, puisque celle-ci nous a présenté une seconde motion préjudicielle qui, sur le fond, des accents proches de la nôtre. Je tiens donc à souli-

gner cet effort, mais nous préférons nous en tenir à notre texte, à l'original plutôt qu'à la copie; c'est pourquoi je vous invite toutes et tous à voter la motion M-371.

Le président. Je donne la parole à M. Sidler pour qu'il développe la deuxième motion préjudicielle, la M-372, présentée par M^{mes} Sandrine Salerno, Hélène Ecuyer, MM. Jacques Mino et Damien Sidler, intitulée: «Indemnisation subsidiaire des commerces victimes des manifestations anti-G8».

PROJET DE MOTION PRÉJUDICIELLE M-372

Dans le cas où ni la cellule d'indemnisation G8, ni les assurances, ni les propriétaires des arcades et magasins ne seraient intervenus afin de pallier les dommages causés par les casseurs lors des manifestations pacifiques anti-G8, le Conseil municipal invite le Conseil administratif à lui proposer une série de mesures d'indemnisation à l'égard des commerces sis en ville de Genève qui auraient respecté le droit du travail et se seraient vus lésés dans leurs intérêts économiques. Ces mesures s'inscriront dans un principe de proportionnalité financière et de subsidiarité à l'effort consenti par les autres structures d'indemnisation privées ou publiques.

M. Damien Sidler (Ve). Mesdames et Messieurs, vous comprendrez bien que, pour ma part, je vous invite tous à voter la motion préjudicielle de l'Alternative pour les raisons suivantes. Effectivement, par rapport au texte original il est exclu que nous procédions à un arrosage généralisé, étant donné que, comme l'a précisé tout à l'heure M. le maire, il y a quand même eu quelques millions de francs jusqu'à présent investis par la Ville, ce qui veut dire que certaines entreprises n'ont certainement pas perdu d'argent pendant le G8. Il est donc exclu que nous procédions à une redistribution générale d'argent de dédommagement pour le G8.

Pourquoi voter plutôt notre motion préjudicielle? Parce qu'elle nous semble plus claire dans son énoncé que celle du groupe démocrate-chrétien. Notamment, elle parle de proportionnalité et de subsidiarité. Nous ne voulons pas intervenir avant que les procédures normales des assurances, celles concernant les dédommagements de la Confédération ou autres soient mises en œuvre. Il est important que l'on s'en tienne à cela. C'est pourquoi je vous invite à suivre, comme le Conseil administratif vous l'a proposé, notre motion préjudicielle M-372.

Préconsultation sur les motions préjudicielles

M. Pierre Maudet (R). Monsieur le président, nous parlons bien maintenant du caractère préjudiciel des motions M-371 et M-372. Ai-je bien compris: nous avons un débat sur la préjudicialité et non sur le fond de ces objets?

Le président. Monsieur Maudet, il n'y a pas de débat sur la préjudicialité de ces motions, puisqu'il n'y a aucun doute sur leur caractère préjudiciel. Nous abordons donc les deux motions préjudicielles.

M. Pierre Maudet. Pour ma part, j'ai de sérieux doutes sur la préjudicialité de ces motions et c'est bien là-dessus que j'argumenterai, mais dans le cadre du débat plus général. D'abord, je me félicite que notre projet d'arrêté PA-45 ait suscité la créativité d'autres groupes politiques qui, sur notre proposition, s'intéressent au sort des commerçants lésés dans le cadre des dommages liés au G8. Cela dit, concernant les deux motions préjudicielles proposées, nous pouvons en accepter une sans réserve, quant à l'autre nous ne pourrions pas l'accepter, mais nous les dissocierions de notre projet d'arrêté et cela pour une raison, Mesdames et Messieurs. Comme l'a très bien expliqué le magistrat Ferrazino tout à l'heure, l'essence de ces motions concerne les dommages subis par des commerces dans le cadre des dégâts causés dans l'espace de temps qui a vu se dérouler le G8, et, précisément, il ne s'agit pas pour nous de nous substituer à d'autres organismes, privés en premier lieu, publics en second lieu, qui devront effectivement dédommager et assumer leur rôle dans le cadre de ces dédommagements. C'est pourquoi même si le préopinant démocrate-chrétien voulait nous convaincre de la plus grande justesse et, surtout, de la plus grande justice de sa motion, nous ne pourrions pas y souscrire, ni sur la forme ni sur le fond, et nous la rejeterons.

En revanche, nous pouvons dire que, sous réserve de la subsidiarité, ce qui est clairement précisé dans la motion préjudicielle de l'Alternative, nous pouvons entrer en matière; nous pouvons voter le fond de cette motion, parce qu'elle est juste. Mais cette motion vise autre chose que notre projet d'arrêté et, à cet égard, peut-être que notre projet d'arrêté était mal libellé; il vise à pallier la perte de gain de l'ensemble des commerces. Il ne vise pas à répercuter les causes des dommages pour les commerces qui ont subi de la casse dans le centre-ville, il vise à assurer des conditions-cadres de notre économie municipale au-delà de ce qui s'est passé dans le cadre du G8. Il n'est donc pas directement lié à des dommages subis par certains commerces, mais à l'ensemble des conditions de l'économie, car nous pensons que la ponction fiscale doit être redistribuée sous forme de prestations. Cela l'a certes été pour partie durant le G8, mais surtout la ponction fis-

cale vient en appui d'autres prestations municipales. Nous devons peut-être nous passer d'une partie de ce revenu fiscal, quand on sait qu'un grand nombre de commerces ont besoin maintenant d'une bouffée d'air frais, que la récession revient et que cette affaire du G8 plonge la tête de certains commerces sous l'eau.

Certes, c'est le principe de l'arrosoir, puisque nous arrosons tout le monde. Pourquoi tout le monde? Parce qu'il s'agit de pertes de gain généralisées et, en l'occurrence, je pense même aux commerces situés sur la rive droite. Il s'agit de donner une petite bouffée d'air pour assurer à terme des rentrées fiscales qui pourraient venir à nous manquer si les commerces doivent mettre la clef sous le paillason ou fermer prématurément à cause de pertes de gain trop importantes dans le cadre de ce G8.

Je vous rappelle au passage l'étude qui a été faite par la Chambre de commerce et d'industrie et par la Fédération des syndicats patronaux qui chiffre la perte de gain de 50 à 60 millions de francs environ pour ces dix jours où Genève s'est littéralement «vidée». Il est vrai que certaines professions ont été peut-être moins touchées, on pense – sans cynisme – aux vitriers, aux menuisiers, aux agences de sécurité, mais, dans l'ensemble, l'économie genevoise a été touchée. C'est pour cette raison, je le répète, Mesdames et Messieurs, que nous souhaitons séparer la motion préjudicielle M-372 de l'Alternative – que nous voterons, le cas échéant – de notre projet d'arrêté PA-45, que nous souhaitons maintenir. Quant à la motion préjudicielle M-371 du Parti démocrate-chrétien, nous ne pouvons y souscrire.

M. Jean-Pierre Oberholzer (L). Je dirai quelques mots sur ces trois objets, le projet d'arrêté et les deux motions préjudicielles, puisque nous avons pris l'habitude ce soir de parler des objets qui nous sont livrés en vrac. Concernant le projet d'arrêté PA-45, le groupe libéral considère que, si cet objet part d'un bon sentiment, malheureusement, il relève plutôt, je dirai, de la politique de l'arrosoir: arroser tout le monde, ceux qui ont été lésés, ceux qui ont été moins lésés et peut-être même ceux, dont parlait M. Maudet, qui ont tiré un certain bénéfice des événements du G8, à savoir les vitriers et les menuisiers. On peut peut-être même aller un peu plus loin – c'est un peu d'ironie – et dire que, finalement, il faut aussi faire quelque chose pour les commerçants qui ont fait quelques frais pour protéger leurs vitrines et payer peut-être leurs frais non pas de vitrier, mais de menuisier avant le G8 et non pas après le G8.

Cela étant dit, je dirai que le groupe libéral y avait pensé et entendait le dire. Malheureusement ou heureusement, parce que nous ne sommes pas à ce point jaloux ou rancuniers, l'Alternative l'a fait. Cette motion préjudicielle, qui émane des bancs de l'Alternative, nous y souscrivons pleinement et nous la soutiendrons. Nous rappellerons au bureau – mais nul doute, Monsieur le président, que cela ne

vous a pas échappé – que la demande de M. Maudet de séparer la motion préjudicielle M-372 et le projet d'arrêté PA-45 n'est pas réalisable. Lorsqu'une motion préjudicielle est acceptée, l'objet sur lequel porte la préjudicialité passe à la trappe, donc on ne peut pas voter sur les deux objets.

Le groupe libéral soutiendra la motion préjudicielle M-372 de l'Alternative et nous espérons que vous ferez de même.

Le président. Je l'ai déjà dit au début de l'intervention sur ces objets, mais je veux bien le répéter: les motions préjudicielles rendent caduc le projet d'arrêté PA-45 si elles sont votées.

M^{me} Sandrine Salerno (S). J'ai bien écouté les propos de M. Maudet. Il y a quelque chose que j'aurais aimé entendre et que je n'ai pas entendu. Le projet d'arrêté PA-45 est en fait une attaque politique contre la taxe professionnelle, parce que, somme toute, ce texte-là est une façon déguisée de vouloir attaquer la taxe professionnelle. Nous savons que cet impôt est fortement discuté dans les bancs de droite et je comprends que le Parti radical essaie, par le biais de ce projet d'arrêté, de dégrever l'ensemble des entreprises de deux douzièmes sur la taxe professionnelle communale. On commence par deux douzièmes, puis on passera à trois douzièmes, pour finir on arrivera à douze douzièmes et on essaiera de supprimer la taxe professionnelle.

En l'occurrence, pour l'instant, la majorité ne le lui permet pas et il est clair que nous ne voterons pas ce texte. C'est pour cela que nous avons fait la motion préjudicielle M-372. Pourquoi? Parce que M. Maudet sait très bien que la taxe professionnelle est notamment calculée sur le chiffre d'affaires. Or les services de la taxe professionnelle communale lorsqu'ils vont taxer les entreprises, toutes les entreprises d'ailleurs de la ville de Genève, vont regarder les chiffres d'affaires qui ont été faits. Si, effectivement, à cause des manifestations du sommet du G8, il y a eu un manque à gagner et qu'il est prouvé, parce que cela apparaît dans les comptes, alors toutes les entreprises payeront moins de taxe professionnelle; cela nous le savons toutes et tous. Ce n'est pas un cadeau que la Ville leur fera, ce n'est pas un dédommagement financier que la Ville leur fera, mais c'est simplement la façon que la Ville a de calculer la taxe professionnelle.

Je sais que M. Maudet sait cela. Par conséquent, quand je lis les termes de son projet d'arrêté et l'article unique de celui-ci, j'en déduis une chose, c'est que M. Maudet, par cet artifice, essaie de manière subtile de faire passer la pilule et de dire que la taxe professionnelle, peu à peu, il faut l'abandonner. Eh bien, non, Mesdames et Messieurs, la majorité de l'Alternative ne suivra pas cette volonté de politique-là.

Maintenant, je dirai encore un mot sur la motion préjudicielle M-372 que l'Alternative a déposée. Par rapport à ce qui a été dit par le Conseil administratif, je vous rends quand même attentifs à certains termes qui sont stipulés dans notre motion préjudicielle, à savoir que, dans un esprit de subsidiarité, nous souhaitons que les entreprises qui peuvent recevoir une aide quelconque de la municipalité soient celles qui se sont montrées correctes vis-à-vis des travailleurs qu'elles emploient. Nous savons qu'un certain nombre d'entreprises sises en ville de Genève ont fermé durant le G8 et qu'elles ont obligé leurs salariés à prendre des congés non payés ou des vacances, de crainte de voir leur négoce détruit ou endommagé et leurs intérêts économiques entamés. Pour ces entreprises-là, il nous semble que la Ville de Genève n'a pas à entrer en matière, mais que, par contre, elle peut effectivement entrer en matière pour les entreprises qui ont respecté le droit du travail et les conditions de leurs salariés. Cela, c'était le bémol que je voulais apporter et je vous invite à voter la motion préjudicielle M-372.

Je rappelle encore à M. Mettan, qui, visiblement, a la mémoire bien courte, qu'à 16 h 30, lorsque nous avons eu une réunion du bureau, nous avons annoncé deux motions préjudicielles, que la motion préjudicielle de l'Alternative est un texte à part entière, et certainement pas une pâle copie des quelques lignes de la sienne.

M. Pierre Maudet (R). Il s'agit de rétablir ici la vérité, qui a été en partie travestie par quelqu'un qui... (*Remarque de M. Marquet.*) Oui, vaste programme, Monsieur Marquet, je vous le concède. Mais il y a certaines choses qu'on ne peut pas laisser dire et, si l'Alternative nous a fait tout à l'heure des procès d'intention sur notre propension à utiliser le principe bien connu en droit de la présomption d'innocence, elle vient de se rendre coupable, elle-même, d'un procès d'intention à notre égard. En effet, Madame Salerno, si nous voulions réellement supprimer la taxe professionnelle, nous l'aurions fait par le biais du Grand Conseil, puisque c'est une taxe qui est décidée au niveau cantonal, même s'il est vrai que certaines communes pratiquent un abattement de 100% - c'est le cas de Collonge-Bellerive. Je ne vous cacherai pas, si vous ne le savez pas, que les partis de l'Entente ont proposé non pas de la supprimer, mais d'en modifier les critères. C'est là qu'il s'agit de rétablir la vérité, Madame Salerno, vous avez oublié de préciser tout à l'heure que cette taxe n'est pas seulement calculée sur le chiffre d'affaires, mais aussi sur le nombre d'employés dans l'entreprise et également sur le nombre de mètres carrés, ce qui rend cette taxe effectivement un peu incohérente quand on sait que tous les partis réunis dans cette enceinte visent à lutter contre le chômage. Il est un peu schizophrène de vouloir défavoriser davantage une entreprise, parce que plus elle a d'employés, plus elle paie. Mais, cela, c'est une autre affaire.

Je voulais simplement préciser ici qu'il y a en tout cas deux autres critères outre le chiffre d'affaires: le nombre de mètres carrés utilisés et le personnel employé qui, en l'occurrence, sont directement liés aux conditions de vie des entreprises et qui ont eu une incidence par rapport au G8. Mais qu'on ne nous fasse pas de faux procès ici; si un jour nous voulons supprimer la taxe professionnelle, nous le dirons haut et fort et nous verrons bien qui prendra position.

Je ne pouvais pas m'empêcher de relever cela, étant entendu que ce type de procès d'intention est au moins aussi tendancieux que ce que vous reprochiez tout à l'heure aux considérants de la motion libérale M-370, Monsieur Losio. En l'occurrence, je m'inscris en faux contre ce que vous avez dit tout à l'heure. Vous feriez un excellent avocat, Monsieur Losio, mais probablement un moins bon juge, car il s'agit d'instruire à charge et à décharge et, en l'occurrence, vous instruisiez à décharge des libéraux. Nous avons tranché, il fallait pour cela avoir un certain nombre d'informations. Je ne reviendrai pas sur ce vote, mais votre silence coupable tout à l'heure indiquait le caractère tendancieux de vos propos.

Je finirai par ces mots, Mesdames et Messieurs. Finalement, notre projet d'arrêté PA-45 n'est pas un cadeau que nous faisons à l'économie, c'est un cadeau que nous nous faisons à nous-mêmes. Je vous rappelle que la ponction fiscale que l'on opère se redistribue sous forme de prestations. Le jour où la source se tarit, les prestations se tarissent également. Il s'agit parfois de savoir donner un peu d'air à des entreprises pour qu'elles puissent également prospérer dans le cadre de notre municipalité. Voilà ce que je voulais préciser.

M. Michel Ducret(R). Ce qui est tout de même frappant, c'est d'entendre parler d'indemnisation de ceux qui ont subi des dégâts directs en négligeant totalement le fait que, si un certain nombre de commerces n'ont pas subi de dégâts, notamment dans le centre-ville, c'est parce qu'ils ont pris des mesures préventives. Ces mesures préventives, Mesdames et Messieurs, croyez bien qu'elles ont un prix: pour mettre des planches sur une vitrine d'angle, on demande 5000 francs! Des petits commerçants, qui ne sont pas tous très aisés, ont dû déboursier ces sommes et personne ne les leur remboursera. C'est une première chose.

Ensuite, il y a ceux qui n'ont pas pu travailler pendant le G8: les commerçants, les cabinets, les bureaux d'études, les entreprises qui ont été amenées à renoncer à travailler. On a même demandé aux chantiers du bâtiment de fermer. Les responsables ont donc dû boucler les chantiers, enlever les matériaux, y compris sur les chantiers de tram – d'ailleurs, voyez si on avance! – ranger tout le matériel et le remettre en place ensuite. C'est presque un mois de travail perdu. Bien sûr, c'est payé en plus et, quand il s'agit d'un chantier public, c'est encore une fois nous qui

payons. Mais quand il s'agit de chantiers privés, ce n'est pas nous qui payons, c'est à la charge des entreprises, des constructeurs et personne n'a pensé à les rembourser de quoi que ce soit jusqu'à maintenant. Des dommages existent aussi pour ceux qui n'ont pas pu travailler, pour les établissements publics qui n'ont pas pu, ou pas voulu, ouvrir.

Je suis tout à fait d'accord avec la cautèle de l'Alternative qui consiste à dire que nous ne donnons quelque chose qu'à condition que les employés mis en congé aient été payés correctement. Il est clair que cela serait inadmissible d'indemniser des gens qui auraient fermé au détriment de leur personnel.

Toutefois, il n'en reste pas moins que des entreprises n'ont pas pu travailler, ceci dans des métiers qui n'ont strictement rien à voir avec le commerce du centre-ville, et simplement parce qu'on ne pouvait pas se déplacer, parce que les prestataires de services n'étaient pas ouverts. Essayer d'aller le lundi 2 juin ou même le mardi 3 juin faire des photocopies chez certains prestataires de services, ce n'était pas possible. Tout le monde a subi des préjudices et il ne faut pas penser uniquement aux vitres brisées et dire: «Comme c'est vilain!» Il y a tous les autres qui ont subi des dommages indirects, simplement par le fait que l'économie s'est bloquée.

A ce niveau-là, il n'y a pas d'autres moyens que celui que nous vous proposons, qui ne tient pas compte des problèmes des uns et des autres, mais qui dit maintenant qu'il faut faire un geste pour l'économie genevoise. L'économie genevoise n'est pas quelque chose qui nous est étranger, c'est celle qui nous fait vivre! Cette proposition contenue dans le projet d'arrêté PA-45 est la seule qui tienne compte de l'ensemble de la population active genevoise, parce que, sans vouloir faire la chasse aux sorcières, la population des entrepreneurs, petits, moyens ou grands, fait vivre notre économie.

Je vous rappelle que la population a regardé avec stupeur les fonctionnaires de police et les fonctionnaires-organisateurs de manifestations se renvoyer la responsabilité – quand ce n'était pas autre chose – des dérives de ce week-end de l'Ascension et des différends connexes qui ont précédé et suivi ces événements. Cette stupeur était d'autant plus forte que c'est quand même avec l'argent des impôts de ces entrepreneurs, de nos impôts et de nos taxes, que ces braves fonctionnaires s'opposaient, tout en les empêchant de travailler. Ce n'est donc que justice, Mesdames et Messieurs, de leur restituer globalement une part de ce qu'ils ont perdu dans ce désolant chaos. Nous sommes désolés d'avoir eu raison, le 11 mars, lors de la séance du Conseil municipal, de dire qu'il y aurait des dégâts; on constate que nous avons eu raison mais, malheureusement, on n'est pas prêts maintenant à assumer les responsabilités jusqu'au bout, on s'en tient simplement aux vitrines brisées. Mesdames et Messieurs, on se moque de tous les gens qui travaillent dans cette ville.

M. Pierre Muller, conseiller administratif. Mesdames et Messieurs, permettez-moi de recentrer un peu le débat sur ce qui nous occupe aujourd'hui, à savoir non pas une longue discussion sur la validité ou non de la taxe professionnelle – je crois que nous avons déjà eu l'occasion d'en débattre et nous y reviendrons, parce que c'est un sujet récurrent – mais parlons plutôt de la manière dont on peut dédommager les commerçants, les artisans et autres entreprises en ville de Genève qui ont subi des dégâts suite à l'affaire G8.

Je ne referai pas le discours du maire de tout à l'heure, parce que je crois qu'il a été parfaitement explicite et la fin de son discours consistait à dire que la Ville procéderait à des dédommagements, mais à titre subsidiaire, une fois que toutes les autres instances concernées auraient fait des efforts et seraient passées à la caisse.

Par rapport au projet d'arrêté PA-45 du Parti radical, je dois dire qu'il fait tout faux. D'abord, dans les considérants, il y a des erreurs. Ainsi, la taxe professionnelle communale n'est pas un impôt affecté, Monsieur Maudet, vous devriez le savoir; par conséquent, le troisième considérant qui demande que cette taxe soit «redistribuée sous forme de prestation du type sécurité, salubrité, etc.», est totalement faux.

Maintenant, le principe de suppression de deux douzièmes de la taxe professionnelle à l'ensemble des assujettis de la taxe est évidemment un faux principe, parce qu'il est totalement inéquitable. Il y a des gens qui n'ont subi aucun dégât, certains ont même fait des affaires pendant ce G8, donc il n'y a pas de raison qu'on arrose tout le monde et qu'on supprime la taxe professionnelle à ces gens-là en particulier. D'ailleurs, je ne sais pas si vous êtes au courant, mais dans le cadre de la négociation qui s'est mise en route justement pour essayer de trouver des solutions afin de dédommager les entreprises, on ne parle pas de pertes de chiffre d'affaires. Je ne vais pas vous faire un cours d'économie, mais vous pouvez faire un gros chiffre d'affaires et perdre de l'argent. Ce qui est intéressant dans le cadre de ce dédommagement, c'est de calculer la marge bénéficiaire sur le chiffre d'affaires. C'est cela qui est important et il faudra faire des analyses assez fines auprès de tous les gens qui ont déposé plainte – car il faut d'abord qu'ils déposent plainte pour pouvoir être inscrits dans le cadre de ces dédommagements – pour voir quelle est la différence de marge bénéficiaire pendant ce week-end du G8 par rapport aux dernières années de chiffres d'affaires et de marges bénéficiaires. Vous voyez donc que les choses ne sont pas simples. Tout cela prendra du temps. Encore une fois, nous agirons, si besoin, à titre subsidiaire.

Quant au Parti démocrate-chrétien, malheureusement, il se trompe aussi avec sa motion préjudicielle M-371, à l'instar du Parti radical, parce qu'il nous demande d'entrer en matière pour une discussion avec le Conseil d'Etat sur les suites du G8 et, en particulier, sur le dédommagement. Il est vrai qu'il y a eu une

approche du Conseil d'Etat et, pour être franc, je dirai que nous avons refusé de participer à la cellule de négociation. Non pas que nous ne voulions pas y aller pour discuter, mais il ne faut quand même pas pousser le bouchon trop loin, comme on le dit familièrement. Pourquoi vous dis-je cela? Parce que le Conseil administratif s'était préoccupé depuis des mois de ce qui allait se passer lors du G8 d'Evian. Nous savions qu'il y aurait des débordements. Nous avons fait des tentatives multiples pour essayer de discuter avec le Conseil d'Etat, pour essayer de nous mettre d'accord avec celui-ci sur un certain nombre de positions communes que nous aurions pu prendre.

Malheureusement, nous avons été éconduits: le petit frère ou la petite sœur qu'est la Ville de Genève n'a pas été écoutée. Nous avons pris nos dispositions, cela a coûté de l'argent. Alors ce n'est pas une fois que les pots sont cassés qu'il faut faire appel à la Ville de Genève pour les recoller. Cela ne va pas, il y a un illogisme total dans cette manière d'ouvrir des négociations avec la Ville de Genève. J'ai approuvé une certaine diplomatie, mais ce n'est pas comme cela que je conçois les rapports entre deux gouvernements. C'est la raison pour laquelle la motion préjudicielle M-371 doit être repoussée, au même titre que le projet d'arrêté PA - 45.

A l'instar du Parti libéral qui l'a dit et, bien sûr, de l'Alternative, puisque ce sont eux qui le proposent, je vous invite, au nom du Conseil administratif incorporé, à voter la motion préjudicielle M-372 de l'Alternative, de manière que nous puissions, si besoin est, toujours à titre subsidiaire, entrer en matière pour des dédommagements. Nous sommes conscients que les commerçants, les artisans et tout le secteur économique ont subi des dégâts, des ennuis, des frais.

Je dirai encore une dernière chose à l'intention de certains qui défendent les entreprises, dont je fais partie, évidemment! Je rappelle aussi que, s'il y a eu des pertes de chiffre d'affaires, si des entrepreneurs, au sens large, ont fermé leurs portes, on va faire un petit retour en arrière pour savoir quelles sont les entreprises qui, en 2002, 2001, 2000, 1999, etc., ont fait le pont durant la période de l'Ascension. Cela, c'est évidemment aussi des pertes de chiffre d'affaires et de marges bénéficiaires. Il ne faut donc pas tout confondre.

Mesdames et Messieurs, votez la motion préjudicielle M-372 de l'Alternative et nous nous emploierons à dédommager les entreprises qui ont subi des torts à Genève. (*Applaudissements de l'Alternative.*)

M. Guy Mettan (DC). Monsieur le président, je voudrais d'abord rassurer M. Ducret. Monsieur Ducret, contrairement à ce que vous avez dit, la cellule d'indemnisation qui a été mise en place par le Conseil d'Etat a prévu de rembourser les mesures préventives prises par les commerçants, ceux qui ont eu la sagesse de construire des palissades pour protéger leurs commerces. Cette catégorie de com-

merçants sera donc, elle aussi, indemnisée. Au contraire, il est évident qu'il est très difficile d'entrer en matière sur le manque à gagner ou sur la perte de chiffres d'affaires subie par les entreprises, parce que c'est quelque chose de pratiquement impossible à calculer. On l'a déjà dit.

La raison principale qui a été à l'origine de notre motion préjudicielle M-371 est le fait que la Ville avait accepté de dépenser – M. le maire l'a dit tout à l'heure – en tout cas 2 millions de francs pour l'accueil des altermondialistes, alors que rien n'était fait pour dédommager les commerçants lésés. Cela nous paraissait quand même une injustice assez grave, mais, du moment que nous sommes tous d'accord d'entrer en matière sur l'indemnisation des personnes qui ont été lésées, le groupe démocrate-chrétien l'est également. C'est pourquoi ce dernier a pris acte que son idée avait été retenue à travers la motion préjudicielle M-372 déposée par l'Alternative; il retire sa motion, puisque, au fond, elle se trouve reprise.

Il est vrai, je le reconnais, que le principe de subsidiarité est mieux exprimé dans la motion préjudicielle de l'Alternative et, dans ce cas, je vous invite à voter celle-ci et à donner à l'ensemble des citoyens, des commerçants, des artisans de notre ville l'indication que nous sommes tous, élus municipaux, membres du Conseil administratif, soucieux des gens qui ont été victimes du G8.

M. Pierre Muller, conseiller administratif. Je tiens à remercier le Parti démocrate-chrétien de retirer sa motion préjudicielle M-371, car cela me semble en effet sensé.

J'ai une dernière petite chose à dire en matière de comptabilité. Lorsque vous avez des revenus, on les considère comme tels, par exemple lorsque vous faites une vente. Lorsque vous avez des dépenses, ce sont des charges. Lorsque vous dépensez de l'argent pour barricader votre magasin, c'est une charge. Ce que nous voulons déterminer dans cette affaire, avec la cellule qui a été mise en place, c'est la différence entre les revenus et les charges. C'est clair, cela représente la marge bénéficiaire. Par conséquent, n'ayez crainte, les dépenses des commerçants pour barricader leur magasin ou entreprises rentreront dans le compte de charges et cela obérera la marge bénéficiaire. Tout le monde s'y retrouvera et on pourra, à ce moment-là, dédommager, encore une fois, de manière subsidiaire, ces gens-là.

Le président. Je fais voter la motion préjudicielle M-372 de l'Alternative; si celle-ci est acceptée, le projet d'arrêté PA-45 deviendra caduc.

Mise aux voix, la motion préjudicielle M-372 est acceptée sans opposition (abstention du l'Union démocratique du centre).

Elle est ainsi conçue:

MOTION

Dans le cas où ni la cellule d'indemnisation G8, ni les assurances, ni les propriétaires des arcades et magasins ne seraient intervenus afin de pallier les dommages causés par les casseurs lors des manifestations pacifiques anti-G8, le Conseil municipal invite le Conseil administratif à lui proposer une série de mesures d'indemnisation à l'égard des commerces sis en ville de Genève qui auraient respecté le droit du travail et se seraient vus lésés dans leurs intérêts économiques. Ces mesures s'inscriront dans un principe de proportionnalité financière et de subsidiarité à l'effort consenti par les autres structures d'indemnisation privées ou publiques.

Le Conseil administratif est chargé de présenter un projet d'arrêté ou de prendre une mesure.

**7. Clause d'urgence sur l'interpellation de M. Georges Queloz:
«Déclarations du Conseil administratif avant, pendant et
après le G8: infos ou intox?» (I-96)¹.**

M. Georges Queloz (L). Pour en terminer, en tout cas ce soir, avec l'affaire du G8, il y a peut-être dans mon interpellation – et vous vous en rendrez compte – des propos qui permettront d'avoir quelques éclaircissements sur les différentes déclarations que nous avons pu entendre de la part du Conseil administratif. Ce soir, nous avons énormément parlé des dégâts survenus durant le G8 et nous sommes consternés, évidemment. Dans cette salle, mais pas forcément au sein de notre parlement, plutôt au Grand Conseil, il a été question de la gestion de ces manifestations. Mais on oublie de parler politique, on oublie de parler de ce qu'est le G8 et pas seulement le G8, mais de parler aussi de ce qu'est l'altermondialisation et de qui elle se compose.

Mise aux voix, la clause d'urgence de l'interpellation est refusée par 35 non contre 27 oui (3 abstentions).

¹ Annoncée, 418.

8. Rapport de la commission des travaux chargée d'examiner la proposition du Conseil administratif du 26 février 2003 en vue de l'ouverture d'un crédit de 408 000 francs destiné aux mesures conservatoires de fondation de la future passerelle de Sécheron sous le quai de la halte «Cornavin-Sécheron» (PR-276 A)¹.

Rapporteur: M. Gérard Deshusses.

La commission des travaux s'est réunie le 2 avril 2003, sous la présidence de M^{me} Linda de Coulon, pour étudier cette proposition. Que M^{me} Ursi Frey, qui a assuré la prise de notes de cette séance, soit remerciée de cet important travail.

Bref rappel de la proposition

En décembre 2004, la halte «Cornavin-Sécheron» sera mise en service et intégrée dans le réseau express régional, et l'ensemble du secteur est en grand développement. Le Conseil administratif a présenté au Conseil municipal la proposition PR-201 en vue de l'ouverture d'un crédit de 842 000 francs destiné à l'étude d'une passerelle piétonne et cyclable au-dessus des voies ferrées, entre le secteur de Sécheron et le chemin Rigot. Cette passerelle devrait constituer un maillon important d'une promenade qui relierait, le cas échéant, le parc Mon-Repos à la place des Nations.

Cependant, il apparaît que la réalisation de cette passerelle ne pourra s'effectuer qu'au terme des travaux aujourd'hui en cours. C'est la raison pour laquelle il est nécessaire de réserver l'avenir par des mesures compensatoires.

Travaux de la commission

Audition de MM. Claude Castella, chef du Service études et constructions, et Christian Muller, ingénieur en génie civil (séance du 2 avril 2003)

M. Castella explique tout d'abord que l'objet porte sur des mesures conservatoires qu'il conviendrait de prendre afin de pouvoir, à terme, construire la passerelle prévue qui devrait enjamber les voies CFF entre le secteur de Sécheron et le chemin Rigot.

¹ «Mémorial 160^e année»: Proposition, 5240.

En effet, l'Etat de Genève doit installer un arrêt RER à proximité de la voie en construction, et, dès septembre, entamer la réalisation du quai prévu au niveau de l'avenue de la Paix.

La Ville de Genève, de son côté, désire bâtir la passerelle précitée qui constitue une liaison importante à l'intérieur même de ce périmètre qui comprend aussi bien des zones résidentielles que des entreprises et des écoles ou collèges, sans compter les organisations internationales toutes proches.

Or l'édification de cet ouvrage ne peut s'effectuer qu'après que les travaux actuels auront été achevés. C'est la raison pour laquelle il est nécessaire, dans la mesure où cette passerelle prendra appui sur le quai en construction, d'assurer dès maintenant la mise en place de 12 pieux, alors même que le chantier de ce quai est ouvert.

Au cours de la discussion qui suit, la commission des travaux apprend encore que les CFF ne participent pas au coût des travaux et que, bien au contraire, les prestations de sécurité que ces derniers devront assurer seront facturées à la Ville. Le chantier, concernant ces seules mesures conservatoires, ne devrait durer qu'une vingtaine de jours. Il faudra sans doute un jour entier pour assurer la mise en place, jusqu'à une profondeur de 20 mètres en principe, de chacun des pieux prévus.

A un commissaire qui s'inquiète que l'on puisse établir le coût de ces travaux alors même que la profondeur à laquelle les pieux devront être enfoncés n'est pas connue, il est répondu que des études géotechniques assez fiables existent et que, le cas échéant, le poste «divers et imprévus» permettra de couvrir des charges supplémentaires.

Enfin, il va de soi que, si d'aventure la passerelle n'était pas construite, les mesures conservatoires prises permettraient toujours de la réaliser plus tard.

Discussion de la commission

La proposition rencontre d'emblée l'adhésion d'une large majorité des commissaires. Le projet de passerelle est bienvenu et les mesures proposées sont indispensables si la Ville souhaite la réalisation de cette infrastructure.

Un commissaire souhaiterait, quant à lui, que les pieux envisagés soient conçus de façon plus large et profonde, afin que la Ville puisse également réaliser sur ce périmètre le nouveau musée d'ethnographie qu'il appelle de ses vœux.

Conclusion et vote de la commission

Au bénéfice des explications fournies, la commission des travaux vous invite, Mesdames et Messieurs les conseillers, par 14 oui (2 S, 2 AdG/SI, 2 AdG/TP,

1 Ve, 2 DC, 2 R, 3 L), soit à l'unanimité des membres présents, à accepter la proposition PR-276 et à voter le projet d'arrêté. (*Voir ci-après le texte de l'arrêté adopté sans modification.*)

La parole n'étant pas demandée en premier ni en deuxième débat, l'arrêté est mis aux voix article par article et dans son ensemble; il est accepté sans opposition (quelques abstentions de l'Union démocratique du centre).

Il est ainsi conçu:

ARRÊTÉ

LE CONSEIL MUNICIPAL,

vu l'article 30, alinéa 1, lettres e) et m), de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984;

sur proposition du Conseil administratif,

arrête:

Article premier. – Il est ouvert au Conseil administratif un crédit de 408 000 francs destiné aux mesures conservatoires de fondation de la future passerelle de Sécheron sous le quai de la halte «Cornavin-Sécheron».

Art. 2. – Au besoin, il sera provisoirement pourvu à la dépense prévue à l'article premier au moyen d'emprunts à court terme et à émettre au nom de la Ville de Genève, à concurrence de 408 000 francs.

Art. 3. – La dépense prévue à l'article premier sera inscrite à l'actif du bilan de la Ville de Genève, dans le patrimoine administratif, et amortie au moyen de 10 annuités qui figureront au budget de la Ville de Genève de 2004 à 2013.

Art. 4. – Le Conseil administratif est autorisé à constituer, épurer ou radier toute servitude dans le périmètre concerné, afin de pouvoir réaliser l'aménagement projeté.

Un troisième débat n'étant pas réclamé, l'arrêté devient définitif.

9. Rapport de la commission sociale et de la jeunesse chargée d'examiner la motion de M^{me} Vanessa Ischi Kaplan et M. Alain Gallet, renvoyée en commission le 12 septembre 2002, intitulée: «Nous n'irons plus au marché, les réseaux sont coupés!» (M-285 A)¹.

Rapporteur: M^{me} Catherine Hämmerli-Lang.

Cette motion a été renvoyée à la commission sociale et de la jeunesse le 12 septembre 2002. Cette dernière, réunie sous la présidence de M. Jacques Mino, l'a traitée lors de ses séances des jeudis 28 novembre 2002, 16, 23 et 30 janvier 2003, 13 février et 27 mars 2003. Les notes de séances ont été prises par M^{me} Jacqueline Meyer, que nous remercions.

Rappel de la motion

Considérant que:

- les marchés s'étiolent;
- ils représentent un art de vivre irremplaçable, permettant de développer la convivialité;
- ils participent à l'animation de la ville et de ses quartiers;
- ils sont la meilleure manière de faire connaître et découvrir les produits locaux et régionaux;
- le règlement des marchés de détails (LC 21 811) est devenu une coquille vide, en particulier l'alinéa 1 de son article 2, «Destination», car il date de trente ans;
- la distorsion de plus en plus criante de la concurrence produite par l'agressivité commerciale des grandes surfaces (accessibilité gratuite dans des parkings souterrains, prix de plus en plus bas liés à la mondialisation, etc.);
- cette concurrence tue les marchés de plus en plus sûrement, d'autant plus que le règlement déjà évoqué semble particulièrement tatillon et ne laisse place à aucune initiative novatrice ni à aucune responsabilisation des marchands et de leurs associations représentatives, à tout le moins en ce qui concerne la gestion de l'espace qui leur est dévolu;

¹ «Mémorial 160^e année»: Développée, 1654.

- les marchés perdent peu à peu leur charme, car ils sont aussi négligés que les espaces publics résiduels dans lesquels on les a peu à peu enfermés, dans un rapport au quartier de plus en plus inadéquat ;
- en matière d'espace public, les marchés ne trouvent donc plus (leur) place dans les quartiers, car ils sont souvent relégués dans des rues sans aucune convivialité ni aucun aménagement participatif, qu'il leur faut quitter précipitamment avant 13 h;
- il y aurait une opportunité à recréer dans chaque quartier, articulée au plan piétons, une place du marché digne de ce nom (permance, même lorsque le marché ne s'y trouve pas), à l'image de celles que l'on peut encore voir à Carouge, bordées de commerces de proximité, de cafés, de bistrotts, de bancs, d'arbres et de fleurs, articulées à d'autres services de proximité telle que la poste;
- toute initiative allant dans le sens de renforcer l'urbanisme de proximité, dans chaque quartier, permet de recréer des liens sociaux, favorables aux rencontres et à la convivialité;
- la nécessité pour chacun de nous d'avoir la possibilité concrète de réfléchir à la mobilité de plus en plus incontrôlée et immodérée que nous pratiquons, qui nous fait négliger les commerces de nos quartiers et les marchés au profit de produits standardisés, de grandes surfaces dont nous devenons peu à peu les otages ;
- nous sommes obligés de constater que les horaires de la population ont complètement changé et qu'en conséquence les heures des marchés, qui se tiennent pour la plupart le matin seulement, sont bien trop étreintes pour satisfaire les besoins de la clientèle;
- il serait intéressant, sur la place du marché permance, de permettre à des marchands de s'installer aussi l'après-midi et en début de soirée, quand les gens reviennent chez eux et font leurs courses, comme on peut le constater dans bien d'autres pays ;
- il y aurait lieu de libéraliser l'installation des marchands, tout en les responsabilisant, sous la forme, pourquoi pas, d'octrois de droits de superficie aux associations qui les représentent;
- l'objectif d'une politique dynamique et réinventée des marchés aurait également une influence importante sur la production des produits locaux et régionaux, qui souffrent également de la concurrence croissante des grandes surfaces, lesquelles imposent des produits importés à bas prix et contraignent les producteurs autochtones à vendre les leurs de plus en plus souvent à perte;
- les résultats de l'enquête conduite par le Département de l'intérieur, de l'agriculture, de l'environnement et de l'énergie (DIAE), en étroite collaboration

avec Agri ge n è ve, la Fédération romande des consommat rices, les Ja rdins de c o c agne et Uniterre, révèlent que les Genevois soutiennent l'agri c u l t u re de p roximité et qu'ils souhaitent que les éch a n ges directs entre pro d u c t e u rs et consommateurs se renforcent;

- n o t re collectivité doit se préoccuper des marchés comme d'un interfa c e essentiel entre les pro d u c t e u rs locaux et régionaux et la cli e n t è l e ;
- la Ville de Genève pourrait parfaitement décider de mettre en place une politique incitat ive en faveur des marchés, de concert avec l'Etat (Départ e m e n t de l'économie, de l'emploi et des affa i res ex t é ri e u res (DEEE) et DIAE), en c o n c e r t a t i o n avec les associations de pro d u c t e u rs et de march a n d s ,

le Conseil municipal invite le Conseil administrat i f :

- à proposer des solutions concrètes de rev i t a l i s a t i o n des marchés, en ce qui concerne:
 - les emplacements (création dans chaque quartier d'une place du march é p e r m a n e n t e dans des endroits de grande centra l i t é) ;
 - les hora i r e s ;
- à mettre en place, à trave rs une re fonte complète du règlement des march é s de détail (LC 21 811), de nouvelles stru c t u res de gestion des marchés, en c o l l a b o r a t i o n avec les associations rep r é s e n t a t i v e s des pro d u c t e u rs et des marchands;
- à stimuler la re s p o n s a b i l i s a t i o n de ces diff é rents intervenants, dans le sens de re n f o r c e r les liens de proximité dans les réseaux d'éch a n ge entre pro d u c t e u rs et consommat e u rs ;
- à encourage r, main dans la main avec le Canton (DEEE et DIAE), les pro d u c t e u rs locaux et régionaux (tous produits confondus), et tout part i c u l i è r e m e n t ceux qui ont fait le choix de la production sous le label bio, à fa i r e des m a r c h é s des lieux d'éch a n ge, de découve rte et de conv ivialité, y compris en s u b v e n t i o n n a n t leurs associations en ce qui concern e, par exe m p l e, la mise en place d'une politique d'info r m a t i o n de la clientèle des quart i e rs (tout-ménage, affiches, tournées promotionnelles);
- à soutenir ces mêmes pro d u c t e u rs et marchands dans leurs effo rts de mettre en vente des produits respectueux du développement durable (produits de saison, produits locaux et du terro i r, par exemple) et à les re s p o n s a b i l i s e r par rap p o r t à une gestion durable des déchets qu'ils produisent (re c y c l a g e, com- p o s t a g e, etc.).

Séance du 28 novembre 2002

Audition des motionnaires

M. Gallet explique le sens de cette motion qui touche à la notion (concrète et historique) de «place du marché».

La «place du marché» est un espace public et urbain dont l'usage n'est pas déterminé une fois pour toutes. C'est dommage et cela pose des problèmes de gestion et de circulation. C'est également un lieu d'échanges économiques dont il serait intéressant de connaître le chiffre d'affaires et les conséquences fiscales pour la Ville de Genève. La «place du marché» a aussi une fonction de préservation de la zone agricole et elle renforce le va-et-vient entre la ville et la campagne. C'est aussi un lieu de découverte des produits du terroir. Ce lieu donne accès à un savoir-faire et à un art de vivre, le consommateur pouvant y apprendre comment les denrées sont produites et de quelle manière elles peuvent être cuisinées.

Ce lieu de convivialité et d'animation urbaine est aussi un lieu d'épanouissement pour les enfants. C'est également un lieu associatif et participatif, les petits producteurs et les associations pouvant y présenter des produits qui n'ont pas leur place dans les grands circuits de la distribution.

Les problèmes liés à la «place du marché» commencent avec les horaires du marché et le travail du couple. Peu de monde, hormis les personnes âgées, peut s'y rendre entre 8 et 12 h la semaine. De plus, les grandes surfaces bénéficient d'heures d'ouverture étendues le soir, dont les marchés ne profitent pas. Il s'agirait donc de penser une nouvelle adéquation entre horaire économique et vie citoyenne. Par ailleurs, les places publiques se raréfient; or celle du marché est un centre de quartier, une respiration urbaine où pourrait régner une activité économique permanente qui offrirait au consommateur une solution de remplacement à la standardisation des produits. Il s'agit alors de revaloriser l'espace du quartier, qui est la base de la vie sociale. C'est un problème de gestion d'espace public.

A cet égard, le règlement LC 21 811, que vous trouverez en annexe et qui date du 15 mai 1973, vaut la peine d'être lu.

Dans la discussion qui suit, il est relevé que, actuellement, le règlement sur les marchés fait l'objet d'une révision.

D'autre part, il est également dit que, si les marchés sont ouverts le matin, c'est une garantie pour la fraîcheur des produits. Quant au marché espace de jeu pour les enfants, jamais ce dernier ne remplacera un préau ou un parc.

Un commissaire estime que la problématique provient du fait que les habitudes de vie ont changé. Les gens travaillent et les marchés périssent, la concurrence étant les grandes surfaces, lesquelles attirent les chalands.

Séance du 16 janvier 2003

Audition de M. W. Streckeisen, agronome et ancien directeur de la Chambre genevoise d'agriculture

M. Streckeisen s'ex prime à titre personnel et relève que toute la problématique de notre alimentation devrait commencer à l'école. Il est tout aussi important d'apprendre à bien manger que d'apprendre à lire ou à écrire.

M. Streckeisen a enquêté en Andalousie, où se trouve le plus grand centre de production de légumes du monde (35 000 ha). Ce centre exporte partout en Suisse. Il ne pleut pratiquement jamais et le centre doit donc importer de très grandes quantités d'eau potable. C'est un non-sens que notre société ne devrait pas tolérer, car tous les pays devraient avoir la possibilité de s'alimenter de façon souvenue avec une production de proximité et on devrait revenir à une agriculture proche des personnes qui mangent les produits de cette agriculture. L'Organisation mondiale du commerce ne devrait régler que les surplus produits par les pays.

M. Streckeisen signale, par exemple, que le transport de viande d'agneau de Nouvelle-Zélande à Genève coûte 7 francs par kilo de viande en carburant. Le blé importé des Etats-Unis a un coût de production inférieur au coût de production suisse.

Le maintien de lieux de vente de proximité est très important. Il faut raccourcir le chemin entre le producteur et le consommateur.

La paysannerie suisse, après la dernière guerre, a été mise sur un piédestal et l'agriculture suisse a vécu dans une espèce de cocon jusqu'en 1980, puis est venue le rapprochement avec l'Union européenne qui a induit le démantèlement du soutien de l'Etat aux marchés agricoles. La mentalité des agriculteurs a changé. La production maraîchère régionale est très importante; l'Etat n'intervient pas dans cette production de légumes, hormis pour régler, en période de forte production, l'entrée et la sortie à la frontière. Aujourd'hui, c'est le secteur qui souffre le moins de la situation économique dans laquelle se débat l'agriculture suisse, mais le nombre d'exportation diminue et les investissements ont été réduits. La plus grande quantité de la production est exportée hors du canton.

Le prix des produits vendus sur le marché est plus élevé, c'est vrai et c'est logique. Le revenu moyen du consommateur est suffisamment élevé pour faire face à ces prix quelque peu supérieurs. La part des revenus des ménages consacrée à la nourriture représente 9%, alors que celle consacrée aux assurances est le double.

Pendant longtemps, on a négligé la diversité des produits, car l'agriculture dépend de gros acheteurs comme Coop et Migros, qui dictent la diversité qu'ils veulent sur leurs étalages.

Audition de M^{me} N. Ehring et de M. C. Mudry, de la coopérative Les Jardins de cocagne

M^{me} Ehring explique que les Jardins de cocagne fonctionnent avec quatre jardiniers et que 400 familles reçoivent des cornets de légumes frais, livrés dans leur quartier; il y a 40 points de distribution. Le coopérateur s'engage à travailler la terre et, en contrepartie, il reçoit des légumes. Il n'y a jamais de perte de marchandise aux Jardins de cocagne; on explique dans le détail aux personnes la production.

Les terrains qu'ils louent se situent à Sézegnin, à Drize et à Cartigny; la coopérative aurait besoin d'un ou deux terrains supplémentaires.

Depuis dix ans, la coopérative est présente sur les marchés de Plainpalais et de Rive.

M^{me} Ehring estime que, à Genève, les marchés ne sont pas suffisamment signalés. Lorsqu'un maraîcher cesse ses activités, il n'est pas remplacé.

M. Mudry précise qu'ils ne sont pas fils de paysans et qu'ils travaillent depuis vingt-cinq ans sur de petits terrains et que leur tâche n'est pas facilitée. Ils aimeraient disposer de parcelles plus importantes avec, idéalement, une ferme dessus, mais toujours comme locataires.

Séance du 23 janvier 2003

Audition de M^{me} D. Gautier, de Pro Specie rara

Pro Specie rara est une fondation privée qui s'occupe de conservation du patrimoine génétique et culturel. Elle reçoit des gènes vivantes pour créer de nouvelles espèces et se pencher sur le savoir qui va autour de ces variétés.

La fondation travaille sur trois volets:

1. espèces domestiques;
2. conservation de tous les animaux de rente en Suisse;
3. conservation de plantes de jardin et de céréales (recherche de variétés anciennes, développement de cultures, variétés d'arbres fruitiers, création de vergers, etc.).

Elle dispose d'un grand patrimoine de fruits en Suisse.

Pro Specie rara a commencé son activité il y a vingt ans à Saint-Gall et, en 1966, un bureau a été ouvert à Genève, accueilli par les Conservatoire et Jardin botaniques. M^{me} Gautier s'occupe de 40% des projets pour la Suisse romande.

M^{me} Gautier nous informe que Genève a été choisi pour développer des races d'animaux. Au niveau des arbres fruitiers, Genève est le pionnier de la culture maraîchère, avec les marchés de la plaine de Plainpalais. Un grand nombre de variétés de légumes s'appellent de «Plainpalais» ou de «Genève». C'est aux Huguenots, réfugiés à Genève, que l'on a confié la plaine de Plainpalais, et c'est pourquoi une partie de la culture maraîchère, notamment celle du cardon, date de cette époque.

Une liste de toutes les variétés trouvées dans la littérature a été établie et M^{me} Gautier s'est approchée de quelques maraîchers. Certains cultivent déjà certaines espèces rares, mais sont confrontés à des problèmes de quantité pour demander aux restaurateurs d'apprêter ces légumes moins connus.

A titre indicatif, il y a en Suisse environ 1000 variétés de pommes.

Audition de M. André Mislin, membre de la direction de la Coop

M. Mislin présente la Coop et ajoute qu'elle a fusionné avec 18 sociétés régionales pour un nouveau dynamisme. Lui-même est responsable pour Genève, Neuchâtel et le Jura.

A la question de savoir pourquoi on trouve toujours le même genre de produits, M. Mislin explique que le choix offert dans les grandes surfaces vient des consommateurs. Le rôle de distributeur de la Coop est de pourvoir aux besoins de toute la population. Coop a lancé le bio il y a dix ans, car Coop a senti le changement qui s'annonçait au niveau du consommateur.

Une coopérative doit travailler avec ses producteurs et Coop est convaincue qu'il faut promouvoir la nourriture saine. Elle doit, selon ses dirigeants, donner le libre choix.

Séance du 30 janvier 2003

Audition de M. W. Cretegny, président de l'Association genevoise des maraîchers

M. Cretegny indique que, à Genève, les maraîchers se trouvent dans une situation un peu difficile, comme celle des petits commerçants. Cela est dû, en

partie, à des changements de produits dans la grande distribution, qui essaie de se rapprocher du marché, en particulier dans la présentation. Les marchés rencontrent un problème lié à l'aménagement des places sur lesquelles ils se déroulent. Un effort devrait être fait pour améliorer l'accueil (eau et électricité à disposition). Le marché de Rive, en particulier, devrait jouir d'une réelle place de marché. Il s'est entretenu de cela avec les représentants de l'Association des Halles de Rive, qui apprécient la proximité du marché.

Dans la motion traitée, le problème des heures d'ouverture du marché est soulevé. Il est certain que quelques améliorations pourraient y être apportées, les marchands aimeraient en augmenter la fréquence.

M. Cretegny souhaite l'aide de la Ville de Genève pour l'aménagement de véritables places de marché. Cette dernière pourrait participer à un redéveloppement des marchés par une meilleure signalisation, de même qu'à leur promotion.

L'association s'est penchée sur son règlement en vue de cette audition. Ce dernier devrait, selon l'association, être modifié pour faciliter la venue de nouveaux marchands. Le règlement est un règlement de police; il définit la taille du stand et de ce que l'on peut y faire. Par exemple, les musiciens sont interdits sur les marchés. L'association est en train de procéder à une relecture du règlement pour essayer de le rendre moins contraignant.

Séance du 13 février 2003

Audition de M. André Hediger, maire, et de M^{me} K. Zoller

M. le maire indique que, au cours de ces dernières années, un travail important s'est fait entre son service et les personnes concernées. Il rencontre deux à trois fois par année les responsables des fruits et légumes. Ces dernières années, l'électricité a été amenée sur les marchés, du moment que d'autres marchands ont été admis.

Au cours de ces dernières années, on a envisagé toute une série de nouvelles places pour l'établissement de marchés. Certains de ces nouveaux marchés ont eu du succès, d'autres pas.

Le marché de Champel a bien démarré et s'est stabilisé. A la place des Grottes, l'expérience semble fonctionner assez bien. A la rue du Vélodrome, il n'y a pas eu le succès escompté. Quant à la rue du Beulet, le marché ne fonctionne pas et celui de Pré-l'Evêque périclité de plus en plus. Les plus gros marchés sont ceux de la plaine de Plainpalais et de Rive qui, pour ce dernier, se poursuit jusqu'à 14 h, sur demande précise.

Au fil des années, il a été créé le marché des 4 saisons. Les marchands se sont déclarés intéressés, mais il n'a pas rencontré le succès escompté. Le marché de Coutance, quant à lui, est privé, tous les trottoirs ne font pas partie du domaine public.

Concernant le marché des 4 saisons, il sera peut-être relancé aux Pâquis, sur les quais, quatre dimanches matin par année.

Concernant les marchés du même type que ceux que l'on rencontre en France, les marchands tiennent à conserver les lieux actuels et n'ont jamais émis l'intention d'avoir un grand marché à Genève.

Concernant le coût de location d'un emplacement, il nous est répondu qu'il se monte à 7 francs/m², qu'un emplacement est de 2 m x 2 m, soit 280 francs par année. Les marchands sont libres d'en louer plusieurs.

Audition de M^{me} M.-J. Wiedmer-Dozio et de MM. R. Gfeller et A. Schmidlin

M^{me} Wiedmer-Dozio n'est pas une spécialiste des marchés à Genève. Le relogement du marché de la rue du Beulet a échoué pour des raisons indépendantes de l'aménagement. Elle a essayé de voir dans quelle mesure l'aménagement des périmètres peut contribuer à donner des conditions-cadres pour les marchés. Elle a vu qu'il y avait quelques paramètres sur lesquels on pouvait s'appuyer, qu'elle énumère.

Très rapidement, on a pris conscience à Genève qu'il fallait conserver la zone agricole, qui représente 54% de la surface du canton. Toutes les villes suisses voient leur population diminuer, sauf Genève; c'est lié à une certaine actualité.

Il faut des lieux appropriés pour les marchés; on en a pris conscience dans le cadre du plan piétons. Parmi les mesures, il faut identifier des lieux où l'on pourrait créer des places avec des rues commerçantes à proximité. L'Observatoire urbain et de la mobilité a été mandaté. Une des constatations a été que le consommateur piéton du centre dépense plus que l'automobiliste. Au niveau de l'accessibilité, les gens vont plutôt à pied au marché. Il faut leur donner cette possibilité, surtout au niveau des carrefours où des facilités doivent être recherchées. D'autres mesures peuvent être la création de zones piétonnes pour traverser les carrefours et éliminer certains obstacles en créant, par exemple, des passages sur des voies de chemin de fer.

D'autre part, on s'est aperçu que 4% du nombre de clients qui se rendent dans tous les établissements commerciaux du centre-ville se rendent au marché du centre-ville. Il y a un lien étroit entre l'endroit où se fait l'achat et le lieu d'habitation. L'accès par voiture est combiné avec d'autres besoins. Le parking

ne doit pas être éloigné de plus de 500 m. Le seul créneau à développer est un marché de l'alimentation assez spécialisée.

M^{me} Wiedmer-Dozio cite l'article 8 du plan d'utilisation du sol (PUS) en matière de localisation commerciale en ville. Il y a des projets pour créer une concurrence avec l'indice des centres commerciaux sur les petits commerces. En résumé, le plan directeur cantonal dit qu'il faut préserver une zone agricole importante (surface d'assolement et surface maraîchère). Le plan piétons peut donner des possibilités d'accessibilité et les PUS et la loi sur les démolitions, transformations et rénovations de maisons d'habitation pour maintenir la population au centre-ville.

La progression des arcades vacantes est étudiée pour comprendre les phénomènes.

M^{me} Wiedmer-Dozio est convaincue que Genève a des atouts pour renforcer les marchés, mais tous les facteurs ne dépendent pas de la politique publique.

M. Gfeller constate que la structure du marché est quelque chose de fragile. La concertation est indispensable dans l'équipement apporté, dont l'énergie. Il a fallu contrôler cette mise à disposition; ce problème se discute avec les agents de ville et le Service de l'énergie.

Il y a un projet pour la place Grenus. A plus long terme, il y aura la réorganisation du cours de Rive. L'an dernier, il y était possible d'organiser un marché régional dans le cadre du Festival de la mobilité. Il va être possible de remettre sur pied le marché des 4 saisons, qui répond à une partie de la motion. Comme mesure d'encouragement pour les marchés, la Ville de Genève donnera un coup de main en matière d'information au public.

M. Schmidlin précise que son rôle est un support à M^{me} Zoller. Une de ses tâches est de comprendre pourquoi il y a des marchés qui disparaissent et comment faire pour en faire naître d'autres. Il a appris qu'un marché c'est quelque chose de vivant, il faut donc accepter la disparition de certains au profit d'autres.

On s'aperçoit qu'on a un tissu fragile qu'on ne peut pas créer artificiellement. Pour une bonne réussite, il faut que les associations de quartier apportent leur soutien. La contrepartie, c'est de maintenir les marchés qui devraient disparaître.

Séance du 27 mars 2003

Après toutes ces auditions de qualité, la commission sociale et de la jeunesse décide de modifier les invites de la motion comme suit:

PROJET DE MOTION AMENDÉE

Le Conseil municipal invite le Conseil administratif à prendre différentes mesures de revitalisation des marchés, telles que:

1. Sur le plan infrastructurel

- 1.1 améliorer qualitativement, en collaboration avec l'Association des marchés, l'état de l'espace public où les marchés trouvent place actuellement ainsi que toute l'infrastructure permanente;
- 1.2 sur la base des usages du quartier, dans des endroits de grande centralité en relation avec les objectifs du plan piétons, créer ou réaménager, pour un usage permanent, au minimum une place de marché par quartier;
- 1.3 installer dans chaque marché des unités de tri des déchets mobiles (à l'image de celle qui fonctionne à Carouge), autant pour les marchands que pour les acheteurs.

2. Sur le plan réglementaire et de la gouvernance

- 2.1 refondre le règlement des marchés de détail (LC 21 811) en collaboration avec l'Association des marchés;
- 2.2 améliorer l'accueil et la gestion des services proposés par la Ville de Genève (eau, électricité, facilité de stationnement pour les marchands, contrôle du stationnement pour les acheteurs, etc.);
- 2.3 participer au groupe de travail «Souveraineté alimentaire», en particulier sur tous les problèmes qui touchent au renforcement des réseaux permettant de développer les échanges directs.

3. Sur le plan de la communication

- 3.1 financer, au moins une fois par an, une large campagne de sensibilisation sur l'existence des marchés et l'avantage qu'ils représentent (urbanisme de proximité, qualité des produits, lien social, etc.), sous la forme, par exemple, d'un «Calendrier des 4 saisons» qui serait distribué à tous les ménages;
- 3.2 subventionner l'Association des marchés pour des projets spécifiques de relations publiques allant dans le sens de fidéliser la clientèle, dans le cadre de la subvention prévue à cet effet, soit «Encouragement à l'économie genevoise», ligne budgétaire 1001.80, groupe de comptes 365.

Vote

La motion M-285 ainsi amendée est acceptée à l'unanimité des 12 membres présents (2 DC, 1 AdG/TP, 2 AdG/SI, 2 Ve, 2 S, 2 L, 1 R).

Annexes:

- projet de modification du règlement des marchés par M. W. Cretegny
- étude sur la mobilité (quelques résultats)
- règlement des marchés de détail

M. Jacques Mino, président de la commission sociale et de la jeunesse (AdG/SI). Cela a été un plaisir de présider la commission sociale et de la jeunesse sur cet objet, car les marchés nous concernent tous et les auditions auxquelles nous avons pu procéder ont été passionnantes. Nous avons pu découvrir que les marchés étaient quelque chose de vivant et de très fragile. On ne peut pas vouloir à tout prix les mettre en place et les faire pousser, car cela demande beaucoup de travail et de prises de contact, notamment avec les marchands. En quelques mots, je dirai que nous avons travaillé sur l'amélioration des horaires, des infrastructures et de la publicité qui doit être faite à ces marchés. Je vous remercie tous du travail qui a été effectué dans cette commission sur cet objet.

M^{me} Catherine Hämmerli-Lang, rapporteur (R). Tout d'abord, j'aimerais apporter une petite modification à la page 9 de mon rapport. Dans le dernier paragraphe j'ai écrit: «D'autre part, on s'est aperçu que 4% de la population va au marché.» A vrai dire, il faut lire: «D'autre part, on s'est aperçu que 4% du nombre de clients qui se rendent dans tous les établissements commerciaux du centre-ville se rendent au marché du centre-ville.» (*Corrigé au Mémoire*.)

Ensuite, comme vous avez pu le remarquer en première page de mon rapport, la commission sociale et de la jeunesse s'est réunie à six reprises, afin de traiter cette motion. Dans le règlement des marchés de détail, annexé au rapport, il est intéressant de lire sous l'article 5: «Tout parcage est interdit à l'entrée des marchés, même devant les disques interdisant la circulation, ainsi que sur les passages à piétons aboutissant aux marchés.» Une petite visite au marché du boulevard Helvétique vaut le détour. Quant à la circulation, elle est autorisée lorsque les marchands installent leurs stands même très tôt le matin. Beaucoup d'automobilistes se croient seuls au monde. C'est la raison pour laquelle il est grand temps de revoir ce règlement.

Comme point positif, je dirai que nous avons pu lire avec satisfaction que notre demande de publicité pour les marchés figurant sous le point 3.1 de la motion amendée par la commission est en partie appliquée, puisque dans le journal *Vivre à Genève* nous trouvons la liste des marchés en ville de Genève, leurs emplacements et leurs horaires. Nous avons également appris par la presse que le marché des quatre saisons est né sur la rive droite. Aussi, je vous invite, Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux, à accepter les conclusions de ce rapport adoptées à l'unanimité des douze membres présents.

Premier débat

M^{me} Vanessa Ischi Kaplan (Ve). J'aimerais tout d'abord remercier la commission sociale et de la jeunesse pour son très bon travail, et j'aimerais juste dire que mon collègue Alain Gallet et moi-même avons rédigé cette motion parce que nous nous inquiétons de voir les marchés de la ville s'étioler petit à petit. Par exemple, à la rue de la Canonnière, il ne reste plus qu'un seul marchand actuellement. Aussi, nous pensons qu'il est vraiment urgent d'agir pour renforcer ces marchés. La motion M-285 contient un très gros potentiel, que ce soit économique ou social, pour développer l'agriculture de la région et toutes les offres qui peuvent être faites sur les marchés. Elle renferme aussi un potentiel éducatif et d'aménagement urbain. Cette motion entre tout à fait dans le cadre du développement durable et j'aimerais juste ajouter, en ce qui concerne les derniers indices sur la communication, que, plutôt que de faire un tous-ménages supplémentaire pour expliquer les différents marchés des quatre saisons, on pourrait par exemple étoffer le petit calendrier de la Voirie qui possède déjà une page consacrée aux marchés.

M^{me} Nicole Bobillier (S). Comme vous l'avez compris à la lecture du rapport de notre collègue Catherine Hämmerli-Lang, la commission sociale et de la jeunesse a accueilli avec beaucoup d'intérêt la motion M-285 intitulée «Nous n'irons plus au marché, les réseaux sont coupés!» Pourquoi les réseaux, comme les lauriers, sont-ils coupés? Pour plusieurs raisons, mais je n'en retiendrai que deux, puisque beaucoup d'autres ont déjà été évoquées avant que je ne prenne la parole.

Tout d'abord, il y a la concurrence agressive des politiques commerciales des grandes surfaces. Ensuite, il y a les problèmes de stationnement et de déplacements qui ont été évoqués il y a quelques secondes. Si les socialistes peuvent comprendre que les grandes surfaces proposent des produits moins onéreux que les marchés, ce qui permet aux familles plus modestes de s'y rendre par nécessité, ils comprennent un peu moins le problème lié au stationnement et aux déplacements. En effet, si l'on fait le choix de s'approvisionner dans son quartier, il n'y a plus de déplacements nécessitant un véhicule. Alors que, de plus en plus, chacune et chacun regrette l'individualisme de notre société, ce serait l'occasion de se ressaisir, même modestement, en favorisant le maintien des marchés existants, voire en les augmentant. Pour ce faire, la commission a largement amendé la motion, et vous trouverez tout le détail à la page 11 du présent rapport. Cette motion amendée par la commission est en fait un encouragement pour renforcer la convivialité d'un quartier, pour renforcer le principe de proximité et la possibilité de donner aux habitants une qualité de vie qui a une fâcheuse tendance à désertir nos villes. Pour toutes ces raisons, les socialistes accepteront donc les conclusions du rapport qui nous est présenté ici sur la motion M-285.

M. Guy Mettan (DC). En ce qui nous concerne, cette motion va tout à fait dans le bon sens, dans la mesure où elle favorise à la fois la petite économie de proximité et l'animation des quartiers. En ce sens, tout ce qui peut revitaliser les marchés de quartier est souhaitable, ne serait-ce que parce que cela permet de contrebalancer l'influence grandissante des supermarchés de banlieue et notamment ceux de France voisine.

On constate ainsi que le marché de Rive du samedi, par exemple, stimule également le commerce des Halles de Rive et qu'en ce sens marchés temporaires et commerces fixes sont parfaitement complémentaires. J'ai juste un doute qui a déjà été exprimé par M^{me} Ischi Kaplan, concernant l'impact sur la communication. En effet, comme elle, je me demande si l'envoi d'un tous-ménages annuel suffit à revitaliser les petits marchés. Je pense par exemple au marché du lundi à la place Jarry, qui se situe dans le quartier des Eaux-Vives qui souffre évidemment, qui s'étiole d'année en année. Je ne crois pas que ce genre de marché puisse être revigoré par un tous-ménages annuel. Je crois donc que là il y a vraiment d'autres idées à creuser et je laisse évidemment les services concernés plancher sur ce sujet. Quant à l'idée de subventionner l'association des commerces, du moment qu'il n'y a pas de dépenses budgétaires supplémentaires, je n'y vois pas d'inconvénient. Je ne suis pas un fanatique des subventions, mais pour une fois qu'elles vont dans la bonne direction, je crois que nous pouvons y souscrire. En tout cas, le Parti démocrate-chrétien, comme je crois la majorité des partis dans cette salle, vous appelle à accepter les conclusions de ce rapport.

M. Jean-Pierre Oberholzer (L). Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux, le groupe libéral soutiendra également les conclusions du rapport M-285 A. J'aimerais pour ma part, quand M. Froidevaux aura fini de s'amuser avec mon micro, relever quelque chose qui m'est cher et qu'on peut d'ailleurs lire dans le rapport mais qui apparaît peut-être moins dans les recommandations de la motion amendée par la commission. Effectivement, si on peut déplorer le fait que les marchés connaissent moins de succès, que les gens préfèrent s'approvisionner dans les supermarchés, c'est également une question de culture. M. Streckeisen, qui a été auditionné par la commission sociale et de la jeunesse, a dit, en préambule, une chose essentielle, à savoir que l'alimentation, cela s'apprend à l'école et que c'est là qu'il faut commencer à éduquer nos concitoyens sur ce que l'on met dans nos assiettes. On peut faire toutes les campagnes de sensibilisation pour les adultes que l'on veut, je crois qu'on ne va pas dans les supermarchés pour la seule raison que c'est moins cher, on y va aussi parce que l'on trouve des tas de choses préemballées, précuites, telles que chips et autres. C'est certainement bien plus facile de mettre les enfants devant une télévision avec un cornet de chips plutôt que de leur cuire des petites carottes nouvelles ou tous ces petits légumes qu'on peut trouver au printemps sur les marchés.

Deuxième débat

Le président. Je fais donc voter en deuxième débat la motion amendée qui se trouve en page 11 du rapport.

Mise aux voix, la motion amendée par la commission est acceptée sans opposition (1 abstention de l'Union démocratique du centre).

Elle est ainsi conçue:

MOTION

Le Conseil municipal invite le Conseil administratif à prendre différentes mesures de revitalisation des marchés, telles que:

1. Sur le plan infrastructurel
 - 1.1 améliorer qualitativement, en collaboration avec l'Association des marchés, l'état de l'espace public où les marchés trouvent place actuellement ainsi que toute l'infrastructure permanente;
 - 1.2 sur la base des usages du quartier, dans des endroits de grande centralité en relation avec les objectifs du plan piétons, créer ou réaménager, pour un usage permanent, au minimum une place de marché par quartier;
 - 1.3 installer dans chaque marché des unités de tri des déchets mobiles (à l'image de celle qui fonctionne à Carouge), autant pour les marchands que pour les acheteurs.
2. Sur le plan réglementaire et de la gouvernance
 - 2.1 refondre le règlement des marchés de détail (LC 21 811) en collaboration avec l'Association des marchés;
 - 2.2 améliorer l'accueil et la gestion des services proposés par la Ville de Genève (eau, électricité, facilité de stationnement pour les marchands, contrôle du stationnement pour les acheteurs, etc.);
 - 2.3 participer au groupe de travail «Souveraineté alimentaire», en particulier sur tous les problèmes qui touchent au renforcement des réseaux permettant de développer les échanges directs.
3. Sur le plan de la communication

- 3.1 financer, au moins une fois par an, une large campagne de sensibilisation sur l'existence des marchés et l'avantage qu'ils représentent (urbanisme de proximité, qualité des produits, lien social, etc.), sous la forme, par exemple, d'un «calendrier des 4 saisons» qui serait distribué à tous les ménages;
- 3.2 subventionner l'Association des marchés pour des projets spécifiques de relations publiques allant dans le sens de fidéliser la clientèle, dans le cadre de la subvention prévue à cet effet, soit «Encouragement à l'économie genevoise», ligne budgétaire 1001.80, groupe de comptes 365.

Le Conseil administratif est chargé de présenter un projet d'arrêté ou de prendre une mesure.

10. Rapport de la commission des finances chargée d'examiner la motion de M. Pascal Holenweg, renvoyée en commission le 14 septembre 1999, intitulée: «Du bon usage de la taxe pour l'incitation à l'emploi et à la réduction du temps de travail» (M-399 A)¹.

Rapporteur: Mme Marie Vanek.

La commission des finances a traité cet objet en une séance, le 21 janvier 2003, sous la présidence de Mme Hélène Ecuyer. Le rapporteur remercie vivement Mme Spescha pour la rédaction des notes de séances qui ont facilité sa tâche.

Rappel de la motion

«Exposé des motifs

La situation de l'emploi à Genève reste marquée par l'un des taux de chômage les plus élevés de Suisse. Conjoncturellement, plusieurs secteurs économiques, producteurs de biens ou de services utiles à l'ensemble de la population restent sinistrés ou à tout le moins menacés (tel est le cas notamment du commerce de détail).

¹ «Mémorial 157^e année»: Développée, 803.

» Certes, tout ralentissement de l'activité économique ne peut être présenté a priori comme une catastrophe, puisqu'il est quelques activités économiques dont nous ne pouvons que souhaiter le ralentissement, voire la disparition pure et simple. Même dans ces cas-là, cependant, se pose le problème de l'emploi, c'est-à-dire de la concrétisation du droit fondamental de toute personne à constituer l'essentiel de son revenu par un salaire rétribuant le temps passé à travailler (si possible utilement).

» Or le volume global de travail salarié nécessaire et disponible a tendance à diminuer, au fur et à mesure que le progrès (ou à tout le moins l'évolution) technologique permet l'accroissement de la productivité du travail individuel. En clair: il faut de moins en moins de personnes employées et salariées pour produire un volume constant de biens et de services, et il en faut même de moins en moins pour produire de plus en plus de biens et de services. Dans ces conditions, le partage du travail salarié nécessaire et disponible est à la fois une nécessité sociale et une possibilité économique. Par partage du travail, nous entendons la répartition de la masse de travail entre le plus grand nombre possible de travailleurs, ce qui implique à la fois la réduction du temps de travail salarié moyen et la création d'emplois salariés nouveaux.

» Socialement nécessaire, le partage du travail l'est dans la mesure où l'on souhaite éviter que deux sociétés antagonistes se fassent face comme aux premiers temps de la révolution industrielle et du capitalisme: la société des riches et la société des pauvres. Économiquement possible du fait même de l'augmentation de la productivité, le partage du travail est en outre légitime en tant qu'il s'inscrit dans un mouvement séculaire de libération du temps.

» Tout ce qui peut aider à ce partage est donc également socialement utile, économiquement possible et politiquement légitime. Or la réduction du temps de travail est le premier moyen et la condition nécessaire du partage du travail. Il importe donc d'user de tous les instruments dont nous disposons pour la favoriser et l'encourager.

» Reste que l'atteinte de cet objectif n'est pas chose aisée, et que de multiples obstacles sont à franchir, en particulier dans le secteur privé et plus particulièrement encore pour les petites et moyennes entreprises, dont la précarité financière est souvent le premier argument opposé aux propositions de réduction du temps de travail de leurs employés. En réalité, le mouvement de réduction du temps de travail semble s'être complètement arrêté, voire inversé, dans ce secteur, alors qu'il se poursuit dans le secteur public – d'où une inégalité croissante des conditions de travail et de salaire des travailleurs de l'un et l'autre secteur.

» Il est évident qu'un contexte économique défavorable n'est pas seul à expliquer les réticences (pour user d'un euphémisme) patronales à la réduction du

temps de travail et au partage de l'emploi, et que moult a priori idéologiques et politiques y jouent un rôle déterminant. Mais quoi qu'il en soit de ces a priori, des mesures d'incitation, notamment fiscales, peuvent être prises pour faciliter le passage d'un mode obsolète d'organisation du travail à des modes plus conformes aux nécessités du moment, et aux droits fondamentaux des travailleurs.

»Toute collectivité publique, à quelque niveau institutionnel qu'elle se situe, dispose d'instruments pour faciliter le partage du travail. La commune n'est certes pas dotée de capacité législative, mais elle n'en est pas pour autant dépourvue de moyens d'action. Elle peut en particulier user de sa capacité de lever l'impôt et de percevoir des taxes, et d'en user de manière incitative à l'embauche et à la réduction du temps de travail.

»Une taxe s'offre à pareil usage: la taxe professionnelle. La modification de sa définition serait d'ailleurs d'autant plus utile que celle-ci est porteuse d'effets pervers, dans la mesure où elle se base notamment sur le nombre d'employés dans les entreprises taxées, ce qui tend à alourdir la taxe lorsque l'on crée ou maintient des postes de travail.

»Considérant:

- la situation dans le domaine de l'emploi à Genève;
- la nécessité d'offrir aux entreprises toutes les opportunités de développer des modalités de partage du travail et de réduction du temps de travail, dans le respect des droits des travailleurs;
- la légitimité de la revendication de réduction du temps de travail, et le mouvement historique continu de cette réduction;
- les difficultés de concrétiser cette revendication dans le secteur privé en général, et les secteurs économiquement fragiles en particulier;
- les effets pervers du mode actuel de définition de la taxe professionnelle communale;
- les possibilités néanmoins offertes par la loi à la municipalité d'accorder des remises partielles ou totales de taxe à certains contribuables en fonction de circonstances indépendantes de leur volonté, et les interprétations possibles de cette possibilité,

le Conseil municipal demande au Conseil administratif:

- de prendre toute mesure, de faire toute proposition et d'entreprendre toute démarche utile, notamment auprès des autorités cantonales, afin que puissent être partiellement ou totalement exemptées de la taxe professionnelle les entreprises introduisant ou ayant introduit des semaines, après accord entre les partenaires sociaux;

- de prendre toute mesure, de faire toute proposition et d'entreprendre toute démarche utile, notamment auprès des autorités cantonales, afin que des dégrèvements de la taxe professionnelle communale puissent être accordés aux entreprises signataires d'une convention collective de travail et ayant créé des emplois stables durant l'année d'assujettissement, dégrèvement fixé à 1% du montant de la taxe par emploi stable à plein temps (ou à une fraction de ce pourcentage correspondant au temps d'emploi pour les emplois à temps partiel), et plafonné à 75% du montant de la taxe.»

Travaux de la commission

Cette motion est abordée lors de la seule séance du 21 janvier 2003, en lien avec:

- la motion M-292, renvoyée en commission le 16 mars 1998, de M. Daniel Sormanni (traitant de la réduction du temps de travail dans le service public). Celle-ci est discutée lors de l'audition de M. Sormanni, qui propose des amendements. Elle est ensuite acceptée par 7 oui contre 6 non,
- le projet d'arrêté PA-475, renvoyé en commission le 13 octobre 1999, de M. Pascal Holenweg (traitant également de la réduction du temps de travail dans la fonction publique municipale). Celui-ci est refusé à l'unanimité, sans discussion.

La motion M-399 est refusée, sans discussion, par 13 non (2 AdG/SI, 2 AdG/TP, 1 Ve, 2 S, 2 DC, 3 L, 1 R) et une abstention (1 Ve).

M^{me} Hélène Ecuyer, présidente de la commission des finances (T). Si ce rapport arrive si tard après que l'objet a été renvoyé en commission, ce n'est pas dû au rapporteur, mais plutôt au groupe socialiste qui avait besoin de discuter de cet objet et d'avoir un certain temps de réflexion. Au bout de trois ans, estimant qu'elle avait eu assez de temps pour préparer quelque chose, la commission a décidé de prendre le taureau par les cornes et de mettre cet objet à l'ordre du jour, pour le classer, car il n'avait plus lieu d'être. Il a été étudié en même temps que deux autres objets, la motion M-292 et le projet PA-475, dont les rapports parviendront ultérieurement.

Le président. Je ne peux pas donner la parole au rapporteur, M^{me} Vanek, puisqu'elle ne siège plus parmi nous, j'ouvre donc le premier débat et donne la parole à M. Jacques Mino.

Premier débat

M. Jacques Mino (AdG/SI). Merci, Monsieur le président, cela tombe bien car c'est au nom du rapporteur, Mme Vanek, que je vais m'exprimer, puisqu'elle n'est plus là. Mme Vanek m'a prié de vous dire que ce rapport avait été très difficile à rédiger en quatre lignes, puisque la motion M-399 a été refusée sans discussion par la commission. Elle n'a donc pas été prise en compte, mais mise en annexe d'une autre motion, la M-292, qui a été acceptée. Quant au projet d'arrêté PA-475, il a été également refusé. Il n'y avait donc vraiment rien à écrire sur la motion M-399 et M^{me} Vanek vous prie de l'en excuser.

M. Didier Bonny (DC). Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux, effectivement à la lecture de ce rapport, on peut s'étonner. Je vais donc donner quelques explications pour que chacun puisse comprendre pourquoi, comme l'a dit M. Mino, on est arrivé à quatre lignes dans ce rapport sans qu'on puisse en attribuer la responsabilité au rapporteur. Il y avait trois objets à la commission des finances qui, comme l'a dit la présidente, végétaient, c'est le cas de le dire. A un moment donné, on a décidé de prendre deux motions et un projet d'arrêté ensemble, ces objets traitant de la réduction du temps de travail. La commission a porté son attention sur un des trois objets, c'est-à-dire la motion M-292 pensant que, par là, elle pouvait répondre aux trois objets en question. C'est pour cela qu'une fois que la commission a fait tout le travail sur la motion M-292, sur laquelle M. Hainaut ne manquera pas de nous rendre son rapport durant l'été, les deux autres objets étaient caducs et qu'ils ont simplement été refusés par la commission sans discussion. Effectivement, concernant le rapport M-399 A, il n'y avait que quatre lignes à écrire, mais une petite mise en perspective des travaux de la commission aurait peut-être permis aux conseillers municipaux de comprendre un peu mieux ce qui s'était passé. Il ne s'agit donc pas de refuser ce soir la réduction du temps de travail, puisque nous aurons probablement un débat à ce sujet à l'automne avec le rapport sur la motion M-292. Ce soir, il faut simplement suivre les conclusions de la commission des finances et il en sera de même au moment où le rapport sur le projet d'arrêté PA-475 arrivera devant ce plénum. Voilà, j'espère que maintenant tout le monde a compris; j'en ai terminé.

M. Pierre Losio (Ve). Je ne vais pas refaire l'historique de cet objet, puisqu'il a été largement fait par les préopinants. Nous nous alignerons sur le vote de la commission. L'abstention verte, comme vous l'avez vu dans le rapport M-399 A, voulait signifier que c'était tout de même un devoir de l'Alternative de reprendre ce dossier et que nous devons avancer des propositions concrètes concernant la diminution du temps de travail. Je pense que, dans la législature qui s'annonce,

l'Alternative présentera des propositions. Ces dernières n'ont pas abouti dans la législature précédente, la raison des délais vous a été expliquée par les préopinants, mais nous pensons qu'effectivement c'est une tâche importante que l'Alternative a devant elle et que nous devons nous ressaisir de ce dossier. Nous allons avancer devant ce Conseil municipal prochainement des propositions dans ce sens.

Deuxième débat

Mises aux voix, les conclusions de la commission demandant le refus de la motion sont acceptées sans opposition (1 abstention).

11. Rapport de la commission de l'aménagement et de l'environnement chargée d'examiner la proposition du Conseil administratif du 9 octobre 2002 en vue de l'adoption du projet de résolution relative à la modification du plan annexé à la loi sur le réseau des transports publics H 1 50 – carte du réseau actuel et prévu à l'horizon 2010 (PR-247 A)¹.

Rapporteur: M. Damien Sidler.

La commission de l'aménagement et de l'environnement s'est réunie les 29 avril, 13 et 20 mai 2003, sous la présidence de M. Michel Ducret afin d'étudier la proposition précitée, renvoyée en commission de l'aménagement et de l'environnement par le Conseil municipal le 20 janvier 2003.

Le rapporteur remercie M. Reuland, procès-verbaliste qui s'est appliqué à retranscrire l'intégralité des propos de la commission dans les notes de séance, de l'énorme travail fourni.

Rappel de l'exposé des motifs de la proposition PR-247

La réalisation de nouvelles branches de tramway s'intègre dans une vision d'ensemble d'amélioration du réseau des transports publics, afin de répondre à la

¹ «Mémorial 160^e année»: Proposition, 4606.

demande en déplacement de l'agglomération genevoise. Afin de se doter des outils qui permettront de répondre aux besoins de mobilité à l'horizon 2010, le Grand Conseil examine actuellement un amendement de l'article 4 de la loi sur le réseau des transports publics, du 17 mars 1988 (H 1 50), article qui définit ce réseau.

Ce projet de modification de l'article 4 permettra d'inscrire, dans les mesures à réaliser pour le renforcement des transports publics, une troisième étape de construction des lignes de tramway reliant Onex et Bernex, ainsi que le Grand-Saconnex.

Le tracé

L'amendement de l'article 4 de la loi susmentionnée se réfère à un plan annexé à ladite loi dont vous trouverez copie en annexe. Il stipule l'inscription de:

- la ligne de tram du centre-ville à Onex et Bernex, avec une branche à Lancy;
- la ligne de tram de la place des Nations au Grand-Saconnex (prolongement de la ligne 13 actuellement en chantier).

Ce plan ne précise pas les différentes rues par lesquelles les lignes de tramway seraient amenées à passer ; le plan modifié présente les adaptations nécessaires à l'état actuel de la planification et inclut les deux lignes susmentionnées qui sont mises à l'enquête publique.

Lors de la première séance d'étude de cet objet, la commission a décidé de ne pas se satisfaire du plan très vague annexé à la loi sur le réseau des TPG, malgré la relative urgence de la procédure de consultation des communes concernées.

Pour rappel: art. 4, loi sur le réseau des transports publics du 17 mars 1988 (H 1 50):

«Les projets de modification du plan du réseau sur rail à écartement métrique sont également soumis pour avis au Conseil municipal des communes concernées. Le Conseil municipal se prononce sous forme de résolution dans un délai de 45 jours, à compter de la communication du projet à la commune. Son silence vaut approbation sans réserve».

La commission a donc décidé de faire son travail en procédant aux auditions lui permettant de comprendre les enjeux, coûts et délais se cachant derrière chacun des tracés représentés sur la carte (voir annexe), surtout en ce qui concerne les branches transfrontalières.

Séance du 29 avril 2003

Lors de cette séance, la commission assiste à une conférence-débat sur le thème «CEVA et le pôle de la gare d'Annemasse» au collège Calvin.

Intervenants: M. Pirat, chef du projet CEVA, et M^{me} Marie-Thérèse de Nomazy, chef du projet «L'étoile Annemasse–Genève», projet urbain transfrontalier autour de la gare d'Annemasse, en présence de M. Robert Cramer, conseiller d'Etat.

Séance du 13 mai 2003

Audition de M. Christoph Stucki, directeur général des Transports publics genevois

Pour M. Stucki le dossier est très clair. La commission doit se prononcer positivement et rapidement sur le réseau des Transports publics genevois. Le réseau de tram concerne la législation sur les chemins de fer, qui n'est pas du ressort des cantons ni des municipalités.

Au niveau des études, il convient d'avoir une longueur d'avance par rapport aux délais de réalisation, car les procédures nécessaires au niveau de la Confédération sont lourdes: il faut d'abord demander la concession d'infrastructure au Conseil fédéral, après quoi se pose la question de la concession d'exploitation, et ensuite intervient la procédure de l'approbation des plans, où il faut fournir une étude d'impact sur l'environnement et une étude sur la sécurité. Cela signifie qu'il faut anticiper de six ans le moment où l'on entame l'étude d'un tracé du début de chantier. C'est pourquoi bon nombre de tronçons qui figurent dans la loi ne sont pas encore construits.

Il s'agit bien de terminer ce qui est commencé depuis longtemps (tronçons place des Nations – Acacias/montée au Grand-Lancy jusqu'aux Palettes, et ensuite en direction de Meyrin). On ne parlera donc de la réalisation des nouveaux tronçons contenus dans la proposition PR-247 que plus tard. Cependant, cette carte donne une image complète des réalisations à venir d'ici à 2015. Le système proposé est fiable et permet d'augmenter le transport de personnes dans de bonnes conditions. Le principe de la séparation des transports sur la chaussée est parfaitement pris en compte. Cela dit, il n'y a pour l'instant pas de certitudes sur le tracé exact de certains tronçons.

Par exemple, pour le tracé entre le bois de la Bâtie et la place du Cirque, l'étude ne porte pas exclusivement sur une liaison à travers le boulevard Saint-Georges. Il y a aussi un tracé possible par la rue du Stand (dont l'étude figure dans le cahier des charges).

Concernant la branche qui part de la place des Nations, l'étude parle d'un faisceau. Elle ne cible pas la route de Ferney de manière obligatoire. Il est également envisageable de passer devant les organisations internationales. Tout cela sera analysé dans l'étude préliminaire, et ensuite seulement le tracé définitif sera défini.

Une commissaire demande, concernant la ligne du Grand-Saconnex, si un raccordement avec Palexpo est envisagé.

M. Stucki répond qu'une réservation a déjà été faite sous la halle 6 pour arrêter le tram là où s'arrêtent les bus. Si en 2008 le tram est déjà à Meyrin, et qu'il y a suffisamment d'argent pour attaquer le tronçon du Grand-Saconnex, il est possible d'être en 2010–2012 à Palexpo. Mais, si Onex a la priorité, on sera peut-être en 2010 à Onex, et seulement en 2012–2015 à Palexpo.

Au sujet des branches transfrontalières, une commissaire demande à quoi se rattache ce plan. Quelles sont les intentions y relatives? Le problème a-t-il été abordé avec les associations de transport et les autorités françaises?

M. Stucki répond que, lorsqu'il s'agit de transport transfrontalier, il n'y a pas tellement de lignes de trams prévues actuellement, mais que celle qui est la plus réaliste est celle qui ira du côté d'Annemasse, ville qui fait preuve d'une certaine volonté à cet égard. Ce point est essentiel: il faut une volonté des autorités françaises d'investir dans les transports publics. A Ferney, et plus généralement dans l'ensemble des communes du pays de Gex, les autorités sont loin de vouloir investir dans la construction d'une ligne de tram. Aussi, le cadre des discussions et d'approche n'est pas le même dès lors qu'il s'agit de transport transfrontalier. Il faut donc laisser les lignes sur les plans, mais en étant conscient qu'il ne s'agit pas du tout des mêmes délais.

Une commissaire demande si les autorités cantonales n'estiment pas qu'il faudrait investir, ou aider à investir au-delà des frontières suisses, c'est-à-dire en amont des problèmes de circulation liés au trafic transfrontalier (pendulaires), au niveau de la gestion des flux qui convergent tous vers le centre-ville.

Dans des cas différents, notamment ceux des stations d'épuration, des possibilités sont trouvées pour travailler ensemble et mieux gérer certaines situations. En effet, au niveau des rivières, on s'est aperçu que la source des problèmes se trouvait en amont du territoire suisse et que nos efforts ne servaient à rien sans une certaine coordination, voir des investissements financiers de notre part.

Pour M. Stucki, il faudrait déjà que les autorités locales françaises l'admettent. En général, au niveau des liaisons internationales, c'est le principe de la territorialité qui prime, c'est-à-dire que la propriété de l'infrastructure appartient à la collectivité du pays où les travaux sont effectués.

D'autre part, il est délicat de justifier un investissement suisse sur France, car le contribuable genevois n'est probablement pas prêt à accepter des frais concernant une infrastructure qui n'appartiendrait pas à Genève (les TPG appartiennent aux Genevois à raison de 60%). En outre, nos voisins veulent généralement rester indépendants, et il arrive qu'ils refusent une aide suisse. La meilleure solution s'inscrirait sans doute dans le cadre d'une communauté de communes, où les compétences d'aménagement seraient déléguées à un organe supérieur. Ce genre d'approche idéale est encore assez ardu.

A propos de l'exemple bâlois cité par une commissaire, M. Stucki explique que les Bâlois ne sont pas aussi avancés qu'il y paraît et qu'ils ont moins de lignes transfrontalières que Genève. Seule une ligne RER transfrontalière existe actuellement. Pour le tram, tout a été démoli, comme à Genève, et ce n'est que maintenant que l'on reparle d'une ligne vers l'Allemagne. Quant aux bus, Bâle a autorisé les bus allemands à venir sur son territoire, en partageant les frais, mais on ne peut pas parler d'une communauté urbaine qui fonctionne à un régime plus important que ce que l'on connaît à Genève.

Cependant, une commissaire précise qu'il y a une reconnaissance des abonnements des deux côtés de la frontière.

Séance du 20 mai 2003

Audition de M. Philippe Burri, directeur de l'Office des transports et de la circulation

M. Burri profite de resituer le cadre de la carte annexée à la loi H 1 50 et de la modification de cette loi sur les transports publics. La modification proposée fait suite à deux projets de loi déposés au Grand Conseil, qui proposaient une modification de l'article 4, consistant à améliorer le réseau de tram. Ces deux projets de loi ont été fusionnés en un seul, amendé par le Grand Conseil, qui a donné lieu au projet dont il est débattu aujourd'hui, qui intègre un certain nombre de nouvelles branches, avec des horizons temporels différenciés. La carte montre donc les lignes en construction et deux nouvelles lignes mises à l'enquête (une prolongation du tram 13 vers le Grand-Saconnex, une liaison entre le centre-ville et Onex - Bémex, avec la possibilité d'ajouter une liaison entre ce que l'on pourrait appeler la branche « Lancy » et cette nouvelle branche). Elle montre aussi les différentes extensions prévues ultérieurement (côté Ferney, CERN, Saint-Julien, Vésenaz), mais qui figureraient dans la précédente version du plan. Il y a en outre aujourd'hui une réflexion sur le réseau régional, à travers le DTPR (Développement des transports publics régionaux), qui vise à mettre en place une véritable cohérence avec un réseau qui ait une véritable identité régionale. D'ailleurs, le début de juillet 2003 verra la signature d'une charte franco-valdo-genevoise, qui scellera cette volonté de coordina-

tion. Cinq grands axes ont été définis, qui se trouvent dans la proposition de modification. La carte a été mise à l'enquête publique à la fin de l'année passée, comme le demande la loi H 1 50, ce qui n'est pas facile à mettre en œuvre, car il est très rare qu'une loi annexe une carte. En outre, la loi prévoit aussi que les communes concernées donnent leur avis (M. Burri lit l'article 4, alinéa 4, très important à ses yeux, d'autant plus que les conseillers municipaux contactés doivent se prononcer dans les quarante-cinq jours à compter de la communication du projet à la commune, leur silence valant approbation sans réserve). Aussi, le 19 septembre 2002, un courrier a été adressé par M. Cramer à toutes les communes concernées (Lancy, Genève, Onex, Bernex, Grand-Saconnex), qui ont toutes renvoyé leur résolution, sauf la Ville de Genève (qui n'a pas non plus demandé de délai). La proposition de résolution est très positive. Elle ne présente à ses yeux aucun problème, et il conviendra donc d'accélérer son approbation et son renvoi au Conseil d'Etat.

Une commissaire demande si la totalité des communes consultées ont répondu favorablement et si c'est bien un vote d'adhésion sur la carte intrinsèquement rattachée à la loi qui est demandé.

M. Burri répond qu'effectivement toutes les communes concernées se sont prononcées positivement, parfois avec quelques aménagements concernant certaines priorités ou certaines demandes de priorité par rapport à l'exécution du projet. La carte est en effet intrinsèquement rattachée à la loi, mais il s'agit en outre bel et bien d'un vote d'adhésion.

Les commissaires notent alors que la marge de manœuvre de la Ville de Genève est relativement étroite, ce d'autant plus qu'il faut à présent aller vite.

M. Burri complète que tout ne figurerait pas dans la précédente loi. Au jour d'hui, l'engagement est de réaliser deux branches (Onex – Bernex et Grand-Saconnex) à l'horizon 2010. Il y en aura d'autres par la suite, mais il est impossible, pour l'instant, de prévoir une réalisation de toutes les branches de manière parallèle et tout n'est pas définitif: dans la précédente version, les flèches étaient bien moins précises. Il s'agit toujours d'une mise à jour d'une vision à long terme.

Une commissaire bien renseignée avance un horizon de 2040–2045 (en tenant compte de toutes les petites flèches) pour la réalisation de tout ce qui figure sur la carte.

Audition de M. Philippe Matthey, secrétaire adjoint en charge du domaine des transports, de la circulation auprès du Département de l'intérieur, de l'agriculture et de l'environnement et représentant du CRFG (comité régional franco-gevois)

M. Matthey précise qu'il ne parlera que de ce qui se passe du côté français de la frontière, puisque M. Burri a été auditionné.

Dans le cadre du CRFG (comité régional franco-genevois; <http://www.crf-ginfo.org/>) qui est un organisme transfrontalier d'Etat et dont l'interlocuteur est donc l'Etat français, et non la région Rhône-Alpes, le travail est effectué dans trois cercles pour tout ce qui relève des transports publics:

1. Le cercle franco-suisse du projet CEVA, sous l'égide des ministères, règle les problèmes liés à l'extension de la ligne RER depuis les Eaux-Vives jusqu'à Annemasse. Le canton de Genève participe aux travaux de ce comité, qui se réunit régulièrement. Des communiqués de presse, sur les sites Internet de CEVA, de l'Etat et de l'Office fédéral des transports font état de l'avancement des travaux.
2. Avec la région Rhône-Alpes, le travail s'effectue essentiellement dans le cadre d'un comité stratégique nommé le DTPR (le conseiller administratif M. Fezzani y représente la Ville de Genève), qui concerne non seulement la France, mais aussi le canton de Vaud et qui permet d'envisager des planifications sur un rayon de 40 km environ (jusqu'à Bellegarde, Annecy, Evian, etc.). Il y est également question du projet CEVA, qui est l'événement central de tous les développements, notamment en termes d'offre, puisque la région Rhône-Alpes est l'autorité française organisatrice des transports régionaux. Enfin, le DTPR gère de façon plus globale la planification des transports publics à large échelle, avec des perspectives à moyen et long terme. Il a déjà abouti à des travaux sérieux et sains concernant la vision du développement des transports collectifs à l'horizon 2020. Les réflexions liées à la modification de la loi sur le réseau dont il est question ici s'intègrent dans cette réflexion plus globale. Le suivi des lignes va au-delà de la frontière, et l'horizon défini est fixé à 2020, car tous ces gros développements entraînent des investissements considérables qu'il s'agit d'envisager sur le long terme.
3. La Commission déplacement et sécurité traite de tous les aspects de transport qui intéressent l'Etat et qui sont de la compétence de ce dernier. Les problèmes abordés sont par exemple le contrôle aux frontières, ce qui a permis d'avoir un RER allant de Genève jusqu'à Bellegarde, de revoir les contrôles pour les trains traversant Cornavin (peu nombreux à l'heure actuelle) et les trains à destination de Cornavin, et d'envisager des contrôles embarqués.

Tels sont les différents aspects qui sont pris les uns par rapport aux autres et en fonction de compétences respectives des voisins. C'est dans une vision globale que les problèmes relatifs à la modification de la loi sur le réseau genevois sont compris et que les propositions s'insèrent, tant en ce qui concerne l'infrastructure que l'exploitation.

M. Matthey précise qu'il y a des problèmes immédiats, d'ordre financier avec les partenaires français, au sujet de la ligne CEVA. Un projet entraînant l'autre, il s'agit d'assurer ce financement très vite.

Ensuite, côté français, les communautés des communes sont en train de se doter de manière très efficace du rôle d'autorité organisatrice. La répartition des responsabilités est dès lors mieux cernée par communauté. Dans cette perspective, les partenaires sont locaux et ils ont des compétences bien précises dans le domaine des transports publics. Ces partenaires sont très intéressés à ce qu'un tram traverse la frontière et aille légèrement au-delà. Quant à la négociation, le CRFG a une vue à long terme. Les contrats ne sont pas encore signés, mais il faut avancer pas à pas, car, si tout le monde est d'accord sur les extensions de lignes, rien n'est encore précisé quant aux sommes qui seront investies du côté français. Mais les Français voient bien qu'au-delà d'une déclaration d'intention leur intérêt est de s'investir et de prendre leur destin en mains, raison pour laquelle, d'ailleurs, ils se restructurent en communautés de communes. Si un partenaire fait un long bout de chemin et s'il le fait savoir, les autres sentent la pression monter et ils se mettent aussi à table.

Une commissaire rappelle qu'il a été dit à la CAE que la France voisine avait prévu environ 25 milliards d'euros d'investissements pour les infrastructures diverses, et qu'il manque 10 milliards d'euros pour finaliser ces budgets. En est-il tenu compte dans les plans qui sont présentés?

M. Matthey précise que ces milliards sont pour toute la France voisine. Par ailleurs, un audit a été réalisé en France sur toutes les infrastructures, avec des analyses environnementales, économiques, etc. (le dossier n'est pas clos). En Suisse, pour d'autres raisons, on se pose aussi quelques questions. Ensuite, il y a des distinctions à faire: certains projets coûtent beaucoup, pour des rapports certes intéressants, mais qui plombent passablement les finances des collectivités publiques. D'autres, avec des coûts moindres, permettent déjà d'apporter des avantages considérables. Il y a des projets dont on parle, d'autres qui sont déjà décidés, ou qui font l'objet de conventions. Pour ces raisons, certains dossiers ne seront pas forcément éliminés, mais repoussés, et d'autres passeront. Pour CEVA, on échappe aux réflexions sur les infrastructures, car c'est un petit projet du côté français, dont le financement ne concernera pas que l'Etat, mais aussi les collectivités publiques. Ce n'est en tous cas pas le volet financier qui freinera le projet. Cela dit, tout ne se fera pas d'un coup (dédoublage de voies jusqu'à Annemasse, puis jusqu'à Evian, et toutes les commodités qui seront nécessaires), mais l'essentiel (mettre le réseau en connexion) fera partie de la planification franco-suisse.

Une commissaire demande si la Confédération pourrait retirer son aide du projet CEVA, compte tenu des projections d'économies qui sont faites actuellement.

Il faut distinguer, selon M. Matthey, la gestion financière de la tactique (politique et des entrepreneurs). Le mode de gestion de la Confédération n'est pas anticyclique en termes d'investissement (parfois il y a trop, parfois pas assez...). Cela dit, il ne faut pas des milliards jusqu'à 2005–2006. Actuellement, le travail se fait sur des études, ce qui n'est pas très onéreux. Une convention d'actualisation d'une première convention (qui date un peu, mais sur laquelle reposent tous les travaux qui ont été conduits) a été signée en juillet 2002 par les partenaires, dont M. Villiger pour la Confédération, ce qui constitue un engagement pour toutes les collectivités vis-à-vis de la Confédération.

Concernant le développement parallèle du tram sur Annemasse, la commission demande où les choses en sont. M. Matthey pense qu'il n'y a pas tellement de lien à faire avec le métro léger. Quand la décision de réaliser CEVA a été prise, le Conseil d'Etat a clairement dit qu'il n'y avait pas concurrence entre les projets. Au-delà de ces considérations, son message est que, même si le projet CEVA se construit avec un outil de transport qui n'a rien à voir avec un tram, ce dernier se justifie pleinement, car c'est un autre produit, qui de plus passe par un autre endroit et qui enfin est complémentaire.

Le couloir de développement d'Annemasse est un des principaux pour les transports publics. L'extension du tram jusqu'à Annemasse est indispensable et nécessite que les Français se mobilisent autour de ce projet. Ils sont intéressés et savent qu'ils doivent prendre leur destin en mains.

Discussions de la commission

L'AdG/SI, les Verts et le PDC se déclarent maintenant prêts à voter la proposition PR-247 sans hésitation.

Les libéraux accepteront la proposition PR-247, mais ils souhaitent qu'il soit précisé qu'il s'agit d'un vote d'adhésion. Ils invitent en outre le rapporteur à joindre à son rapport la carte qui fait l'objet du vote qu'ils trouvent assez édifiante pour une pièce faisant partie intégrante d'une loi cantonale.

Le Parti radical propose que la formulation suivante accompagne le vote final du rapport: «La commission, au bénéfice des explications reçues, et notamment du fait que les tracés, particulièrement en ville de Genève, sont plus indicatifs que précis, décide...».

La commission accepte par 6 oui (2 R, 2 L, 2 DC) contre 5 non (2 Ve, 2 AdG/SI, 1 S) d'assortir le vote de la proposition PR-247 du texte proposé ci-dessus.

Vote de la proposition PR-247

Au vote, la proposition PR-247 est acceptée à l'unanimité des membres présents.

La commission de l'aménagement et de l'environnement, au bénéfice des explications reçues, et notamment du fait que les tracés, particulièrement en ville de Genève, sont plus indicatifs que précis, vous propose d'accepter le projet de résolution ci-dessous:

PROJET DE RÉSOLUTION

Vu l'article 4 de la loi sur le réseau des transports publics (H 1 50) du 17 mars 1988 (entrée en vigueur: 2 juillet 1988);

vu la procédure d'enquête publique lancée par l'Office des transports et de la circulation le 25 septembre 2002;

vu les objectifs poursuivis en matière d'aménagement du territoire de la Ville de Genève et de report modal,

LE CONSEIL MUNICIPAL

invite le Conseil administratif:

- à appuyer l'inscription dans la loi sur le réseau des transports publics H 1 50 de ces nouvelles lignes de tramway qui relieront depuis le centre-ville Onex et Bernex, ainsi que le Grand-Saconnex depuis la place des Nations;
- à intervenir auprès de l'Etat de Genève pour qu'il entreprenne l'étude du projet d'aménagement de ces deux lignes de tramway dans les meilleurs délais;
- à poursuivre ces réflexions en matière d'aménagement au long du tracé de la future ligne de tramway ainsi qu'aux arrêts;
- à présenter une demande de crédit de réalisation pour les frais incombant à la Ville de Genève pour la réalisation de ces branches de tramway sur son territoire.

Annexe: un plan

M. Damien Sidler, rapporteur (Ve). L'objet de cette proposition consistait à voter le plan annexé à la loi sur le réseau des transports publics qui décrit plus ou moins les développements du réseau des Transports publics genevois (TPG) et des lignes ferroviaires sur le canton de Genève. Nous avions un délai de quarante-cinq jours pour répondre ; il est bien entendu que nous n'avons pas pu le respecter, puisque, déjà lorsque nous avons voté sur la proposition PR-247 en séance plénière et que nous l'avions renvoyée à la commission de l'aménagement et de l'environnement, le délai était dépassé. La commission a donc décidé de prendre le temps d'étudier un peu les nouvelles lignes qui nous étaient proposées et, notamment, les développements du réseau en France, hors de nos frontières. Il nous semblait, après avoir étudié le projet CEVA, que bon nombre de points restaient en suspens et qu'il nous fallait un peu plus d'informations. Nous avons donc auditionné différentes entités qui nous ont éclairés sur ces points. Vous pouvez lire le rapport, je ne vais pas y revenir, mais j'aimerais juste dire qu'il manque une annexe importante à ce dernier, j'espère que vous prenez note, Monsieur le président, étant donné que c'est une partie de la loi sur laquelle on doit se prononcer. Elle était jointe au rapport mais elle a disparu lors de l'impression. Il s'agit de la carte qui se trouve dans la proposition initiale. Je le mentionne, car le Parti libéral avait expressément demandé, en commission, que cette carte figure au rapport. Comme elle n'y est pas, je vous le mentionne. (*Corrigé au Mémorial.*)

Premier débat

M. Patrice Reynaud (L). Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux, rassurez-vous, je serai bref, puisque le groupe libéral est en accord avec le projet de résolution de la proposition PR-247. Cependant, à mon avis, il convient de souligner deux éléments. Le premier élément l'a été à l'instant par M. Sidler, il s'agit de la carte pour le moins peu précise qui aurait dû être annexée à ce rapport et qui ne l'est pas. Il aurait été important qu'elle le fût dès lors qu'il faut comprendre que ce plan fait partie intégrante de la loi. C'est une chose relativement exceptionnelle que nous voyons là, nous avons un plan dont l'imprécision ne peut que nous laisser nous complaire dans l'ignorance la plus absolue, cependant, il est intégré à la loi. Nonobstant cette absence totale de précision cartographique, je voudrais souligner un deuxième point qui est celui du vote d'adhésion. La commune de Genève est la dernière de toutes les communes qui va, vraisemblablement ce soir, accepter le texte, c'est-à-dire l'article 4 de la loi sur le réseau des transports publics du 17 mars 1988 (H 1 50). Mais je veux insister, en tant que libéral, sur le fait que le vote auquel nous sommes confrontés et auquel, certes, nous n'allons vraisemblablement pas dire non n'est rien d'autre qu'un vote d'adhésion. Je tenais à ce que cela soit précisé. Cependant, je rappelle que les libéraux suivront ce projet de résolution.

M. Michel Ducret, ancien président de la commission de l'aménagement et de l'environnement (R). Tout à l'heure, j'étais absent, mais, en tant qu'ancien président de la commission de l'aménagement et de l'environnement, j'aimerais simplement prendre la parole à ce propos pour me remercier le rapporteur, M. Sidler, et le féliciter de la diligence avec laquelle il a fait et déposé son rapport pour que ce dernier puisse être traité ce soir devant notre plénum; cela pour une raison évidente: il y a déjà plusieurs mois que toutes les communes concernées se sont prononcées sur l'extension du réseau et nous sommes la seule à ne pas avoir donné une réponse, car ce dossier traînait depuis plusieurs mois chez nous. Voilà qui est maintenant réparé.

Les auditions très intéressantes qui ont été faites par la commission ont satisfait pleinement aux demandes des commissaires, à tel point qu'il ne s'est trouvé personne pour émettre la moindre objection à ces projets d'extension. Quant à la carte intégrée à la loi H 150, effectivement, on eût souhaité qu'elle soit jointe au rapport, mais, en fait elle a été donnée à tous les conseillers municipaux lorsque la proposition PR-247 a été déposée. Il est vrai que la composition de notre Conseil municipal ayant changé depuis, on ne peut pas demander aux nouveaux conseillers municipaux de disposer de tous les documents de la précédente législature. Il est dommage que cette carte n'ait pas été annexée au rapport, mais, dans la précipitation avec laquelle il fallait faire le travail, je crois que l'on peut pardonner au rapporteur et à la commission de ne pas y avoir pensé. Je vois M. Sidler s'agiter, je pense donc qu'il a quelques remarques à faire à ce sujet.

Ce que nous aimerions dire, c'est que nous nous sommes aussi rendu compte que la carte qui nous était montrée présentait surtout des intentions générales quant à la direction que nous prenons avec le développement du réseau – j'allais dire du réseau «lourd», mais, en fait, un tram, ce n'est pas si lourd, ce n'est quand même pas un métro – ce réseau de tram qui doit être beaucoup plus performant dans notre ville et dans le canton. On s'est aussi aperçu que toutes ces modifications et ces extensions se font, pour la plupart, à l'extérieur du périmètre de la ville et que l'essentiel des modifications à attendre pour le réseau de tram en ville de Genève sera le raccourcissement des différences brutes avec le réseau existant, dont le cœur se trouve déjà dans notre ville, ainsi que le doublement de la relation entre la rive droite et la rive gauche, probablement sur un tracé qui utilisera le pont du Mont-Blanck. Cela se fera évidemment le jour où on aura trouvé une autre relation entre les deux rives, car il n'est pas possible ou très difficile d'envisager actuellement d'insérer une ligne de tramway sur cet axe.

Tout cela mène à des réflexions qui empêchent de faire qu'une carte soit précisée, tout comme un calendrier ne peut pas être donné pour ces extensions. Il s'agit d'intentions générales: on sait à peu près où on va, par où passer et quand on a envie de le faire. Voilà ce que détermine ce projet de loi cantonal pour lequel on nous demande notre approbation; voilà ce qui nous a été présenté, je crois, à la

satisfaction de la commission. Il faut reconnaître, Mesdames et Messieurs, l'importance de l'équipement prévu pour obtenir un meilleur report modal sur les transports collectifs à destination de notre ville, qui est la première concernée par les mouvements pendulaires, et savoir que c'est un élément essentiel de la politique des transports pour l'avenir. Vous savez qu'il faut s'attendre à un développement extrêmement important de la demande de mobilité globale. Les transports publics doivent faire un énorme effort dans les dix ou quinze ans à venir pour pouvoir absorber cette demande globale en augmentant, en même temps, leurs parts de marché dans les modes de déplacement, notamment en ce qui concerne notre ville. Cela est extrêmement important et, à ce titre, Mesdames et Messieurs, je vous invite à accepter le projet de résolution de la proposition PR-247, si possible à l'unanimité.

Deuxième débat

Mise aux voix, la résolution est acceptée à l'unanimité.

La résolution est ainsi conçue:

RÉSOLUTION

Vu l'article 4 de la loi sur le réseau des transports publics (H 1 50) du 17 mars 1988 (entrée en vigueur: 2 juillet 1988);

vu la procédure d'enquête publique lancée par l'Office des transports et de la circulation le 25 septembre 2002;

vu les objectifs poursuivis en matière d'aménagement du territoire de la Ville de Genève et de report modal,

LE CONSEIL MUNICIPAL

invite le Conseil administratif:

- à appuyer l'inscription dans la loi sur le réseau des transports publics H 1 50 de ces nouvelles lignes de tramway qui relieront depuis le centre-ville Onex et Bernex, ainsi que le Grand-Saconnex depuis la place des Nations;
- à intervenir auprès de l'Etat de Genève pour qu'il entreprenne l'étude du projet d'aménagement de ces deux lignes de tramway dans les meilleurs délais;

- à poursuivre ces réflexions en matière d'aménagement au long du tracé de la future ligne de tramway ainsi qu'aux arrêts;
- à présenter une demande de crédit de réalisation pour les frais incombant à la Ville de Genève pour la réalisation de ces branches de tramway sur son territoire.

12. Réponse du Conseil administratif à la motion de M. Michel Ducret, acceptée par le Conseil municipal le 11 février 2003, intitulée: «Pour des ramassages scolaires «Pedibus» (M-193)¹.

TEXTE DE LA MOTION

Le Conseil municipal invite le Conseil administratif à promouvoir le déplacement pédestre organisé des enfants sur le chemin de l'école et à fournir un appui logistique élémentaire aux associations de parents qui le souhaitent, dans le but de mettre sur pied des parcours «Pedibus».

RÉPONSE DU CONSEIL ADMINISTRATIF

Le Service des écoles et institutions pour l'enfance de la Ville de Genève s'est intéressé à l'opération «Pedibus» dès le printemps 2002 en prenant connaissance de la motion de M. Michel Ducret, conseiller municipal, et en se renseignant auprès de la Ville de Lausanne pour mieux connaître l'organisation mise sur pied par la délégation à l'enfance de cette ville.

En septembre 2002, le Service des écoles et institutions pour l'enfance a créé et confectionné des panneaux destinés aux arrêts «Pedibus» mis en place pour la journée internationale du 3 octobre «A pied à l'école», en collaboration avec le Groupement des associations de parents d'élèves du primaire (GAPP) et l'Association transports et environnement (ATE). A cette occasion et à l'instar d'autres communes du canton, deux lignes ont été mises sur pied et inaugurées en Ville de Genève:

- Jardins du Rhône,
- Seujet.

¹ «Méorial 160^e année»: Rapport, 4802.

Le service a également soutenu en 2002 une action du Bureau de prévention des accidents (BPA) en offrant aux écoles 270 CD «Attends! Regarde! Ecoute!»

Depuis le début de l'année 2003, une ligne «Pedibus» fonctionne de façon régulière à l'entière satisfaction des parents et des élèves, celle des Jardins du Rhône. Un autre projet est en cours d'étude et devrait rapidement aboutir. Il concerne les enfants de l'école de Cayla.

En partenariat avec diverses institutions cantonales (DIP, DASS, DIAE), l'ATE et l'Association des communes genevoises, le Service des écoles et institutions pour l'enfance subventionne, à raison de 6000 francs par an, la gestion de la ligne en fonctionnement et la mise en place de nouveaux projets. Par ailleurs, le Service des écoles et institutions pour l'enfance s'est engagé à participer à l'organisation et au financement de la journée du 2 octobre prochain «A pied à l'école». Le travail est effectué par un coordinateur engagé par l'ATE et le GAPP.

Enfin, dans le cadre de la semaine européenne de la mobilité, qui aura lieu du mardi 16 au lundi 22 septembre 2003, il est prévu qu'une journée soit dédiée à la sécurité sur le chemin de l'école. A cette occasion, la Ville de Genève présentera des actions également en lien avec le «Pedibus» et les partenaires de cette opération.

La volonté du Conseil administratif est de promouvoir le développement de lignes «Pedibus» dans des conditions de sécurité maximales, avec comme objectifs:

- proposer la marche à pied comme alternative à l'accompagnement en voiture sur le chemin de l'école,
- l'appropriation des rues par les habitants,
- l'implication des parents d'élèves dans la vie de quartier,
- l'apprentissage de la sécurité aux enfants, pour développer leur autonomie.

Au nom du Conseil administratif

Le secrétaire général:
Jean Erhardt

Le conseiller administratif:
Manuel Tornare

M. Michel Ducret (R). J'étais récemment à Lausanne et, dans tous les quartiers pratiquement, on voit des arrêts de «Pedibus» au bord des trottoirs qui permettent d'amener les élèves vers les écoles. A Genève, rien de tout cela n'existe. Je sais qu'en principe cela doit reposer sur les associations de parents d'élèves. Manifestement, à Genève, il y a trop d'inertie, pas assez d'engagements. Je pense que notre ville doit faire plus d'efforts à ce niveau. C'est un élément extrêmement

important, à mon sens, pour l'avenir de la politique des déplacements qui sont actuellement liés à la scolarité des petits enfants. C'est incroyable l'impact que cela a sur le trafic. Tous les matins, vous pouvez assister à ce genre de déplacements, vous avez des encombrements aux abords des écoles urbaines, comme dans mon quartier, à la rue des Vollandes, où pas un élève, en principe, n'habite à plus de 400 mètres de l'école et où vous avez des voitures tous les jours à 11 h, à 12 h et à 16 h.

C'est insensé, Mesdames et Messieurs, il faut absolument que l'on développe un système tel que «Pedibus», qui est, à mon avis, un des seuls à même de changer les habitudes. Il faut faire valoir les avantages de ce système, non seulement pour la circulation, la politique des transports, mais également pour le temps que les parents consacrent à amener leurs enfants à l'école. En se regroupant, chaque parent ne fait plus qu'une fois ou deux par semaine le trajet au lieu de quatre fois par jour. C'est ainsi que les parents peuvent gagner du temps et que nous éviterons des encombrements inutiles dans les endroits où, précisément, la plupart du temps, nous souhaitons diminuer la pression de la circulation. Ce sont les écoles elles-mêmes qui génèrent le plus de trafic à leurs abords, trafic dont on voudrait précisément les protéger. C'est quand même un comble!

Il existe une solution et je crois qu'il faut arrêter de dire que c'est aux parents d'élèves de faire ceci ou cela. Je crois qu'il faut beaucoup plus se mobiliser, je l'avais déjà dit lors du traitement de la motion que j'avais déposée à ce sujet, il faut absolument que la municipalité joue un rôle plus moteur à Genève. Cela ne marche pas comme à Lausanne: eh bien, que l'on se donne les moyens, Mesdames et Messieurs, pour avancer avec ce genre de proposition, parce qu'il s'agit là de l'apprentissage d'une autre mobilité. C'est aussi l'apprentissage d'aller à pied; il y a trop de gens qui ne savent plus marcher dans cette ville. C'est aussi l'apprentissage du transport collectif qui se fait à travers le «Pedibus» et, croyez-moi, c'est vraiment là une solution d'avenir qui n'est pas coûteuse et, même si on doit engager quelques frais à la charge de la municipalité, cela en vaut la peine.

Le président. Je vous rappelle que cette motion a déjà été acceptée; nous en sommes uniquement au stade de la réponse, alors, de grâce, soyons concis!

M. Didier Bonny (DC). Mon intervention ne va pas être trop longue, mais ce que vient de dire M. Ducret ne me rassure qu'à moitié. Je voudrais prendre la parole pour rappeler que, en ce qui nous concerne, au Parti démocrate-chrétien, si nous pensons qu'effectivement les «Pedibus» sont dignes d'intérêt, nous voulons que cette initiative reste avant tout une manifestation de la volonté des parents et associations de parents d'élèves, car nous ne voulons pas que la Ville de Genève

prenne la place des parents. Il faut, à un moment donné, que ces derniers se responsabilisent, car s'ils ne le font pas pour le trajet à l'école de leurs enfants, alors pour quelle autre raison vont-ils le faire? J'aimerais bien le savoir!

Que la Ville de Genève apporte un appui logistique est une bonne chose, mais pas qu'elle prenne en charge les «Pedibus» et que cela devienne «municipalisé». Il faut aussi que les habitants qui votent finalement pour l'Alternative, année après année, législature après législature, démontrent aussi qu'ils ont compris le discours de l'Alternative et qu'ils emmènent leurs enfants à l'école à pied, qu'ils prennent l'initiative de mettre en place les «Pedibus».

M. Manuel Tornare, conseiller administratif. Je crois que votre collègue Bonny a raison. Cette initiative – pour paraphraser un premier ministre cher à M. Ducret – doit venir de «la Genève d'en bas», c'est-à-dire d'un certain volontariat.

Une voix. Des «tornarimanes»! (*Applaudissements.*)

M. Manuel Tornare, conseiller administratif. On pourrait paraphraser Kennedy en disant: «Ne te demande pas ce que la collectivité peut faire pour toi, demande-toi ce que tu peux faire pour la collectivité.» C'est un peu dans ce sens-là que l'on devrait aller. Monsieur Ducret, si vous voulez comparer Lausanne à Genève, alors vous pouvez comparer aussi Genève à Lausanne dans le domaine des patrouilles scolaires, où nous sommes vraiment à l'avant-garde. Nous pouvons aussi les comparer au niveau de la politique concernant les sans-domicile fixe (SDF); «Mise au point», l'émission de la Télévision suisse romande, a donné Genève en exemple l'hiver passé. C'est aussi le cas en ce qui concerne la politique de la petite enfance: cela a été dit par de nombreux journaux qui donnaient Genève comme étant une ville exemplaire; c'est aussi valable pour la politique concernant la jeunesse, puisque notre Délégation à la jeunesse est tout à fait exemplaire. Alors, si vous voulez comparer, comparez le comparable.

M. Michel Ducret (R). J'entends bien M. Tornare dire qu'il a fait ceci et cela mieux qu'à Lausanne, mais ce n'est pas du tout le problème. Il ne faut pas faire un concours avec Lausanne pour savoir qui est mieux et moins bien. Il y a juste un point sur lequel j'ai remarqué que nous sommes moins bien, nous le sommes tellement que cela n'existait même pas quand j'ai pris connaissance du système «Pedibus» développé à Lausanne; j'ai donc invité le Conseil municipal, qui en a accepté le principe, à l'introduire à Genève. On a demandé que le principe s'ap-

puie sur les associations de parents d'élèves, mais on voit que ces dernières ne font rien. Je pense donc que le «Pedibus» est un bon système, mais qu'il faut mettre la machine en marche d'une autre manière. Tout à l'heure, j'ai parlé de la manière de faire lausannoise, laquelle ne semble pas convenir à Genève; il faut donc peut-être trouver une manière genevoise pour le «Pedibus». Me dire que l'on a fait mieux que d'autres avec les patrouilleuses scolaires, le social, les sans-papiers, les sans-logis ou les SDF, excusez-moi, mais je m'en fiche, ce n'est pas le propos! Le propos c'est «Pedibus»! Et je dis qu'à ce niveau nous sommes moins bons qu'à Lausanne. Alors, faisons ce qu'il faut pour que l'on soit aussi bons.

13. Réponse du Conseil administratif à la question écrite de M. Roberto Broggini, du 9 avril 2003, intitulée: «Prix au mètre carré de la location des arcades de la rue des Etuves» (QE-99)¹.

TEXTE DE LA QUESTION

1. Quel sera le futur état locatif des arcades de la rue des Etuves appartenant à la Ville de Genève?
2. A quel type d'activités ces arcades sont-elles destinées?
3. Les commerçants actuels pourront-ils être maintenus dans cette rue à vocation populaire et historiquement gouailleuse?

RÉPONSE DU CONSEIL ADMINISTRATIF

1. L'état locatif des arcades de la rue des Etuves sera fixé en fonction des prix du marché à la fin des travaux de rénovation des immeubles.
En effet, si les loyers des logements sont contrôlés par l'Etat de Genève dans le cadre de la loi sur les démolitions, transformations et rénovations de maisons d'habitation (LDTR), il n'en est pas de même pour les locaux commerciaux.
2. Les activités que nous avons prévues dans ces arcades sont dans leur grande majorité celles qui se déroulent actuellement, car les locataires en place auront la priorité pour réintégrer les lieux à la fin des travaux.

¹ «Mémorial 160^e année»: Annoncée, 6035.

Motion: prise en charge à domicile des enfants et des personnes âgées

Il y a toutefois lieu de relever que certains locataires que nous avons déjà relogés dans d'autres immeubles, propriété de la Ville de Genève, se réservent la possibilité de rester dans leur nouvelle arcade.

3. Comme indiqué sous le point 2, une priorité est accordée aux commerçants déjà en place pour réintégrer leurs locaux au terme des travaux de rénovation.

Le caractère gouailleur évoqué devrait dès lors perdurer au-delà de la réhabilitation des immeubles de cette rue.

Au nom du Conseil administratif

Le secrétaire général:
Jean Erhardt

Le conseiller administratif:
Pierre Muller

14. Motion de MM. Jacques Mino, Alain Marquet, M^{mes} Liliane Johner et Sandrine Salerno: «Enquêter sur les modes de prise en charge à domicile des enfants et des personnes âgées de la ville» (M-363)¹.

PROJET DE MOTION

Considérant que:

- des milliers de foyers genevois emploient des personnes dans le cadre de l'économie familiale, dont la plupart ne sont pas déclarées ou ne peuvent pas être déclarées, faute de statut;
- les conditions de travail de ces dernières relèvent trop souvent d'un nouveau type d'esclavagisme;
- l'E t a t e s p o n s a b l e de réglementer ce secteur économique au même titre qu'il réglemente tous les autres secteurs (bâtiment, hôtellerie, agriculture, etc.) ;
- il est possible d'envisager de mettre en place un service du même type que celui qui gère le travail des jeunes filles au pair ou des employé(e)s de l'aide à domicile, ainsi qu'un système de «chèque-emploi» pour faciliter les démarches des employeurs;
- cela suppose que toutes les personnes employées dans ce secteur (et dans d'autres déjà réglementés) puissent bénéficier d'un statut et que le Canton de Genève réclame à Berne un nombre de permis correspondant aux besoins;

¹ «Mémorial 160^e année»: Annoncée, 7059.

- pour évaluer ces besoins, l'administration cantonale, déjà saisie de ce dossier, doit pouvoir disposer d'un maximum d'informations, dont celles que pourrait lui fournir la Ville;
- cette dernière est en mesure d'évaluer correctement les besoins de sa population en matière d'économie familiale, sur la base des demandes non satisfaites qui lui sont adressées,

le Conseil municipal invite le Conseil administratif à:

1. soumettre un questionnaire anonyme aux personnes dont les demandes de places, soit dans les structures de la petite enfance, soit dans les établissements médico-sociaux (EMS), ne peuvent être satisfaites, de manière à connaître:
 - le nombre exact de ces demandes;
 - les modes de prise en charge à domicile (par des voisins, des parents, du personnel avec ou sans statut, déclaré ou non déclaré) mis en place par les familles de la ville dont les enfants ne trouvent pas de place dans les crèches ou dont les parents âgés ne trouvent pas de place dans les EMS;
2. mettre à la disposition du Conseil municipal et du Conseil d'Etat les résultats de cette enquête.

M. Jacques Mino (AdG/SI). Il est un peu tard pour aborder un sujet que je trouve très important, mais j'espère que nous prendrons ce thème au sérieux parce qu'il concerne toutes les femmes sans statut travaillant clandestinement dans nos familles, mais aussi celles possédant un statut et qui travaillent «au noir». Les femmes sans statut travaillent, elles ne sont pas dépendantes de l'aide publique, elles ont les mêmes droits que nous, mais elles ne peuvent pas les revendiquer, faute de permis. Il y aurait au moins 5000 femmes travaillant dans nos familles à Genève, soit dans 20 000 foyers. Cela veut dire que l'on utilise ces femmes dans toutes les classes sociales. Il faut savoir que 10% des familles les paient correctement, 40% n'ont pas les moyens de les payer correctement et 50% les exploitent. C'est de l'esclavage que nous ne pouvons pas tolérer plus avant dans notre ville. Il faut donc que l'Etat mette en toute urgence de l'ordre dans ce secteur d'activité domestique, comme il l'a déjà fait dans l'agriculture, dans le nettoyage et dans l'aide à domicile. Ce serait facile à réaliser, car nous avons déjà des structures en place qui nous servent de modèle, mais, pour cela, il faut une volonté politique.

L'Etat va devoir se saisir de ce problème, parce que d'ici peu 2000 de ces femmes vont donner leurs noms pour qu'ils soient déposés devant le Conseil

d'Etat pour demander un permis de travail. Il faut oser le faire quand on est clandestin à Genève, que l'on vient d'Amérique latine et que Berne dit qu'il n'y aura jamais de permis pour les pauvres!

Nous demanderons donc au Conseil d'Etat de bien vouloir demander 6000 permis à la Berne fédérale, car il n'y a pas lieu de faire de distinction entre les classes sociales. Les ingénieurs américains ou indiens de haut vol, qui travaillent pour Du Pont de Nemours ou autres, ont droit, eux, à des permis, mais pas les femmes sud-américaines de la petite classe moyenne qui envoient 500 francs par mois à leur famille pour que les enfants puissent continuer leurs études!

Que peut faire la Ville? Non pas s'occuper de demander des permis, cela concerne l'Etat et Berne, ni mettre de l'ordre dans ce secteur d'activité, cela concerne aussi l'Etat et le Département de l'économie, de l'emploi et des affaires extérieures. Par contre, la Ville peut mener une enquête facile, pécuniairement sans difficulté, auprès de tous ceux qui sont sur liste d'attente auprès de ses services soit pour placer des personnes âgées dans des établissements médico-sociaux, soit pour placer des enfants dans des crèches. Il serait très intéressant de savoir – et la Ville est la seule à pouvoir le faire – comment les familles se débrouillent quand on leur dit qu'il n'y a plus de place, ce qui est quotidiennement la réalité pour nombre d'entre elles. Il s'agirait d'établir un petit questionnaire simple et anonyme qui demanderait comment ces familles se sont débrouillées, puisqu'elles n'ont pas trouvé de place pour leur enfant, leur grand-père ou leur grand-mère. Il serait intéressant de savoir qui s'en occupe, si ce sont les voisins, la grand-mère, une femme étrangère. Dans ce cas, a-t-elle un permis, peut-elle avoir un permis?

Après cela, il faudrait donner ces chiffres à l'Etat, qui est en train de faire des travaux sur le sujet, pour savoir où on en est à Genève. La Ville devrait – même si cela n'est pas grand-chose – pouvoir mettre ce petit grain de sable pour lutter contre l'esclavage moderne que nous ne pouvons plus tolérer.

Préconsultation

M^{me} Catherine Hämmerli-Lang (R). Les radicaux accepteront forcément cette motion et son renvoi directement au Conseil administratif. En effet, ce dernier sera rapidement à même, avec l'aide du Bureau d'information de la petite enfance et sur la base des listes d'attente en question ainsi que sur celles du questionnaire proposé, de nous donner les renseignements demandés. Il n'est donc ni utile ni nécessaire de débattre en l'état de cet objet à la commission sociale et de la jeunesse.

M. Lionel Ricou (DC). Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux, le groupe démocrate-chrétien soutiendra le renvoi de cette motion au Conseil administratif. L'enquête proposée devrait apporter un éclaircissement sur les différents modes de prise en charge, hors institutions, des enfants en bas âge et des personnes âgées. On sait qu'il existe une pénurie en matière de prise en charge de ces personnes, de longues listes d'attente l'attestent. Cette étude devrait permettre d'expliquer comment les personnes s'organisent pour assurer cette prise en charge hors des institutions, mais aussi d'en évaluer les points positifs et négatifs. Nous devrons ensuite tenir compte des informations ainsi recueillies dans le but d'améliorer notre système actuel. Il y a peut-être des expériences extra-institutionnelles qui valent la peine d'être examinées, voire intégrées dans notre système. Enfin, cette étude devrait également apporter des éléments de réponse par rapport aux conditions de travail extrêmement précaires et dépourvues de toute sécurité de certaines personnes actives dans l'économie domestique. Je pense en particulier aux sans-papiers comme il en a été fait mention tout à l'heure. C'est pour ces raisons que le Parti démocrate-chrétien soutiendra le renvoi de cette motion au Conseil administratif.

M. Jean-Pierre Oberholzer (L). Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux, le groupe libéral voit également cette motion relativement favorablement et est prêt à la renvoyer au Conseil administratif après, toutefois, s'être posé la question de savoir s'il ne valait pas mieux lui faire faire un petit détour à la commission sociale et de la jeunesse. Cela étant dit, dans la deuxième invite de la motion, il s'agit pour le Conseil administratif de faire une enquête, de la mettre à la disposition du Conseil municipal et du Conseil d'Etat. Nous verrons ce que nous ferons des résultats de cette enquête après l'avoir examinée au Conseil municipal.

Plusieurs choses apparaissent quand même dans cette motion. Je tenais à le dire aux motionnaires et au Conseil administratif, car nous distinguons mal l'objectif réel visé par cette motion. Est-ce la titularisation et l'obtention de permis pour tous les sans-papiers qui sont actuellement à Genève? Est-ce l'ouverture de pistes ou de solutions un peu originales, je dirai moins lourdes qu'une municipalisation de certaines structures dans le cadre de l'encadrement de la petite enfance, voire des personnes âgées? En effet, il faut quand même distinguer les deux choses. S'il est inconcevable qu'il y ait, d'une part, des gens titulaires de permis travaillant «au noir» dans certaines familles, il est tout aussi inconcevable que certaines personnes soient réduites à l'esclavage alors qu'elles n'ont pas le droit de résider sur le territoire.

A notre sens, cette motion mélange plusieurs choses, car elle va dans plusieurs directions qui sont, certes intéressantes, mais qui n'ont pas forcément lieu

d'être ensemble dans ce même texte. Nous voyons mal comment le Conseil administratif va pouvoir conduire l'enquête requise. Imaginez ce que vous feriez en cas d'enquête si d'aventure vous étiez un négrier et que, chez vous, vous teniez en esclavage du personnel d'Amérique latine, d'Afrique ou d'autres pays et que ce personnel n'ait pas le droit de résider sur le territoire. Vous n'iriez pas répondre, même sous l'anonymat, que vous employez des gens que vous exploitez de 5 h du matin jusqu'à minuit pour garder le grand-père, la grand-mère, les enfants, faire les courses, nettoyer et encore servir à table le dimanche à midi. Je souhaite bon courage au Conseil administratif pour concrétiser cette enquête, car, à mon sens, il n'y arrivera pas.

Nous sommes par contre intéressés au développement de certaines pistes pour revaloriser les fonctions des gens qui travaillent à domicile dans l'encadrement de la petite enfance ou des personnes âgées. Nous sommes intéressés à ce que les gens titulaires de permis, mais qui ne sont pas déclarés pour diverses raisons, voient leur statut revalorisé. Maintenant, nous sommes un peu plus dubitatifs quant aux résultats de cette enquête sur les gens maintenus dans un esclavage domestique dans notre belle cité.

Le président. Monsieur Oberholzer, demandez-vous formellement le renvoi de cette motion à la commission sociale et de la jeunesse?

M. Jean-Pierre Oberholzer. Non.

Le président. Je vous remercie. Je donne la parole au dernier intervenant, M. le conseiller administratif Manuel Tornare.

M. Manuel Tornare, conseiller administratif. Je crois que M. Oberholzer a raison, cette motion n'est pas très claire, elle additionne un peu les fraises et les framboises. On ne sait pas tellement dans quel sens M. Mino et d'autres souhaitent que le Conseil administratif réponde. Enfin, j'ai compris la partie de la question qui concerne la petite enfance. Nous avons ouvert dernièrement le «guichet unique» qui était auparavant à l'Arcade municipale et qui a été déplacé à la rue du Cendrier. Il s'agit du Bureau des institutions pour la petite enfance. Ce guichet unique peut prendre en considération ce genre de motion avec un questionnaire destiné aux familles pour pouvoir donner les réponses que M. Mino et les autres motionnaires souhaitent. En ce qui concerne les aînés, cela paraîtra beaucoup plus difficile parce que ce sont des questions qui devraient plutôt être posées à des

Motion: prise en charge à domicile des enfants et des personnes âgées

associations, des groupements, des instituts qui évaluent ce genre de demandes, et c'est bien évidemment l'Etat qui pourra, et non pas la Ville, répondre à ces questions.

En conclusion, sur la première partie de toutes ces questions concernant la petite enfance, pour satisfaire MM. Mino, Marquet, M^{mes} Johner et Salerno, au nom du Conseil administratif, nous entrerons en matière.

Mise aux voix, la motion est acceptée sans opposition (abstention de l'Union démocratique du centre).

Elle est ainsi conçue:

MOTION

Le Conseil municipal invite le Conseil administratif à:

1. soumettre un questionnaire anonyme aux personnes dont les demandes de places, soit dans les structures de la petite enfance, soit dans les établissements médico-sociaux (EMS), ne peuvent être satisfaites, de manière à connaître:
 - le nombre exact de ces demandes;
 - les modes de prise en charge à domicile (par des voisins, des parents, du personnel avec ou sans statut, déclaré ou non déclaré) mis en place par les familles de la ville dont les enfants ne trouvent pas de place dans les crèches ou dont les parents âgés ne trouvent pas de place dans les EMS;
2. mettre à la disposition du Conseil municipal et du Conseil d'Etat les résultats de cette enquête.

Le Conseil administratif est chargé de présenter un projet d'arrêté ou de prendre une mesure.

15. Propositions des conseillers municipaux.

Le président. Nous avons reçu les motions suivantes:

- M-373, de *M. Michel Ducret*: «Rééquilibrage urbain: une activité culturelle majeure sur la rive droite»;
- M-374, de *MM. Jean-Marie Hainaut, Jean-Pierre Oberholzer, Patrice Rey -naud et Georges Queloz*: «Transparence «citoyenne» des fêtes organisées par la Ville de Genève»;
- M-375, de *MM. Pierre Maudet, Damien Sidler, David Metzger, Guy Mettan, Frédy Savioz, M^{mes} Vera Figurek, Renate Cornu, Claudine Gachet et Marie-France Spielmann*: «Pour une nuit des musées à Genève»;
- M-376, de *MM. Roman Juon, René Grand et Gilles Thorel*: «Pour la levée partielle de l'interdiction d'utilisation des bois exotiques de construction par la Ville de Genève»;
- M-377, de *M^{mes} Nicole Valiquer Grecuccio, Monique Cahannes et M. Gérard Deshusses*: «La pointe de la Jonction: cahier des charges pour un projet urbain en partenariat entre la Ville et l'Etat».

16. Interpellations.

Le président. J'annonce l'interpellation suivante:

- I-97, de *M. Pierre Maudet*: «Exégèse du discours de législature du Conseil administratif».

17. Questions écrites.

Le président. Nous avons reçu les questions écrites suivantes:

- QE-105, de *M. René Winet*: «Utilisation de l'Usine»;
- QE-106, de *M^{mes} Catherine Hämmerli-Lang, Nicole Bobillier et Ruth Lanz Aoued*: «Cours du Conservatoire à l'école Bertrand».

M. Pierre Maudet (R). Dans le brouhaha, j'essaie quand même de proposer quelque chose qui intéressera certainement cette assemblée, car, sur les quatre points qui restent à traiter, une majorité d'entre eux a été proposée par le Parti radical. Ces points n'étant pas d'une urgence extrême, nous nous satisferons tout à fait, non pas de leur retrait, mais de leur report au mois de septembre si cela peut nous éviter une séance pour traiter quatre points. (*Applaudissements.*)

Le président. J'ai une proposition de M. Maudet de ne pas siéger demain, si j'ai bien compris. Je vous signale qu'énormément de rapports ont été déposés ce jour et qu'il doit encore y en avoir prochainement. Personnellement, je me permets de suggérer d'épuiser l'ordre du jour demain et d'arrêter à 19 h, de façon qu'en septembre nous puissions commencer avec un nouvel ordre du jour, car nous avons encore à traiter des comptes en plus de tous les rapports qui sont déposés cet été. Par conséquent, je vous propose de siéger demain jusqu'à 19 h. Rappelez-vous que, demain, vous avez à traiter des réponses des conseillers administratifs; c'est à vous de décider.

Mise aux voix, la proposition de M. Maudet de renvoyer les points restants de l'ordre du jour au mois de septembre est refusée à la majorité.

Le président. Nous siégerons demain à 17 h. Vous pouvez donc laisser vos affaires ici. Je vous remercie et vous souhaite une bonne soirée.

Séance levée à 23 h.

SOMMAIRE

1. Communications du Conseil administratif	538
2. Communications du bureau du Conseil municipal	538
3. Rapport de la commission de l'aménagement et de l'environnement chargée d'examiner la proposition du Conseil administratif du 5 février 2003 en vue de l'ouverture: – d'un crédit de 2 448 000 francs pour les travaux d'aménagement et de modération de la circulation dans le quartier du Petit-Saconnex, liés à la prolongation de la ligne 3 des Transports publics genevois en direction de la campagne Gardiol; – d'un crédit de 570 000 francs pour l'étude d'aménagement urbain de la place du Petit-Saconnex, soit 3 018 000 francs (PR-271 A). Suite du premier débat	538
4.a) Clause d'urgence sur la motion de MM. Jean-Marie Hainaut, Jean- Marc Froidevaux, Alexis Barbey, André Kaplun, Armand Schwein- gruber, Blaise Hatt-Arnold, Georges Queloz, Jean-Pierre Oberhol- zer, Patrice Reynaud, M ^{mes} Bérengère Rosset, Florence Kraft-Babel, Linda de Coulon, Marie-Thérèse Bovier, Nathalie Fontanet et Renate Cornu: «Manifestations antimondialistes en ville de Genève: transparence et information sur les dégâts causés» (M-368)	543
4.b) Clause d'urgence sur la motion de MM. Jean-Marc Froidevaux, Alexis Barbey, André Kaplun, Armand Schweingruber, Blaise Hatt- Arnold, Georges Queloz, Jean-Marie Hainaut, Jean-Pierre Oberhol- zer, Patrice Reynaud, M ^{mes} Bérengère Rosset, Florence Kraft-Babel, Linda de Coulon, Marie-Thérèse Bovier, Nathalie Fontanet et Renate Cornu: «Ne jetons pas nos perles aux briseurs de «G-huître» (M-369)	543
4.c) Clause d'urgence sur la motion de M ^{mes} Nathalie Fontanet, Bérengère Rosset, Florence Kraft-Babel, Linda de Coulon, Marie-Thérèse Bovier, Renate Cornu, MM. Patrice Reynaud, Blaise Hatt-Arnold, Jean-Marie Hainaut, Jean-Marc Froidevaux, Alexis Barbey, André Kaplun, Armand Schweingruber, Georges Queloz et Jean-Pierre Oberholzer: «G8: dégâts en ville de Genève; détermination de la par-	

ticipation ou du soutien d'organismes dépendant financièrement de la commune» (M-370).....	543
5.a) Motion de MM. Jean-Marie Hainaut, Jean-Marc Froidevaux, Alexis Barbey, André Kaplun, Armand Schweingruber, Blaise Hatt-Arnold, Georges Queloz, Jean-Pierre Oberholzer, Patrice Reynaud, M ^{mes} Bérengère Rosset, Florence Kraft-Babel, Linda de Coulon, Marie-Thérèse Bovier, Nathalie Fontanet et Renate Cornu: «Manifestations antimondialistes en ville de Genève: transparence et information sur les dégâts causés» (M-368)	544
5.b) Motion de MM. Jean-Marc Froidevaux, Alexis Barbey, André Kaplun, Armand Schweingruber, Blaise Hatt-Arnold, Georges Queloz, Jean-Marie Hainaut, Jean-Pierre Oberholzer, Patrice Reynaud, M ^{mes} Bérengère Rosset, Florence Kraft-Babel, Linda de Coulon, Marie-Thérèse Bovier, Nathalie Fontanet et Renate Cornu: «Ne jetons pas nos perles aux briseurs de «G-huître» (M-369)	545
5.c) Motion de M ^{mes} Nathalie Fontanet, Bérengère Rosset, Florence Kraft-Babel, Linda de Coulon, Marie-Thérèse Bovier, Renate Cornu, MM. Patrice Reynaud, Blaise Hatt-Arnold, Jean-Marie Hainaut, Jean-Marc Froidevaux, Alexis Barbey, André Kaplun, Armand Schweingruber, Georges Queloz et Jean-Pierre Oberholzer: «G8: dégâts en ville de Genève; détermination de la participation ou du soutien d'organismes dépendant financièrement de la commune» (M-370)	546
6. Projet d'arrêté de M ^{mes} Claudine Gachet, Catherine Hämmerli-Lang, MM. Michel Ducret, Alain Fischer, Pierre Maudet et René Winet: «Dommages subis par les commerces genevois pendant le sommet du G8 à Evian» (PA-45)	563
– Motion de MM. Guy Mettan, Guillaume Barrazone, Didier Bonny, Michel Chevrolet, Lionel Ricou et M ^{me} Alexandra Rys: «Contribution au dédommagement financier des commerces victimes des manifestations anti-G8» (M-371)	564
– Motion de M ^{mes} Sandrine Salerno, Hélène Ecuyer, MM. Jacques Mino et Damien Sidler: «Indemnisation subsidiaire des commerces victimes des manifestations anti-G8» (M-372).....	566
7. Clause d'urgence sur l'interpellation de M. Georges Queloz: «Déclarations du Conseil administratif avant, pendant et après le G8: infos ou intox?» (I-96)	576

8. Rapport de la commission des travaux chargée d'examiner la proposition du Conseil administratif du 26 février 2003 en vue de l'ouverture d'un crédit de 408 000 francs destiné aux mesures conservatoires de fondation de la future passerelle de Sécheron sous le quai de la halte «Cornavin-Sécheron» (PR-276 A)	577
9. Rapport de la commission sociale et de la jeunesse chargée d'examiner la motion de M ^{me} Vanessa Ischi Kaplan et M. Alain Gallet, renvoyée en commission le 12 septembre 2002, intitulée: «Nous n'irons plus au marché, les réseaux sont coupés!» (M-285 A)	580
10. Rapport de la commission des finances chargée d'examiner la motion de M. Pascal Holenweg, renvoyée en commission le 14 septembre 1999, intitulée: «Du bon usage de la taxe pour l'incitation à l'emploi et à la réduction du temps de travail» (M-399 A)	615
11. R a p p o r t de la commission de l'aménagement et de l'environnement chargée d'examiner la proposition du Conseil administratif du 9 octobre 2002 en vue de l'adoption du projet de résolution relative à la modification du plan annexé à la loi sur le réseau des transports publics H 1 50 – carte du réseau actuel et prévu à l'horizon 2010 (PR-247 A)	620
12. Réponse du Conseil administratif à la motion de M. Michel Ducret, acceptée par le Conseil municipal le 11 février 2003, intitulée: «Pour des ramassages scolaires «Pedibus» (M-193)	634
13. Réponse du Conseil administratif à la question écrite de M. Roberto Broggin, du 9 avril 2003, intitulée: «Prix au mètre carré de la location des arcades de la rue des Etuves» (QE-99).....	638
14. Motion de MM. Jacques Mino, Alain Marquet, M ^{mes} Liliane Johner et Sandrine Salerno: «Enquêter sur les modes de prise en charge à domicile des enfants et des personnes âgées de la ville» (M-363).....	639
15. Propositions des conseillers municipaux	645
16. Interpellations	645
17. Questions écrites	646

La mémorialiste:
Marguerite Conus

